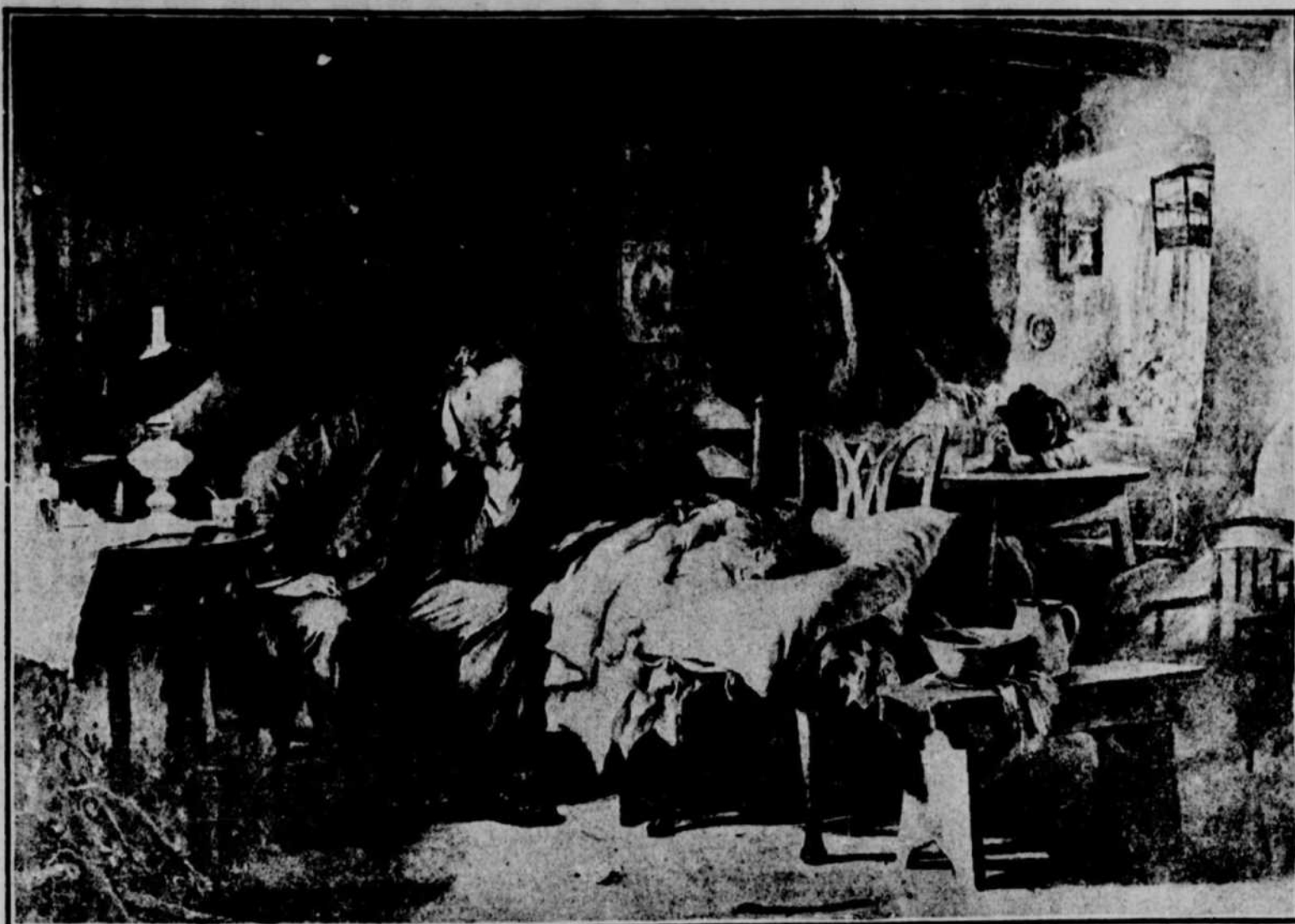


Prime Photogravure No. 3
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABO

NNES



LE MEDECIN

Grandeur, 22 par 28 pouces. Valant \$2.00 au détail. par LUC FILDES
C'est une superbe peinture fut achetée par le peuple anglais pour le musée Tate, de Londres, dont elle est un des plus beaux ornements.
C'est l'histoire, poignante dans sa triste réalité, de la science médicale, combattant l'emprise de la maladie et peut-être de la mort sur un jeune enfant en présence de ses parents impuissants et désespérés.

PRIME PHOTOGRAPHURE No. 5
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABO



LE PONT DE LONDRES S'ÉCROULE

Grandeur 22 par 28 pouces. Valant \$2.00 au détail. Par FRED MORGAN.
Cet ouvrage de peinture qui a rendu son auteur fameux dans le monde entier, offre le plus d'heureux spectacle de la bruyante et étourdissante gaieté des enfants au jeu du "pont qui s'écroule".
C'est l'œuvre du maître nous raconte toute une histoire de bonheur comme on n'en connaît qu'à cet âge tendre de la vie. Chaque visage d'enfant exprime un bonheur particulier et il suffit de regarder ce tableau pour se sentir attendri, réconforté, ravi.

Prime Photogravure No. 2
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABO



LE CHRIST DEVANT PILATE

Ce tableau valant \$2.00 au détail, le plus merveilleux de l'histoire Chrétienne, est l'œuvre de Michel Munkacsy, un Hongrois de naissance obscure, qui est devenu l'un des plus grands maîtres de la peinture moderne.
Ce tableau ne fut pas exposé au Salon de Paris, mais exposé en même temps dans les galeries de M. Sedelmeyer à Paris, avec le résultat que la foule s'y porta de préférence pour voir cette œuvre imposante. A New-York, où elle fut importée et exposée, plus de 150,000 personnes allèrent la voir dans l'espace de cinq mois, tellement sa réputation était grande.

LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1869
CAPITAL VERSE \$2,000,000.00
RESERVE 1,200,000.00

Nous payons l'intérêt aux déposants

2 FOIS L'AN

A NOS 52 BUREAUX.

Nous acceptons des Dépôts de \$1.00 et plus.

L'intérêt compte du jour du dépôt.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos

MANDATS DE VOYAGE sont payables au pair partout.
Notre bureau de PARIS (RUE BOUDREAU, 7, SQUARE DE L'OPERA) offre des avantages exceptionnels au PUBLIC VOYAGEUR.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe aux Etats Unis et au Canada, AUX PLUS BAS TAUX.

LABANQUE EASTERTOWNSHIPS

CAPITAL \$3,000,000.00
SURPLUS 1,500,000.00

Accepte Comptes à partir d'un dollar.

Interets Payes sur Depots

J. MACLOUGHLIN,

Gérant, Succursale de St-Jean.

**LA COMPAGNIE
A.D.GREGOIRE
LIMITEE**

77 RUE RICHELIEU, - - - - ST. JEAN

L'inventaire fini, nous devons durant février réduire plusieurs lignes trop complètes pour faire places à des nouveautés.

Profitez de cette réduction et dites à vos amis que l'on vend à très bon marché chez Grégoire.

Nous avons besoin de 250 peaux de Renards, nous paierons les plus haut prix du marché.

Venez à 77 rue Richelieu.

**DERNIER APPEL
POUR CETTE ANNEE**

**Fournaises
et Voitures d'Enfants**

A 50 p. c. de réduction, pour cette semaine et la suivante.

O. Langlois & Cie

AMEUBLEMENT COMPLET DE MAISON.

COIN RICHELIEU & ST. JACQUES, ST-JEAN, P.Q.

La Colonisation

—DANS LA—

PROVINCE DE QUEBEC

Pour brochures, cartes, tarifs spéciaux de chemin de fer etc., etc., pour les colons allant s'établir dans les régions de colonisation, savoir :

LA GASPESIE.

LA MATAPEDIA.

LE LAC ST-JEAN.

LE NORD DE MONTREAL.

LE LAC TEMISCAMINGUE

ET LA GATINEAU.

s'adresser par lettre ou autrement au

Bureau de Colonisation de Montreal

82 rue St. Antoine, Montréal.

N. B. — Au même bureau pour les terres en partie défrichées dans la province.

The Hamilton Co.

St Catherine St. West. Montreal.

LE véritable critérium du succès pour une maison de commerce, c'est lorsque le public revient à chaque saison y donner de nouvelles commandes parce qu'il est complètement satisfait de ses achats antérieurs.

C'est là une expérience qui est à l'avantage de la maison Hamilton & Co., car ses nombreuses pratiques dans toute la province de Québec, renouvellent leurs commandes régulièrement, et en plus, recommandent ce magasin à leurs amis qui deviennent aussitôt de fideles clients et célèbrent en même temps la valeur et la qualité des marchandises vendues par cette maison.

Nos Nouveautés du Printemps et d'Eté

sont presque toutes arrivées. Ces nouveautés sont ce qu'il y a de plus parfait et de plus nouveau en fait de tissus. On peut dire sans exagération que ces tissus dépassent en beauté comme dessins et couleurs, toutes les productions antérieures.

Pour le printemps nous avons l'assortiment le plus complet et le plus considérable que nous ayons jamais eu, particulièrement en tissus pour robes, tels que étoffes, mousselines, soies, satens et autres tissus légers, de dessins variés et dans les nuances et couleurs les plus nouvelles.

La variété de ces marchandises est si considérable que nous pouvons satisfaire tous les goûts concevables et répondre à tous les besoins. Personne ne quittera notre magasin sans avoir trouvé l'article désiré.

Actuellement, nous faisons notre grande vente annuelle d'articles de ménage, que toutes celles qui nous font une visite apprécient. Mentionnons entre autres, à cette vente, de magnifiques toiles de table et toiles de bains, etc.

Vous ne pouvez vous faire une idée de la valeur de ces marchandises en considérant les prix excessivement réduits auxquels nous les vendons.

Venez nous faire une visite ou écrivez nous.

NOUVELLE TANNERIE

—ET—
Moulin à Cardes à St-Jean.

M. J. L. Langelier annonce au public qu'il vient d'installer une nouvelle tannerie des plus modernes, au moulin Langelier.

S'étant assuré les services d'un tanneur d'expérience

**Pour Tanner toutes sortes de Pelleteries
ET TANNER LE CUIR ROUGE AVEC L'ECORCE DE PRUCHE.**

Il n'emploiera pas d'acide pour passer les peaux, teindre et passer les peaux en couleurs.

M. Langelier achètera les peaux qu'on voudra bien lui vendre.

Il annonce en même temps qu'il a retenu les services d'un bon cardeur pour carder la laine, et qu'il continuera à exploiter son moulin à farine comme par le passé.

TOUT OUVRAGE GARANTI ET A BON MARCHÉ.

Pour toute information s'adresser au moulin à farine Langelier.

¶ Quand il s'agit de remonter l'organisme, de stimuler l'énergie, de soutenir les forces, le médecin prescrit le

COGNAC BOULESTIN

une vieille fine champagne, authentique et pure, sans rivale comme arôme et qui a, de longue date, conquis la faveur des connaisseurs.

¶ Le Cognac Boulestin convient particulièrement aux personnes affaiblies, aux malades et aux convalescents.

Dans tous les Hôtels, Restaurants et
Epiceries de premier ordre.

L. CHAPUT, FILS & CIE Agents Généraux, MONTREAL.

RENOVATEUR PARISIEN DE

LUBY



POUR LES
CHEVEUX

ARTICLE DE TOILETTE INDISPENSABLE
POUR LA JEUNESSE PERPETUELLE DES CHEVEUX.
CHAQUE ESSAI REUSSIT PARFAITEMENT ET DONNE ENTIERE
SATISFACTION.

Chez les Chimistes et Parfumeurs, 50c. la bouteille.

GRAND CONCOURS DE POPULARITE ET D'ABONNEMENT

DU

"CANADA FRANCAIS"

Fideles a notre promesse faite au Jour de l'An, le "Canada Français" donnera a ses lecteurs plus de

1600 Cadeaux Valant Audela de \$5,000.00

Ces cadeaux ou primes surpassent en valeur et en beauté, tout ce qui ait jamais été offert au Canada par aucun

Journal Hebdomadaire dont l'abonnement est d'un dollar par année.

Nos lecteurs sont cordialement invités à venir voir ces superbes primes que nous leur réservons, c'est la seule manière de se convaincre.

VOICI D'AILLEURS LA LISTE DE CES PRIMES

2 Magnifiques pianos, valant \$450.00 chaque	\$900.00
100 Montres en or garanti pour 20 ans, valant \$15.00 chaque	\$1,500.00
1500 Superbes photogravures des plus celebres chefs-d'oeuvre de la peinture moderne, valant \$2.00 chaque	\$3,000.00
TOTAL	\$5,400.00

Nos lecteurs trouveront plus loin le détail complet de nos superbes primes et pourront se convaincre que nous leur donnerons une valeur réelle en primes absolument gratuites. Ceux qui visiteront St Jean pourront s'en convaincre DE VISU en nous faisant l'honneur d'une visite à nos nouveaux bureaux, Edifice du "Canada Français" rue Richelieu où ils pourront voir et admirer ces magnifiques primes.

Les "autres" Concours

Nos lecteurs n'ont pas été sans remarquer que dans tous les Concours des Journaux, il est sans doute donné aux gagnants de magnifiques prix mais ces prix vont à huit ou dix personnes seulement et par conséquent ce concours ne peuvent intéresser que ces huit ou dix personnes

NOTRE CONCOURS

procède tout différemment. Il y aura plus de

1600 GAGNANTS

Nous avons réparti nos prix de manière à ce que chacun de nos lecteurs soit certain de gagner une jolie prime par le seul fait qu'il s'abonne régulièrement à notre Journal. C'est la prime d'abonnement supérieure en valeur et en beauté à tout ce qui ait jamais été offert. Nous faisons ensuite un concours de popularité pour les collecteurs d'abonnements qui peuvent décrocher deux primes superbes : deux pianos de marque renommée. Ils sont toutefois, eux aussi, certains d'en pas travailler pour rien. Tous, —non pas dix, douze, quinze ou vingt mais tous—gagneront certainement une magnifique montre en or en outre de leurs chances à nos deux beaux pianos.

NOS PRIMES PHOTOGRAVURES

Cette prime est notre prime d'abonnement et elle en vaut le double du prix. L'on a donc notre journal pour rien et notre prime à moitié prix

CE QU'EN DIT NOTRE POPULAIRE ARTISTE-PHOTOGRAPHE, M. J. L. PINSONNAULT :

La Compagnie de Publication

Le Canada Français, Limitée,

Saint-Jean P. Q.

Messieurs:

Je suis émerveillé de la beauté et de la valeur de vos primes Photogravures que vous ne pouvez pas donner à vos lecteurs sans des sacrifices énormes de votre part, car ces Photogravures valent au moins \$2.00 la pièce au détail. J'ai vu de grands journaux vendre par faveur à leurs abonnés des Photogravures semblables pour \$2.00 mais c'est la première fois que je les vois données en primes absolument gratuites surtout avec un abonnement de \$1.00. Ces Photogravures seront un réel ornement même dans les intérieurs les plus luxueux. Je vous félicite de pouvoir donner un tel avantage à vos lecteurs et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Vous tout dévoué

J. L. Pinsonnault

Artiste-Photographe.

Saint-Jean, 10 Janvier, 1911.



DESCRIPTION DE CES PRIMES

Il ne s'agit pas ici de vulgaires "Chromos" ou d'images banales, ces photogravures mesurent 22 x 28 pouces, et sont ce que l'art et la science humaine ont produit de plus parfait jusqu'à ce jour. Ce sont les plus grandes photogravures qui aient jamais été produites dans le monde entier et elles valent au moins deux dollars la pièce. Chaque sujet est la reproduction artistique et exacte des tableaux des Grands Maîtres de la peinture et dont les originaux se sont vendus des sommes fabuleuses quelques uns jusqu'à cent mille dollars. Ces originaux pour la plupart ornent les grands musées de l'Europe et ceux de nos abonnés qui recevront ces primes pourront se vanter d'avoir un tableau dont les millionnaires sont bien aise de décorer leurs salons. Il faudrait payer au moins deux dollars pour les acheter au détail. Nous les donnons gratuitement à nos anciens et nouveaux abonnés jusqu'à l'épuisement des 1500 copies dont nous nous sommes assurés par contrat. Nous publions une illustration des divers sujets de ces photogravures pour que chacun puisse faire son choix.

Ces illustrations ne sauraient toutefois donner qu'une idée bien imparfaite de la beauté vraiment artistique de nos primes. Nos lecteurs voudront bien n'y voir qu'une indication du sujet pour faciliter leur choix.

Nos illustrations sont de grandeurs différentes, mais nos primes sont toutes aussi belles les unes que les autres et toutes de la même grandeur, 22 pouces par 28 soit la grandeur de près de 2 pages de notre journal.

COMMENT GAGNER CES PRIMES ?

Il suffit d'être abonné, être en règle avec l'administration et payer son abonnement un an d'avance. Les nouveaux abonnés comme les anciens auront droit à ces primes. Il suffira à toute personne désirant s'abonner de nous envoyer \$1.00 si elle réside au Canada et \$1.50 si elle réside aux Etats-Unis avec le coupon d'abonnement ci-dessous dûment rempli. Si quelqu'un désirait avoir deux de ces superbes Photogravures pour faire pendant l'une à l'autre, il n'aurait qu'à nous payer son abonnement deux ans d'avance.

Les anciens abonnés devront en plus régler leurs arriérés jusqu'à date et payer un an d'avance. Chacun pourra faire le calcul de ses arriérés en référant à la bande de son journal. La date au bout du nom de l'abonné indique qu'il nous est dû l'abonnement depuis cette date.

Tout personne qui nous enverra une série de six abonnements nouveaux dont le prix nous sera payé d'avance, aura droit à l'une de ces primes Photogravures de même que chacun des six nouveaux abonnés. Elle aura également droit à une autre prime Photogravure pour chaque autre série de six abonnements nouveaux qu'elle nous procurera à moins qu'elle ne préfère concourir pour notre "Prime Montre en or" tel qu'expliqué plus loin.

-: REMARQUES :-

Nous attirons l'attention sur le fait que nous avons actuellement plus de 4000 abonnés, et que nous ne pourrions distribuer que 1500 photographures. Il est donc évident que les 1500 premiers abonnés nouveaux ou anciens qui se seront mis en règle, seront les seuls à recevoir cette superbe prime. Hâtez-vous donc de nous envoyer votre abonnement avec le coupon ci-dessous intitulé "coupon d'abonnement" que chacun devra remplir de son nom, adresse et autres détails y mentionnés pour s'assurer l'une de ces primes avant qu'elles ne soient épuisées. Nous annoncerons l'épuisement de ces primes dans notre journal, mais que l'on soit sans crainte; tous ceux qui nous auront envoyé leur abonnement avant que cette annonce d'épuisement de nos primes n'ait été publiée, auront droit à leur prime qui leur sera octroyée même si le nombre dépassait les 1500 primes annoncées. Nous parferons la différence avec plaisir afin que personne ne soit désappointé après avoir envoyé son abonnement dans l'espérance d'obtenir cette magnifique prime.

En outre, nos lecteurs remarqueront que nous avons tenu à varier les sujets de ces photographures et que le nombre de chaque sujet est limité. Il n'est donc que juste que les plus diligents aient la préférence et obtiennent le sujet de leur choix. Soyez donc l'un de ces abonnés diligents, et ornez votre salon d'une oeuvre d'art incontestable.

-: NOS PRIMES "MONTRES en OR" :-

Les boîtiers sont en or "double" garanti pour 20 ans par le fabricant. Le mouvement en est Suisse "Highmere" 17 pierres assurant entière satisfaction aux heureux gagnants de ces magnifiques primes. Nous fournirons le modèle pour Monsieur ou le modèle pour Dame, au choix des gagnants. Il suffit de voir ces belles montres pour se convaincre qu'elles valent au moins \$15.00 au détail.

Nous en donnerons 100 d'une manière absolument gratuite.

-: QUI EN VEUT ? :-

Tout le monde peut en gagner une !! Il suffit de nous envoyer 30 abonnements nouveaux.

Quel est le jeune homme, la jeune fille, surtout l'instituteur, l'institutrice ou le maître de poste qui dans son village, sa paroisse ou même dans son rang ne peut pas enrôler trente abonnés à un journal comme le "Canada Français"? Surtout quand chacun des abonnés devra recevoir une de nos primes Photographures valant \$2.00 et que notre abonnement n'est que de \$1.00 par année?

Chacun remarquera que notre système de distribution de ces primes n'a rien d'aléatoire. Il n'y a pas à craindre d'être supplanté par un concurrent plus heureux. Enrôlez nous 30 abonnés et vous avez votre montre en or. Il n'y a pas à attendre autre chose elle est gagnée par le fait et vous en êtes propriétaire.

Les solliciteurs d'abonnements qui ne parviendraient pas à atteindre le chiffre 30 ne perdront pas leur temps pour cela, nous leur donnerons l'une de nos primes Photographures pour chaque série de six abonnés qu'ils auront recueillies.

D'autre part nous donnerons une montre en or pour chaque série additionnelle de 50 abonnés que les solliciteurs pourront obtenir et en outre dès qu'ils auront enrôlé au moins 50 abonnés nouveaux ils auront droit de concourir pour nos primes Pianos, selon le mode expliqué plus loin.

Les solliciteurs feraient bien de nous prévenir en remplissant et nous envoyant notre "Coupon de Solliciteurs" afin que nous puissions prendre nos mesures pour assurer à leurs abonnés nos belles primes Photographures.

-: NOTRE PRIME PIANO :-

Ces pianos sont des instruments de tout premier ordre de la célèbre fabrique Willis & Co., de Montréal. L'action en est parfaite et le bois est en acajou de choix. Comme mécanisme, tonalité et harmonie, aussi bien que par l'élégance, la richesse et le fini de la caisse, ces pianos ne sauraient être surpassés. C'est le modèle le plus perfectionné, le plus nouveau de la fabrique Willis que nous offrons en primes, le modèle Style Louis XV qui se vend \$450.00 à tous les jours dans le commerce.

Nos lecteurs liront avec intérêt dans nos colonnes, l'annonce du fabricant de ces pianos et y trouveront de plus amples détails au sujet de nos primes.

-: COMMENT GAGNER CES PRIMES :-

Nous donnerons le premier de ces pianos au solliciteur qui nous aura enrôlé le plus grand nombre d'abonnés nouveaux pendant la durée de notre concours, pourvu que ce nombre ne soit pas moindre de cinq cents.

Si personne ne parvenait à recueillir les cinq cents abonnés nécessaires pour gagner ce piano, nous le donnerions alors collectivement aux cinq solliciteurs qui auraient recueilli le plus d'abonnés au delà de 80.

Dans ce cas, notre piano appartiendra collectivement à chacun de ces solliciteurs en proportion du nombre d'abonnements recueillis par chacun d'eux. Ils seront seuls les maîtres d'en disposer entre eux comme bon leur semblera. Toutefois s'ils ne s'entendaient pas à l'amiable ils devront se soumettre à la décision de la majorité quant à l'adjudication de ce piano et quant au mode à être adopté entre eux pour cette adjudication. Cette majorité sera non pas la majorité des cinq, mais la majorité des votes des cinq, chacun ayant autant de votes que d'abonnements à son crédit. Il faudra la majorité du nombre total des votes pour trancher toute question.

NOTRE SECOND PIANO

sera donné à la collectivité de nos solliciteurs qui auront obtenu au moins 50 abonnés, excepté le gagnant du premier piano. Il leur sera donné en toute propriété gratuitement et collectivement comme le premier. Ils pourront en disposer comme bon leur semblera, mais aux mêmes conditions que le premier quant à son adjudication.

RESUME

- I Les 1500 premiers abonnés auront une prime Photographures valant \$2.00.
- II Les solliciteurs qui nous enverront six abonnements auront droit à une prime Photographure et les abonnés de même.
- III Chacun des solliciteurs qui nous enverra au moins 30 abonnements aura droit à une Montre en Or en et outre, s'il porte ce chiffre de 30 à 50 abonnés il aura droit à une part indivise et conjointe avec les autres solliciteurs de 50 abonnements dans notre second Piano et s'il le porte à 80 il aura en plus droit à une seconde montre en or.
- IV Le solliciteur qui nous enrôlera le plus d'abonnements au delà de 500, aura notre premier piano en plus de sa prime Photographure.
- V Si personne n'obtient 500 abonnements, nous donnerons notre premier piano aux cinq solliciteurs qui en auront obtenu le plus au delà de 80 et chacun, d'eux aura toujours droit à sa prime Photographure et à sa prime Montre en Or. En outre ceux qui n'auront pas gagné ce premier piano pourront également concourir pour le second.
- VI Les heureux gagnants à qui nos pianos seront adjugés n'auront pas droit à d'autres primes.

AVIS

L'administration ne reconnaîtra aucun agent pour la perception des argents, chacun ayant la faculté de nous remettre le prix de son abonnement directement tout en laissant aux solliciteurs le bénéfice de leur sollicitation comme l'indiquent nos coupons d'abonnement ci-dessous.

Toutefois l'on est libre de charger le solliciteur de nous transmettre le prix de l'abonnement ou des arrérages avec le coupon d'abonnement si on le juge à propos.

Nous n'enverrons pas d'autre reçu que celui qui comporte la bande de notre journal. La date février ou mars 1912 au bout du nom de l'abonné sur cette bande indiquera que l'abonné participera à notre Grand Concours. Si la date de la bande était antérieure à février 1912 c'est qu'on n'aurait pas envoyé une somme suffisante pour se mettre en règle.

Nous répondrons dans notre journal sous le titre "correspondence du concours" aux questions pouvant avoir un intérêt général.

Toute remise d'argent doit nous être faite par bons ou mandats postaux par bons d'express, ou par chèques payables au pair à St. Jean, sinon, l'on devra ajouter 15 centimes pour frais de collection. Tout argent expédié d'autre façon, même par lettres enregistrées, est aux risques des expéditeurs.

Les solliciteurs devront nous envoyer leurs abonnements et nous faire remise au commencement de chaque semaine. Nous leur en tiendrons un compte spécial pour assurer leurs droits dans le concours. Nous leur ferons également parvenir des coupons d'abonnement sur demande.

COUPON DES SOLLICITEURS

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE CANADA FRANÇAIS

St-Jean, P.Q.

Je vous envoie ci-joint coupons d'abonnement à votre journal le "Canada Français" avec la somme de \$ en règlement des sommes mentionnées aux dits coupons.

Veuillez inscrire ces abonnés sur vos listes et leur réserver les primes mentionnées sur leurs coupons d'abonnement. Leurs noms sont les suivants: (noms) Adresses du bureau de Poste

1.

2.

3.

4.

5.

6.

Veuillez en conséquence me réserver votre prime photographure No. Au cas d'épuisement, réservez m'en une autre dans l'ordre suivant No. No. Je continuerai à solliciter pour concourir à vos primes "Montre en Or" et vos primes "Piano"

Veuillez agréer etc.

Nom du solliciteur

Adresse

Date

COUPON D'ABONNEMENT

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE CANADA FRANÇAIS

St-Jean, P.Q.

Veuillez m'inscrire comme abonné à votre journal et trouver avec le présent coupon, un bon de poste ou d'express à être appliqué comme suit:

Mes arrérages au 1 février 1911 \$.....

Mon abonnement au 1 février 1912 \$.....

Mon abonnement au 1er février 1913. \$.....

Emballage et livraison de ma prime. .09

photographie No. .09

Total \$.....

Au cas d'épuisement de votre prime Photographure ci-dessus indiquée, veuillez m'en réserver une autre dans l'ordre suivant No. No.

Nom de l'abonné.

Adresse.

Date.

Mon abonnement a été sollicité par

Nom du solliciteur

adresse

Nom de l'abonné

adresse

Reçu de M. pour abonnement au "CANADA FRANÇAIS" que je m'engage de transmettre pour lui à l'administration avec son coupon d'abonnement lui donnant droit à la prime Photographure du journal.

Date

Candidat au Concours du CANADA FRANÇAIS.

AVANT L'INVENTAIRE - . . .

Le St. Johns Furniture Store

Fera de grandes réductions dans ses marchandises d'ameublements.

C'est la meilleure occasion pour les nouveaux mariés de meubler leur maison à des conditions faciles et des termes avantageux.

SPECIAL

Nous informons le public que nous venons d'acheter un "Vacuum Carpet Cleaner" qui nettoie les tapis sans faire la moindre poussière. C'est une protection de la santé qui rend en même temps les tapis magnifiques.

Nous irons avec plaisir nettoyer une de vos pièces gratuitement pour démontrer ce que peut faire cette machine, sans soulever la poussière dans votre appartement.

Prix convenant à tout le monde.

ST. JOHNS FURNITURE STORE
D. KUSHNER, Prop.
95 rue Richelieu, St. Jean, P. Q.

C'EST UN FAIT

QUE

Les Tapisseries dans les dessins et couleurs convenables



102 VK1

Aident plus à Garnir Un Appartement QUE

Tapis, Rideaux ou Meubles.

NOUS AVONS UN

Bel Assortiment

DANS

Les styles les plus nouveaux

et nous désirons que vous les voyiez.

Les plus Bas Prix!

Allez vous en rendre compte par vous-même au magasin de

Jos. Boudreau.

RUE RICHELIEU, - - - BLOC MOLLEUR

SAINT JEAN P. Q.

Le Célèbre Charbon Pittston

John Donaghy

Successeur de Sisset & Donaghy

Marchand de Charbon et Bois

RUE RICHELIEU, ST. JEAN, P. Q.



Prime Photogravure No. 1

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LA CIGALE

Ce tableau du célèbre peintre Edouard Bissan, a reçu la place d'honneur au "Salon" à Paris. Edouard Bissan est l'un des membres les plus éminents de La Société des Artistes de Paris. Ses œuvres sont tellement parfaites qu'elles obtiennent toujours leur entrée au "Salon" sans passer par le creuset du Jury.

LA CIGALE est l'une de ses plus belles peintures. La beauté de la forme et du visage est ce que l'artiste a eu en vue. Il a aussi rendu d'une façon admirable l'expression frileuse de cette pauvre infortunée, qui après avoir chanté tout l'été se trouve dépourvue de tout moyen de gîte, et exposée aux vents et aux intempéries de la froide saison.

C'est une maîtresse illustration de la nécessité et de la noblesse du travail. Cette superbe peinture est presque unique en son genre et l'artiste en a trouvé le sujet dans la Fable bien connue de La Fontaine: LA CIGALE ET LA FOURMI.

Prime Photogravure No. 6

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE DÉPART

Grandeur, 22 par 28 pouces.

Valant \$2.00 au détail.

Par JULES GIRARDET.

Le départ est une scène d'un intérêt universel. C'est le dernier mot d'une histoire d'amour qui se termine par l'abandon des amoureux et leur envol dans les sœurs du bonheur conjugal. C'est l'adieu de la jeune épouse à la maison paternelle et à ses amis pour suivre l'aimé dans un voyage de noces. Elle est aux bras de sa mère qui lui donne le baiser d'adieu. Le mari commence déjà à porter "des paquets, la boîte à chapeau", sans songer encore dans le bonheur présent à s'objecter. Il attend à la porte de la diligence. Les amis de la jeune fille lui envoient des adieux de la fenêtre de la résidence paternelle.

Ce tableau exhibé au Salon de Paris, en 1906, créa une réelle sensation.

Prime Montre en Or

DU

"Canada Français"

accordée à toute personne
nous envoyant trente a-
bonnements nouveaux.

50 Modèles pour Monsieur.

50 Modèles pour Dame

Valant chacune au moins

\$15.00

NOTRE PRIME PIANO



DESCRIPTION: - - Nouveau Style Louis XV

DIMENSION — Hauteur, 4 pieds 8 1/2 pouces
Largeur, 5 pieds 4 pouces
Profondeur, 2 pieds 2 1/2 pouces.

MECANISME — 7 1/3 octaves; (overstring) trois cordes; grande table d'harmonie, renforcée d'une plaque de bronze pesant, courant jusqu'au sommet du piano; barre d'action en métal plaqué; action à répétition parfaite; 3 pédales, douce, forte et sourde.

CAISSE — Acajou, double "veniré" en dehors et en dedans, front tournant automatique, gongs continus, clavier en ivoire et ébène.

Le prix fixe: \$450.

WILLIS & Co., 600 Ste. Catherine Ouest, Montréal.

Venez voir nos Pianos avant de placer votre commande ailleurs, vous y gagnerez.

Voyez notre autre Piano Style D à \$400

Aussi, Piano combiné automatique que tout le monde peut jouer sans savoir la musique \$350

L'on peut aussi voir ces Pianos dans les salons du "Canada Français" à St. Jean, où l'on se fera un plaisir de vous en faire voir la perfection et la beauté, et de recevoir votre commande.

WILLIS & Co. Limited, 600 Ste. Catherine Ouest, Montréal

Au Canada la Bière Dawes Lachine Ale, se vend plus que toute autre marque.

Pourrait-on avoir de meilleure preuve de la haute qualité et de la popularité de cette bière délicieuse et rafraîchissante?

Il n'y a pas d'autre bière "aussi bonne".

Insistez donc pour qu'on vous donne la marque du "Cheval Noir".

Dawes' Lachine Ale

A le plus fort débit au Canada.

The National Breweries, Limited, Montreal.

Dr. J.A. DAIGNEAULT

Coin des rues
ST. JACQUES & LONGUEUIL.
Médico et Chirurgien.
Aussi: Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

TEL. 215

D.J.N. BOISVERT

CHIRURGIEN-DENTISTE
47 rue St. Jacques. St-Jean, P.Q.
Porte voisine du nouveau Bureau de Poste.

JOSEPH NOLIN,

CHIRURGIEN DENTISTE
837 rue St. Denis
TEL. Bell Est 761 MONTREAL



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi, 10 mars, 1911 pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre Cap-Rouge et Québec à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

L'on pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumissions aux bureaux de poste de Cap-Rouge, Bergeville, Neilsonville & Québec et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec.

MINISTRE DES POSTES,
Division des contrats de la maille,
Ottawa, le 22 février 1911.

G. C. ANDERSON,
Surintendant.

29-c-1



SOUMISSION.

LES SOUMISSIONS adressées au Ministre des Postes à Ottawa et portant sur l'encapsole l'indication suivante: "soumission pour l'huile d'éclairage et de chauffage", seront reçues jusqu'à midi, le 20 mars 1911.

Les soumissionnaires seront tenus d'y exposer leurs conditions concernant la fourniture et la livraison de 190,000 gallons, mesure impériale, plus ou moins d'huile d'éclairage et de 55,000 gallons, mesure impériale, plus ou moins d'huile de chauffage, de la qualité spécifiée dans le devis rédigé par le département de la Marine et des Pêcheries.

On pourra obtenir les devis et formules relatives à ces soumissions au bureau du percepteur des Douanes à Toronto, Petrolia, Sarnia, ainsi que de l'agent de ce département à Montréal, Québec, St-Jean, Halifax, Pictou, Charlottetown et de l'acheteur du département de la Marine à Ottawa.

Chaque soumission devra renfermer un chèque de dépôt d'une valeur égale à cinq pour cent du montant de la soumission.

Le département rejetera toute soumission pour de l'huile ne répondant pas strictement aux détails du devis ou expédiée en bidons non conformes à ce même devis. Les bidons contenant les échantillons d'huile soumis à l'examen du département en même temps que la soumission devront être de la forme prescrite par le devis et représenter le modèle de ceux qui serviront pour la livraison.

Le département se réserve le droit d'accepter chaque soumission en entier ou en partie.

Le département ne s'engage en aucune façon à faire droit aux réclamations des journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été autorisés au préalable.

A. JOHNSTONE,
Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries,

Ottawa, Canada, le 15 février 1911.

46-b-1

Commerce et Agriculture

Commerce

MARCHES ÉTRANGERS

LES GRAINS

Liverpool — Les dernières dépêches nous apportent les cotations suivantes du marché de l'Europe :

Blé disponible :
No 1, Manitoba nord printemps 7s 8 1-2 à 7s 9 1-2
No 3, blé dur, 7s 4 1-2 à 7s 4 1-2
No 2, blé d'hiver, 7s 3 1-2 à 7s 4 1-2
Blé futur :
Mars, 7s 8 1-2 à 7s 8 1-2
Mai, 7s 8 1-2 à 7s 8 1-2

Mais :
Mars, 4s 2 1-2 à 4s 2 1-2
Mai, 4s 2 1-2 à 4s 2 1-2
Juillet, 4s 2 1-2 à 4s 2 1-2
Disponible :
Méle, américain, nouveau, 4s 2 1-2 à 4s 2 1-2
Méle américain, ancien, 4s 2 1-2 à 4s 2 1-2

Paris :
Blé :
Février, 27.05
Mai-août, 27.20
Farine :
Février, 36.60
Mai-août, 36.25

MARCHÉ DE MONTREAL

Mais américain No 3, 39c à 39 1-4c
Avoine Ouest No 2, 39c à 39 1-4c
Avoine extra No 1, 39c à 39 1-4c
Avoine Ouest No 3, 37 1-2c à 37 3-4c
Avoine blanche No 2, 37 1-4c à 37 1-2c
Avoine blanche No 3, 36 1-4c à 36 1-2c
Avoine blanche No 4, 36 1-4c à 36 1-2c
Orges du Manitoba No 4, 49c à 50c

FARINES

Première patente print, \$5.60
Seconde patente, 5.10
Farine forte du Manitoba, 4.90
Straight rollers, 4.35 à 4.50
Straight rollers en sac, 2.00 à 2.05
Extras, 1.65 à 1.75

ISSUES DE BLE :
Son d'Ontario, \$22.00 à \$23.00
Ontario Midlings, 24.00 à 25.00
Son Manitoba, 20.00 à 21.00
Recoups — Shorts, 22.00 à 25.00
Moulée pure, 30.00
Moulée mélée, 25.00 à 28.00

FARINE D'AVOÏNE :
Avoine roulée, sac, \$4.45
Avoine roulée, sac, 2.10
Farine de maïs, baril, 3.00 à 3.10

FOIN PRESSE ET FOURRAGES :
Foin pressé No 1, \$11.50 à \$12.00
Foin pressé, No 2, ext., 10.50 à 11.00
Foin pressé No 3, 9.00 à 9.50
Trèfle mélangé, 7.50 à 8.00
Trèfle, 6.50 à 7.00

INDUSTRIE LAITIÈRE

FROMAGE :
De l'Ouest, 11 3-4c à 12c
De l'Est, 11 1-4c à 11 3-4c

BEURRE :
Crémier, choix, 24 1-2c à 25c

AUTRES PRODUITS DE LA FERME

OEUF :
Oeufs choisis, 27c
Oeufs de terre :
Green Mountain, au c. 90c à 92 1-2c

LE MIEL :
Miel blanc, rayon, 11c à 11 1-2c
Miel blanc, coulé, 7c à 8c
Miel brun coulé, 6c à 7c

PRODUITS DE L'ÉRABLE :
Sirop la livre, 6c
Sirop en bidons, 6 1-2c
Sucre, pain 1 lb, clair, 9c à 10c.

HARICOTS :
Ontario, \$1.80

VOLAILLES :
Dindes, 18c à 19c
Oies, 13c à 15c
Poulets, 11c à 13c
Poules, 9c à 12c
Canards, 16c à 18c

FRUITS :
Oranges Navel, Californie, 150-216, la boîte, \$2.75
Oranges Navel, Californie, 96-126 la boîte, 3.00
Oranges de Valence 420, la c. 3.75
Oranges du Mexique, 150-216, 2.50
Pommes d'hiver No 1, la bte, 6.50
Pommes d'hiver No 2, la bte, 5.50
Pommes Spies No 1, la bte, 8.00
Pommes Spies No 2, la bte, 6.00
Citrons Marconi, la bte, 3.00
Bananes Jamaïques, le régime 2.25
Ananas, la crate, 4.50
Dattes nouvelles, Halloween, 1.05
Avelles, la bte, 12.00
Figues, 3 à 5 cœurs, la lb. 10c à 11c
Oignons rouges, sac de 100 lb. 2 1-2c
Cacouettes, Bon-Ton, roties, 12c
Amandes écalées, la lb., 36c
Amande Tara, la lb., 32c
Noix du Brésil, la lb., 17c

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lard pesant (Can. Short) Short Cut Mess, bri. 35-45 morceaux, \$125.00
Lard pesant, Canada Short cut Mess, 1-2 b. 13.75

Dos, Canada Short Cut Mess, bri. 45.55 more, 25.00
Dos, Canada Short Cut Mess, 1-2 bri. 12.75
Lard pesant, Short Cut clair, 20-35 more, bri. 24.50
Lard pour fève, baril, petits more, clair, 20.50
Lard de flanc, baril, 24.00
Lard "pickled rolls" le baril, 27.00
Lard pesant, désossé, b. 26.00
Lard clair, tout gras, très pesant, le baril, 27.00
Jarrets de cochons marinés, 200 lbs., 12.00
Pattes de cochons pt. b. 100 lbs., 6.00

BOEUF EN BARIL :
Boeuf marqué "Anchor" b. \$8.75
Boeuf marqué "Anchor", 1-2 b. 17.00
Boeuf marqué "Anchor", tierç. 25.00

JAMBONS :
28 à 45 lbs., 13 1-2c
20 à 28 lbs., 14 1-2c
Moyens, 15 à 19 livres, 15 1-2c
Petits, 9 à 12 livres, 17 1-2c
Roulés, 16 à 25 lbs., 16c
Bacon à déjeuner, anglais, sans os, épais, 16c
Bacon de Brown, à déjeuner sans os, épais, 15 1-2c
Petit bacon épici, désossé, 15c
Jambon "Pique-Nique, 7 à 10 livres, 15c
Bacon choisi Wiltshire, côté de 50 livres, 16c

SAINDOUX COMPOSÉ :
Tierces, 375 livres, 10 3-4c
Bottes, 50 lbs., 19 7-8c
Tinettes, 50 livres, 11c
Seau de bois, 20 livres, 11 1-2c
Seau de ferblant, 20 livres, 19 1-2c
Caisnes, 10 livres, tins 60 lbs. en caisse, 11 1-4c
Caisnes, 5 lbs, tins 60 livres en caisse, 11 3-8c
Caisnes, 3 livres, tins 60 livres en caisse, 11 1-2c
Brique de lard composé, en caisses de 60 lbs., 12c

MARCHÉ DONSECOURS
Le changement qui s'est fait sur le marché Donsecours depuis la semaine dernière bien qu'en apparence d'une importance excessivement minime, indique cependant que les mauvais jours sont sur le point de disparaître. Ce que l'on a pas vu pour ainsi dire dans le cours de l'hiver, commence à s'apercevoir, ce sont les voitures des cultivateurs installés sur la Place Jacques-Cartier. Leur nombre est relativement restreint, mais encore il y en a quelques-unes. La présence des cultivateurs ne dénote pas cependant que le marché a repris une grande activité. Loin de là, l'inertie se fait toujours la même, seulement on sent qu'elle tire sur la fin. Les denrées commencent à être rares sur le marché et par suite de cette rareté les prix sont élevés et d'une fermeté désespérante. Cette fermeté ne cessera qu'avec les premiers produits de la saison qui feront ceux qui détiennent les produits de la dernière saison à diminuer un peu leurs prix pour faire place aux produits nouveaux. Cette fermeté ne se manifeste, cependant, que sur les légumes, les patates. Sous le rapport des fruits importés, les prix sont très raisonnables et si le commerce ne va pas c'est que le manque d'argent est trop grand, chez le consommateur ordinaire. La manne qui est tombée dans le gousset de la classe pauvre, grâce à la dernière tempête de neige, a servi à combler le déficit accumulé par un commencement d'hiver sans neige, et depuis le ciel se montre d'une sérénité déconcertante pour les pauvres gens qui ont fait le retour de la belle saison ne manquera pas d'être salué par de vives exclamations par les miséreux.

Voici les cours du marché :
Betteraves, le sac, 0.75 0.00
Carottes, le sac, 0.75 0.00
Céleri de Californie, le c. 5.00 0.00
Céleri de Californie, doz. 1.00 0.00
Céleri, la douz., 0.45 0.00
Choux-fleurs, la douz., 0.75 0.00
Choux-fleurs, le panier, 1.00 2.00
Fèves canadiennes, la liv. 4c à 4 1-2c
Navets, la poche, 1.00 0.00
Menthe, doz., 0.00 0.20
Oignons, la poche, 2.10 0.00
Oignons d'Espagne en caisse de 100 livres, 2.75 0.00
Oignons blancs, 0.05 0.00
Oignons égyptiens, 100 lb. 2.76 0.00
Oignons rouges, la poche, 2.10 0.00
Panais, le sac, 0.75 0.00
Patates, par sac de 90 lb., 1.10 1.15
Patates sucrées, le panier de 60 livres, 0.00 0.75
Persil, la doz. paq., 0.00 0.30
Piment, le panier, 0.50 0.00
Poireaux, la doz. paq., 1.50 0.00
Raifort, la livre, 0.00 0.15
Salsifis, la livre, 0.15 0.00
Salade de Montréal, fraîche, doz., 0.00 0.30
Salade de Montréal, pom., doz., 0.00 0.25
Salade, la doz. paquets, 0.25 0.00
Topinambours, la poche, 1.50 0.00
Tomates de serre la lb., 0.20 0.25
Radis, doz. paq., 0.25 0.00
Atocas, le quart, 11.00 0.00
Bananes Jamaïques, 1.75 0.00
Bananes Jumbo, 0.00 2.50
Citrons du Mexique, case, 3.00 0.00
Dattes nouvelles, la livre, 3 1-2c
Limonas, la bte., 0.00 1.00
Mandarines, la bte., 0.00 1.00
Oranges de Californie, case 2.75 0.00

Oranges Jamaïque, bri. 3.50 0.00
Oranges Jamaïque, bte., 2.00 0.00
Oranges Valence, 120c., 4.00 0.00
Oranges Valence, 711c., 4.50 0.00
Oranges de Floride, la bte, 3.00 3.25
Oranges du Mexique, case, 2.50 2.75
Oranges Naveli bte., 3.50 0.00
Pamplemousse de Cuba, 0.00 4.50
Pommes Racette, No 1, 6.00 0.00
Pommes Racette No 2, 4.00 0.00
Pommes "Ben Davis", 6.00 0.00
Pommes Spies, 6.00 0.00
Pommes Baldwin, 6.00 0.00

DIERS
Porc abattu, 00.00 13.00
Bœuf abattu, 100 lbs., 8.00 10.00
Mouton, 0.00 12.00
Peaux de bœufs No 1, lb. 0.00 0.11
Peaux de bœufs No 2, lb. 0.00 0.09
Peaux de vœux, lb., 0.13 0.14
Peaux de cheval No 1, 2.00 2.50
Peaux de cheval No 2, 0.00 1.25
Peaux de moutons, 0.00 1.00
Peaux d'agneau clipper, lb. 0.00 0.25
Suif brut, livre, 0.03 0.04
Suif raffiné, livre, 0.04 0.08

Morue marchande, 4c.
Aiglefin (haddock), 4 1-2c.
Aiglefin (haddock), choix, 5c.
Morue, ex. tranche, 5c.
Doré frais, 12c à 15c.
Doré glacé, 8 1-2c.
Flétan, 12 1-2c.
Poisson bleu, 15c.
Saumon, Colombie Ang. 9c. à 12c.
Anguille fraîche, pièce 25c.
Halibut, 12c.
Truite saumonée, la livre, 8 1-2c.
Barbotte, la livre, 10c.
Perchaude, la livre, 7c à 8c.
Carpe, la lb. 8c.
Brochet, la livre, 8c.
Hareng du Labrador, le baril \$2.90 \$5.25.

MARCHÉ DE BOSTON
Le marché du foin se maintient ferme. C'est le bon temps d'expédier.

Nous cotons :
Foin, choix, \$21.00
Foin, No 1, 19.00 à 19.50
Foin, No 2, 18.00
Foin, No 3, 15.00 à 16.00
Foin, trèfle méle., 16.00
Foin, trèfle, 15.00
Paille de seigle liée, 13.00
Paille d'avoine, 11.00

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à 80
Lard frais par 100 lbs. 10.00 à 10.50
Bœuf, 6.00 à 6.50
Poulets, le couple, 1.50 à 1.75
Dindes, le couple, 4.00 à 5.00
Oies, le couple, 2.50 à 3.00
Foin, par 100 bottes, 12.00 à 13.00
Paille, 4.00 à 5.00
Grain, 1.25 à 1.30

MARCHÉ DE SAINT-JEAN
Avoine, la poche, \$1.00 à 1.05
Pois le minot., 1.35 à 1.40
Orges, 75 à 80
Sarrasin, 80 à 85
Fèves, 2.25 à 2.30
Blé d'Inde, le minot., 95 à 1.00
Farine de famille, 95 à 1.00
Oeufs, la douzaine, 30 à 32
Beurre en tinette, 22 à 23
Beurre frais par livre, 25 à 26
Graisine par livre, 13 à 13 1-4c
Sirop d'érable, 90 à 1.00
Sucre d'érable, 10 à 12
Patates, par poche, 75 à

PAGE EDITORIALE

LE CANADA FRANÇAIS

Organe Libéral du District d'Iberville.

ABONNEMENT \$1.00 par année. ETATS-UNIS. \$1.50
La Compagnie de Publication LE CANADA FRANÇAIS Limited,
Telephone No. 103

On pourra se procurer "Le Canada Français" à Montréal, à la Librairie Saint-Louis, No. 188 Est, rue Ste-Catherine.

SOMMAIRE

- 1ère page—Le discours de Sir Wilfrid Laurier sur la réciprocité—Dépêches Étrangères.
2ème page—Coursier de Paris, Cousin de France.
3ème page—Primes gravures No 3, No 5 et No 2.
4ème page—Grand concours de popularité et d'abonnement du "Canada Français".
5ème page—Suite des Concours.
6ème page—Primes gravures No 1 et No 6.
7ème page—Commerce et agriculture.
8ème page—Page éditoriale : A la législature Provinciale, Frontenac—Parlement fédéral, Spectateur—La province de Québec et la réciprocité—Nouvelles de St-Jean—Divers.
9ème page—Nouvelles de St-Jean—Divers.
10ème page—Correspondances de la campagne.
11ème page—Grand roman feuilleton : Le Châtiment.
12ème page—Page amusante (illustrations).
13ème page—La mode pratique.
14ème page—Le convoi, Capitaine Sadik Bey—Pages oubliées (Autour d'un mariage), François—Toilettes d'autrefois et toilettes d'aujourd'hui, Lucie—Propos féminins, Pimprenette—Rafatias et liqueurs, Mascadin—Pensées, Choixes—Cuisine.
15ème page—A travers le Canada.
16ème page—Nouvelles des États-Unis.

A LA LEGISLATURE PROVINCIALE

BEAU TEMOIGNAGE D'UN DEPUTE CONSERVATEUR—SCENE DISGRACIEUSE PROVOQUEE PAR MM. COUSINEAU ET LAVERGNE—A PROPOS DE VUES ANIMÉES—MM. BOURASSA, LAVERGNE, SAUVE ET TELLIER VEULENT SUBSTITUER LA LOI AMENDANT CERTAINS ARTICLES DU CODE CIVIL A ETE ADOPTÉE—LA PROROGATION.

En demandant la production de documents relatifs à la construction d'un pont de fer à St-Antoine de la Rivière du Loup, dans le comté de Maskinongé, M. Lafontaine, un député conservateur, a rendu hommage au gouvernement, particulièrement à l'hon. M. Taschereau, qu'il ne met pas de considération politique quand il s'agit d'une question d'intérêt public. L'honorable ministre, dit-il, donne généreusement sans s'occuper de mesquines considérations de parti, c'est pour cela que je reviens aujourd'hui à la charge avec confiance pour obtenir un nouvel octroi. Quand j'ai obtenu un octroi, il y a quelque temps, le secrétaire de la municipalité était surpris de la grande générosité du gouvernement pour un comté représenté par un conservateur. Je dois dire que j'ai toujours eu confiance que le gouvernement aiderait quand même le comté et je n'ai pas été surpris de constater d'autre ma demande.

L'opposition a provoqué ces jours derniers à la Chambre une scène indigne d'homme sérieux. Elle semble se faire un jeu de ces scènes qui font perdre le temps de nos législateurs qui sont de nature à jeter du discrédit sur la députation.

L'élément conservateur-nationaliste a choisi comme prétexte l'amendement à l'article 565 des Statuts relatifs à la construction des ponts en fer.

Le but de cet amendement est de permettre aux municipalités d'aider à la construction de ponts qui ne sont pas dans leurs limites, lorsque ces ponts peuvent être d'une grande importance et d'une grande utilité pour ces municipalités.

La Chambre s'est formée en comité général pour étudier ce bill. Au moment de se former en comité des subdites l'opposition a commencé à provoquer une scène tout à fait regrettable.

M. Cousineau attaqua un peu cavalièrement l'hon. ministre de l'Agriculture qui lui répondit à propos. D'un mot à l'autre le député de Jacques-Cartier s'échauffa, accusa le ministre de changer de parti au gré de chacun, et dit qu'il est prêt à se vendre au plus haut enchérisseur.

L'hon. ministre blessé avec raison par des paroles aussi offensantes voulut faire rétracter son interlocuteur, ce qui s'efforça de justifier ses paroles en lisant une lettre écrite par l'hon. ministre. Comme la Chambre s'y opposait, M. Cousineau s'obstina et lut entièrement la lettre au milieu d'un tapage extraordinaire et dans un brouhaha tout à fait indigne d'une assemblée délibérante aussi importante.

Le président du comité voulut rappeler à l'ordre le député de Jacques-Cartier et lui demander de s'en tenir à la question d'ordre, c'est-à-dire de déclarer s'il avait dit ou non les paroles qu'on lui attribuait et s'il entendait les retirer.

M. Lavergeur intervint et tint tête au président jusqu'à ce que le dernier eut usé de son droit pour mettre le député de Montmagny à l'ordre. Il prétendait que les paroles devaient être mises par écrit avant d'être critiquées et avant qu'on soulevé le point d'ordre.

Après quelques instants d'une discussion fort acérée et très animée, le député de Jacques-Cartier déclara qu'il ne se rappelait pas avoir prononcé les paroles qu'on lui reprochait.

Le président accepta cette déclaration qui équivalait à une rétractation et l'incident fut clos.

A propos du bill 37, concernant les exhibitions de vues animées, une discussion intéressante a eu lieu.

Sir Lomer Gouin expliqua que le but de cette loi est de défendre aux enfants de moins de quinze ans d'assister aux représentations de vues animées à moins d'être accompagnés d'une personne plus âgée qui les a sous sa garde. On se plaint que les enfants vont souvent à ces représentations d'où ils retirent plus de mal que de bien. C'est afin de remédier à ce mal que la présente loi est proposée. Le gouvernement est heureux de déclarer qu'il acceptera toute suggestion qui peut rendre la loi meilleure.

M. Lavergeur croit que ce n'est pas le moyen de remédier au mal. Il voudrait mieux établir une censure sur ces représentations. Il croit que ces vues animées sont avantageuses au point de vue des représentations historiques qu'on peut y donner. Cette restriction d'être accompagné d'une personne plus âgée sera cause que les enfants s'abandonneront et se placeront sous la direction d'un quelconque plus âgé qui les conduira au théâtre.

M. Tellier ne veut pas non plus de cette restriction. Il voudrait la loi dans toute sa rigueur comme pour plusieurs autres lois prohibitives.

Le comité rapporta progrès et s'ajourna de nouveau sur ce bill.

M. Bourassa a demandé la production de documents relatifs à la coupe illégale du bois pratiquée depuis trois ans, sur les terres de la Couronne ou sur les lots concédés dans le canton Taillon.

M. Lavergeur veut prendre connaissance des documents concernant le voyage du ministre de la colonisation dans le nord au cours de l'été de 1901.

M. Sauvé désire s'instruire en examinant les requêtes, et correspondances se rattachant à la concession des

rang du canton Wolfestown.

M. Tellier, veut occuper ses loisirs à la Providence.

d'assurance mutuelle contre le feu "articles du Code de procédure civile.

Le bill 153, loi amendement certains lois 11, 13, 14, 15, 17, 18 due 10e a été adopté.

La législation est très avancée et on s'attend à la prorogation de la législature d'ici à huit à dix jours, si nos bons amis les nationalistes-conservateurs indépendants ne retardent pas inutilement les travaux de la session.

FROTEAC.

PARLEMENT FEDERAL

L'ATTITUDE DE L'HON. M. SIFTON—LE DISCOURS DE L'ANCIEN MINISTRE—LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE REFUTE VIGOUVEUSEMENT LES ARGUMENTS DE L'HON. M. SIFTON.

Peut-être est-il un peu prématuré de vouloir porter jugement sur l'attitude prise aux Communes par l'hon. Clifford Sifton, qui s'est nettement séparé du parti libéral sur la question de l'entente commerciale avec les États-Unis.

Il semblerait, à première vue, que M. Sifton ait eu de voir saisir cette question sur laquelle il diffère d'opinion avec le parti libéral, comme excuse pour se séparer complètement du parti.

Cette impression est-elle exacte ou non, nous ne pouvons en décider pour le moment.

Pour ce qui est de l'entente commerciale elle-même, l'hon. C. Sifton s'en déclare sans ambages et très carrément l'adversaire.

Sans doute son opinion, qui est libre, tire une certaine valeur du fait qu'il fut toujours considéré et à juste titre, comme un administrateur habile, et tout particulièrement bien renseigné sur les choses de l'ouest.

En ces dernières années, M. Sifton s'est tout entier consacré à l'œuvre de la conservation de nos richesses naturelles; il y a travaillé avec patriotisme et habileté.

Mais il est permis de croire que, en cette circonstance, cette préoccupation très louable a influencé d'une façon un peu trop exclusive sa décision.

Peut-être au seul point de vue de la conservation de nos richesses, l'entente commerciale peut-elle comporter certains dangers ou tout au moins compliquer le problème de la surveillance de nos richesses et de leur exploitation.

Il n'en reste pas moins vrai qu'à côté de cette préoccupation, toute légitime soit-elle, nous sommes en droit de faire entrer en ligne de compte l'exploitation plus intensive de nos mêmes richesses, en vue d'en tirer le plus grand parti possible pour notre développement présent.

D'ailleurs, M. C. Sifton n'a-t-il pas été lui-même l'initiateur actif et heureux du peuplement de l'ouest par les colons américains?

Il sait, comme nous et mieux que nous, que cette heureuse politique qui conviait nos voisins à profiter de nos richesses naturelles en terres à cultiver, la plus importante de toutes peut-être, a été le premier et le plus important facteur du développement et de la richesse de l'ouest.

De cette immigration américaine, date la vraie valeur foncière de ces terres; les fermiers américains attirés par lui, furent les premiers à créer cette hausse, car ils furent réellement les premiers à créer un marché suivi et ferme pour ces terres.

Il semble difficile d'accorder les vues actuelles de M. Sifton avec sa politique si heureuse et si féconde du passé.

Il nous paraît que cette fois, il n'a rien de ce qu'il a adoré.

Je crois à propos de donner ci-après la substance du discours de M. Sifton dont la presse torontoise a reproduit quand même ce ne serait que pour votre journal ne soit pas vainement accusé de partialité. Je prie, en passant, le lecteur de croire à l'exactitude de mes notes. En prenant la parole, l'hon. Clifford Sifton, député de Brandon, dit tout de suite que ainsi que ses collègues qui ont parlé avant lui, il a conscience de l'importance très grande du sujet que l'on discute. A son avis c'est la question la plus importante dont la Chambre ait en à s'occuper depuis qu'il a l'honneur d'en faire partie. Aussi, ajoute-t-il, quand j'aurais dit en toute franchise qu'il la suite d'études personnelles du sujet, je me vois obligé à son égard de m'écarter du chef d'un parti auquel j'ai appartenu pour ainsi dire toute ma vie, on comprendra combien la question sous discussion a d'importance, au moins à mes yeux.

Certes une telle divergence de vues avec un parti politique pour lequel j'ai combattu m'est pénible. Je dois dire cependant que j'ai toujours été et suis encore dans de meilleurs termes avec les membres du Cabinet, parmi lesquels je compte des amis intimes. Aussi, je suis presque la surprise de mes vieux commettants qui supportent ma politique depuis 23 ans. Ils demandent sans doute pourquoi j'ai décidé de voter contre un parti qu'avec moi ils ont soutenu si longtemps. Cependant dans les circonstances présentes, la chose est assez facile à comprendre, et je vais m'expliquer à ce sujet en faisant appel à mes plus profondes convictions.

Il y a vingt ans, le parti libéral prônait sans réserve la réciprocité. J'étais alors tout jeune. Lancé dans l'arène politique, je suivis les chefs qui avaient ce programme, et je pris une part active à la lutte d'alors. Certains membres de cette Chambre se souviennent sans doute de mes discours d'alors, et de zèle que je mettais à défendre la réciprocité que je croyais profitable au pays. Je dois ajouter cependant qu'avant que la campagne à laquelle je fais allusion se fut terminée, je m'étais convaincu que mon parti et moi-même nous étions dans l'erreur. Depuis, mes vues sur cette question se sont donc modifiées graduellement. Aussi, quand le remaniement du tarif survint en 1897 je crus comme je le crois encore du reste que le Canada suivait la meilleure ligne de conduite politique possible.

C'est pourquoi maintenant que d'aucuns veulent voir du mystère dans ma conduite, il n'est permis de dire qu'il n'y en a nullement et que j'agis selon ma conviction, après avoir étudié pendant vingt ans les besoins du Canada. Si je n'ai pas discuté ce sujet, j'ai essayé d'imposer mes vues au gouvernement et dans cette Chambre.

Ce travail aurait été, je crois, comparativement facile pour les experts officiels auxquels le gouvernement aurait confié, et il aurait été d'une grande utilité à la Chambre. Cependant, rien de cela n'a été mis à notre disposition. Il nous faut nous renseigner personnellement et à grande peine dans les livres bleus, non parfois en toute exactitude, lorsqu'il s'agit du prix de produits étrangers. On a pris pour habitude en général de faire présenter les détails du projet à discuter par un membre du gouvernement. Dans ce cas, et honneur est revenu à mon honorable ami, le ministre des finances, qui s'en est tiré avec son habileté accoutumée. Néanmoins, je ne crois pas qu'il puisse prétendre avoir minutieusement exposé tous les détails de la question. Non plus, du reste que ne saurait le prétendre mon honorable ami, le ministre des douanes. Si le comité veut savoir exactement ce que j'entends par ces notes de critique qu'il veuille bien se souvenir de la façon dont mes honorables amis, le ministre des finances et celui de commerce exposent avec lucidité les questions de budget devant cette Chambre. C'est qu'alors probablement ils tiennent à être clairs et précis. De tout ceci, je conclus que le gouvernement a peut-être cherché à savoir le fond des choses et ne le sait pas, ou bien le sait et ne peut soutenir sa ligne de conduite par les faits.

Avant d'entamer des questions de chiffres, poursuit M. Sifton, le désir déclarer qu'il n'est pas exact que depuis 40 ans, tout le monde ait été au Canada en faveur de la réciprocité avec les États-Unis. Rien ne m'assure, en effet que depuis lors, l'un des partis, ou les deux partis de ce pays aient été absolument en faveur de cette politique. Cependant, il est certain qu'il y a 29 ans le parti libéral était en faveur de la réciprocité. Qu'en 1898, il y fit élision, puis qu'à l'élection de 1900, 1904 et 1908, ni l'un ni l'autre parti ne parlèrent réciprocité.

C'est en connaissance de cause que je parle de la politique générale du gouvernement en 1900 et 1904, car alors j'appartenais à la maison, or, nul au Canada n'aurait été plus surpris que moi, si l'on m'avait dit à l'époque que le gouvernement désirait la réciprocité avec nos voisins. Aussi, je partage maintenant certaines opinions à l'effet que le cabinet n'était pas qualifié pour faire des propositions de cette nature aux États-Unis. Ce que j'en dis n'est pas pour aggraver la situation, cependant je crois que certaines lignes de conduite ne sauraient être suivies dans tous les cas.

Notre gouvernement ne sont pas élus pour faire une chose en particulier à leur gré, ce n'est pas dans l'esprit de notre constitution. Certes le gouvernement peut faire maintes choses qui n'ont pas été exposées à l'élection, mais il ne saurait constitutionnellement ou convenablement prendre seul la responsabilité de toutes sortes de mesures. C'est pourquoi je prétends que lorsqu'une politique fiscale a été complètement étudiée comme elle fut la nôtre, en 1904 et 1908, il n'appartient pas constitutionnellement au gouvernement de modifier radicalement cette politique sans consulter le peuple et même, presque sans qu'il en soit informé. Bien entendu une certaine somme de discrétion est laissée au gouvernement, au Parlement, mais cette discrétion ne doit pas relever de l'arbitraire de qui que ce soit, en particulier, attendu que c'est une discrétion constitutionnelle, qui est un des droits conférés au gouvernement, par le peuple que nous représentons.

Et c'est pourquoi, je crois fermement que rien n'est survenu dans l'histoire du Canada qui ait autant peiné nos concitoyens, que la résolution prise par eux en 1897, de nous, à l'assendant politique considérable, la résolution d'écarter de la question de la réciprocité, la politique fiscale du pays. C'est n'est pas ainsi, j'en suis sûr, que l'on doit entendre le gouvernement constitutionnel, que l'on doit l'entendre comme je l'ai compris au sein du parti libéral.

Par ces résolutions, M. le président, on nous demande de changer la politique fiscale du Canada, or il est bon de savoir pourquoi on veut ce changement; afin de comprendre, il faut se souvenir du débat sur le tarif en 1897, alors qu'en première ligne, venait la préférence avec l'Angleterre, et en seconde ligne une mise au point des droits de douanes, de façon à les réduire sur les articles indispensables aux fermiers. Un troisième point visait, il ne faut pas l'oublier, une réduction importante des droits sur les matières premières nécessaires aux manufactures; autant dire que dans le tarif dont je parle, le principe de la protection était maintenu, principe que l'électorat accepta comme en firent preuve les élections suivantes. Pour ma part, je vis dans le tarif de 1897 la meilleure des protections mises à même de faire du bien à toutes les classes. Je le répète, ce tarif me semblait le meilleur de tous ceux que nous pourrions choisir et par suite il comportait la préférence envers l'Angleterre. A propos de cette préférence je fais remarquer que nul ne fut plus en sa faveur que moi, lorsqu'on l'adopta; cependant il ne faudrait pas la pousser trop loin. On ne saurait abuser des meilleures choses, surtout quand on peut avoir à en souffrir jusqu'à un certain point.

L'hon. M. Sifton, parle ensuite de la prospérité du Canada, de son immigration, de sa main-d'œuvre, et de la nécessité qu'il y a de développer le marché local de nos produits.

Les États-Unis, dit-il, vont de plus en plus profiter de ces régions commerciales pour étendre sur le Canada une sorte de domination qui pourrait bien un jour amener l'union politique.

Somme toute donc, après M. Sifton, le gouvernement a commis une erreur grossière en conduisant cette tentative; d'abord parce qu'elle est contraire aux intérêts du pays et aussi parce qu'elle est une menace pour le maintien des liens britanniques.

L'hon. M. Fisher, succède à M. Sifton; il félicite en dernier de la façon dont il a présenté à la Chambre ses vues sur la question de réciprocité, mais il déclare qu'il diffère d'opinion avec lui parce qu'il considère que cette entente commerciale est parfaitement conforme aux meilleurs intérêts du pays. La question de réciprocité n'est pas nouvelle, quoi qu'il ait prétendu M. Sifton, et l'hon. M. Fisher prouve que de tout temps non seulement le parti libéral, mais aussi le parti conservateur ont été en faveur de la réciprocité avec les États-Unis. Il rappelle que le gouvernement a tenu sa promesse de ne plus faire de pèlerinage à Washington, en effet que les États-Unis qui ont fait un pèlerinage à Ottawa et que le gouvernement canadien aurait commis une erreur impar donnable s'il avait refusé de considérer les offres qui lui étaient faites.

Les conservateurs eux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ne craignaient pas de faire des pèlerinages à Washington; et en 1888, Sir Charles Tupper s'en rendit aux États-Unis dans le seul but d'obtenir un traité de réciprocité.

Sir John Macdonald, qui disait qu'il était né sous le drapeau britannique, et qu'il mourrait sous le même drapeau, était alors premier ministre et n'était pas alors question pour les conservateurs de danger pour le maintien des liens britanniques, et cependant, bien que les conditions soient les mêmes, l'opposition crie à la trahison.

«Les conservateurs d'aujourd'hui dit M. Fisher, oublient les traditions de leur propre parti.» Faisant l'historique de la réciprocité, l'hon. M. Fisher dit que si une telle offre avait été faite à Sir John Macdonald, il se serait empressé de l'accepter. Quant au fait que le gouvernement n'avait pas de mandat du peuple, le ministre de l'Agriculture fait remarquer que M. Sifton a voté en faveur de la préférence britannique en 1897 et cependant à ce moment-là, pas plus qu'aujourd'hui, le gouvernement n'avait de mandat spécial du peuple.

De plus, qu'on ne vienne pas dire que le gouvernement s'est lancé dans ces négociations à l'aveuglette, tous les détails en avaient été soigneusement étudiés à l'avance et les hon. MM. Fielding et Paterson s'étaient

fait accompagner à Washington de deux experts sur les questions de tarif. L'hon. M. Sifton a donc accusé faussement le gouvernement, il aurait dû se mieux renseigner avant d'émettre une telle assertion.

M. Fisher fait remarquer que les agriculteurs doivent connaître leurs besoins mieux que tous autres et l'importante délégation qui s'est rendue auprès du gouvernement pour demander une révision du tarif est une preuve que la réciprocité était demandée à grands cris par la classe agricole.

Le ministre de l'Agriculture dit qu'il y a tout lieu de croire que dans un avenir rapproché, le marché américain sera le meilleur du monde entier pour les produits agricoles et les cultivateurs de la province de Québec comme du Nord-Ouest sont enchantés de la perspective de pouvoir envoyer leurs produits en franchise aux États-Unis. M. Sifton d'ailleurs, depuis qu'il a établi son domicile dans la province de Québec, ne peut pas connaître les besoins des cultivateurs de l'ouest comme lorsqu'il vivait au milieu d'eux. Le président du Conseil National d'Agriculture et des cultivateurs unis de la province d'Alberta, a d'ailleurs déclaré, ces jours derniers, que la convention douanière était une excellente affaire et que tous les députés qui avaient parlé contre la réciprocité à la Chambre depuis le commencement du débat étaient dans le tort.

Nous soulons la réciprocité a-t-il dit, et ce n'est pas parce que nous serons pour cela moins loyaux à l'Angleterre.

M. Fisher dit que ceux qui cherchent à influencer les cultivateurs, à les rendre hostiles à la convention douanière sont des gens qui sont intéressés dans l'achat des produits agricoles et qui voient d'un mauvais œil la perspective d'une concurrence de la part des États-Unis; les cultivateurs cependant n'auront aucune objection à avoir deux acheteurs pour leurs produits au lieu d'un.

Quant à l'hostilité dont ont fait montre les meuniers canadiens à l'égard des changements tarifaires, le ministre de l'Agriculture n'en voit pas la raison; en effet, ils auront à l'avenir à approvisionner un marché beaucoup plus considérable et devraient pouvoir avec le matériel qu'ils ont à leur disposition, supporter la concurrence des meuniers américains. D'un autre côté, le ministre dit qu'il ne comprend pas comment la convention aura pour effet d'obliger le gouvernement à modifier la loi d'inspection des grains, la commission que le gouvernement se propose de nommer pourra parfaitement empêcher le mélange du blé dans les éleveurs et le blé canadien n'en sera que davantage supérieur au blé américain.

M. Fisher nie que les manufacturiers de conserves et de salaisons soient en quoi que ce soit affectés par la réciprocité. Les trusts américains ne pourront pas qu'au préalable s'emparer du contrôle de cette industrie vu qu'il existe en Canada une loi contre les trusts, c'est une chose que M. Sifton a oubliée.

Les conservateurs, d'un autre côté, prétendent que l'industrie de l'élevage des bestiaux périrait. Raison de plus, dit M. Fisher, pour ouvrir à cette industrie un nouveau marché.

La culture du foin va aussi prendre un nouvel élan avec la suppression des droits de douane sur ce produit, et lorsque M. Sifton prétendait le contraire il ne faisait qu'un avocat et non comme un agriculteur.

L'industrie de la laiterie, beurrierie, fromagerie, etc., va aussi bénéficier énormément des changements de tarif proposés; jusqu'à, en effet, les cultivateurs vendant leur crème aux États-Unis où les Américains la transforment en beurre; grâce à la convention, les cultivateurs pourront fabriquer leur beurre et le vendre aux États-Unis à des prix très rémunérateurs. Aucun danger non plus pour nos ressources naturelles pas plus que pour les compagnies de transport.

Bref, la convention douanière projetée est en accord avec les principes libéraux et tout en ne faisant tort à aucune classe ou à aucune industrie, elle sera un bienfait pour la classe agricole.

SPECTATEUR.

LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LA RECIPROCITÉ

CE QUE LA FRANCHISE DES EXPORTATIONS DONNERAIT A NOS CULTIVATEURS

Parmi les produits canadiens exportés aux États-Unis, que la province de Québec peut exporter en abondance, figurent, au premier rang :

LE FOIN ET LA PAILLE, L'AVOINE,	LES VOLAILLES, LE SUCRE ET LE SIROP D'ÉRABLE,
L'ORGE, LES POIS, LE SARRASIN, LE LAIT, LE BEURRE, LE FROMAGE, LES ŒUFS, LES POMMES,	LES POMMES DE TERRE, LES CHOUX, LES OIGNONS, LES BETES A CORNES, LES CHEVAUX, LES MOUTONS, LA LAINE, LE MIEL.

Voici quels sont actuellement les droits au tarif minimum américain, qui doivent être prélevés à la frontière, sur les prix que reçoivent nos cultivateurs de la province de Québec.

La ratification de la convention de la réciprocité leur permettrait de s'exempter de payer ces droits et augmenterait d'autant, par conséquent, le prix net qu'ils tireraient de leurs produits.

Articles	Droits.
FOIN, LA TONNE (de 2240 livres).....	\$1.00
PAILLE, ".....	1.00
AVOINE, LE MINOT.....	15c
ORGE, ".....	15c
POIS, ".....	25c
SARRASIN, ".....	15c
LAIT, LE GALLON.....	2c
BEURRE, LA LIVRE.....	6c
FROMAGE, LA LIVRE.....	6c
ŒUFS, LA DOUZaine.....	5c
POMMES FRANCHES, LE MINOT.....	25c
VOLAILLES VIVANTES, LA LIVRE.....	3c
" MORTES.....	5c
SUCRE ET SIROP D'ÉRABLE, LA LIVRE.....	4c
MIEL, LE GALLON.....	20c
POMMES DE TERRE (patates) LE MINOT.....	25c
CHOUX, LA PIECE.....	2c
OIGNONS, LE MINOT.....	40c
BETES A CORNES.....	
VEAUX ET GENISSES, LA TETE.....	2.00
AUTRES — "ad valorem".....	17 1/2 p.c.
PORCS, SUR PIED, LA TETE.....	\$1.50
CHEVAUX VALANT MOINS DE \$150, LA TETE.....	\$30.00
CHEVAUX VALANT PLUS "ad valorem".....	25 p.c.
AGNEAUX DE MOINS D'UN AN, LA TETE.....	75c
MOUTONS, LA TETE.....	\$1.50
LAINES EN SUINT, LA LIVRE.....	11 à 12c
LAINES LAVÉES.....	22 à 34c
LAINES DEGRAISSÉES.....	33 à 36c

Il n'est pas besoin d'être un fort statisticien pour calculer que ces droits enlevés mettraient dans la poche des cultivateurs canadiens des millions, chaque année, dont les cultivateurs de la province de Québec prendraient leur bonne part.

AU GRAND TRONC

UNE CIRCULAIRE DE LA COMPAGNIE ANNONCE PLUSIEURS NOMINATIONS

Une circulaire de la compagnie du Grand Tronc annonce que M. W. J. Nixon, chef expéditeur des trains a été promu aux fonctions de maître des trains, pour le 5e district de la division Est, avec quartiers généraux à Montréal.

Il est entré en fonction le 3 mars. M. W. R. Davidson est aussi promu aux fonctions de maître des trains pour les districts 16, 17 et 21 de la division du Centre. Il aura, en même temps sous sa juridiction, le 18e district, entre Komoka et Glenora, le 19e district, entre Glenora et Kinsport Junction; entre Port Colborne et Welland Junction, entre Port Robinson, et Port Dalhousie, et cette partie du 20e district, qui va de Tillsonburg Junction, à Harrisburg. Il aura ses quartiers généraux

à Hamilton. Il est entré en fonctions le 1er mars. M. E. S. Waterman, de Montréal, a été nommé chef expéditeur des trains, pour le 4e et le 5e district de la division Est. Son bureau est à la gare Bonaventure; il est entré en fonction le 3 mars.

NOUVEAUX BUREAUX DU GRAND TRONC PACIFIQUE

Le Cie du Grand Tronc Pacifique a ouvert de vastes et magnifiques bureaux à Vancouver, rue Granville. Ce sont les plus beaux bureaux de l'Amérique du Nord, qu'une Cie de chemin de fer possède. Ils sont divisés en trois sections, une pour les bureaux des passagers, une pour le fret et une pour les bureaux de la Canadian Express. Ces bureaux sont finis en chêne brun, et de belles peintures ornent les murailles de ces spacieux appartements, dont la plupart représentent des vues de la province de la voie du Grand Tronc Pacifique.

NOUVELLES DE ST JEAN

COUR SUPERIEURE

L'hon. juge Moncton, siégeant en cour supérieure, a rendu trois jugements dans des causes de la banque de St-Jean contre des débiteurs de cette institution financière en liquidation.

Le liquidateur poursuivait en premier lieu dame Marie Ida R. Lafliche et vir., qui plaident compensation, la défense prétendant avoir un dépôt à la banque garantissant le montant réclamé. Le savant président du tribunal a rendu jugement en faveur de la banque.

Dans la cause suivante de la banque de St-Jean vs. Joseph Bouliard et al., à peu près semblable à la première, le même jugement a été rendu par l'hon. juge Moncton.

On a plaidé lundi, la cause de J. W. Trotter vs. Dunlop. Le défendeur ayant acheté des tuyaux de grès de la Standard Drain Pipe Company, dont le demandeur Trotter est le président, pour le montant de \$307.37 refuse de payer cette dette parce qu'il prétend que ces marchandises ne lui ont pas été livrées en bon état. La cause a été prise en délibéré par l'hon. juge Moncton.

La cause de Riley vs. McGrorey et Olive Larocque et al. demandeurs en reprise d'instance, est terminée. Il s'agit dans cette cause d'une demande en annulation de testament. Le savant président du tribunal a pris la cause en délibéré.

Jugement a aussi été rendu par l'hon. juge Moncton, dans une cause du liquidateur de la banque de St-Jean vs. H. Cartier, débiteur sur billets souscrits à cette institution financière en liquidation. Le savant président du tribunal a donné gain de cause au demandeur.

FUNERAILLES IMPOSANTES

Les funérailles de feu Mme Chagnon, qui ont eu lieu vendredi matin, à la chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice, furent très imposantes.

Une foule nombreuse de parents et d'amis avait tenu à aller déposer un dernier hommage sur la tombe de cette femme universellement aimée et respectée.

Le deuil était conduit par l'hon. juge Chagnon, ses fils MM. Wilfrid et Gustave Chagnon, ses gendres M. A. Brunet et le colonel Chénier, son petit-fils, M. Edmond Chénier, et autres membres de la famille.

Les porteurs des coins du poêle étaient le maire A. F. Gervais, MM. J. P. Carreau, Wilfrid Brousseau, J. E. Moirer, P. A. Chassé, C.R., et Charles Arpin.

De nombreuses et riches offrandes de fleurs ornaient le char funéraire. Après le service à l'église, la dépouille mortelle de feu Mme Chagnon fut transportée à la gare du Pacifique Canadien, pour le train de dix heures cinquante-deux. L'inhumation a eu lieu à Montréal, au cimetière de la Côte des Neiges.

En outre de son mari, la défunte laisse quatre enfants : Gustave, secrétaire-trésorier de la "Montreal Light, Heat and Power Company", et Wilfrid Chagnon, rentier; Mme Alfred Brunet, de la rue Sherbrooke, à Montréal, et Mme Chénier. Plusieurs frères et sœurs lui survivent aussi : Mme veuve L. B. A. Charlebois, Mlle Hermine Varin, MM. Arthur Varin, employé du cadastre; Adolphe Varin, de Montréal, et Joseph Varin, de Prince Albert.

A la famille en deuil nous renouvelons nos témoignages de sympathies.

Correspondances de la Campagne

ST-GREGOIRE

M. Ephrem S. Lalanne a été réélu comme secrétaire-trésorier de la Commission scolaire et du conseil municipal de la paroisse de St-Gregoire-le-Grand.

IBERVILLE

Nous sommes heureux d'apprendre que notre dévoué et très populaire concitoyen, le notaire J. B. H. Beaudet, prend un mieux notable de jour en jour. Nous formulons des vœux pour que la santé de ce monsieur, assez sérieusement compromise depuis plusieurs mois déjà, soit bientôt parfaite.

Les officiers du "Salon Littéraire et Musical" de St-Jean étaient en promenade chez leur ami, M. Oscar Laberge, dimanche dernier.

Samedi le 4 mars ont eu lieu les funérailles de Mme William McEneaney. Une foule considérable assista aux obsèques de cette femme regrettée. Mme McEneaney est morte à cette époque de la vie où l'on a raison de compter encore sur plusieurs années d'existence; elle a été emportée par une de ces terribles maladies, qui épargnent presque jamais. A la famille en deuil, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Les membres du cercle St-Charles ont été invités par le curé de Clarenceville, M. l'abbé Lavolette, pour aller donner une représentation dramatique et musicale en ce dernier endroit.

Nos jeunes amateurs ont été heureux de se rendre à une pareille demande.

Aussi vont-ils faire tout en leur possible pour être à la hauteur de la situation, et ne pas tromper l'attente de M. l'abbé Lavolette qui compte sur leur concours et leur zèle, pour donner aux paroissiens de Clarenceville une fête à la fois des plus agréables et des plus instructives.

La date de cette séance n'est pas encore fixée d'une façon définitive. Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Chas. Mailhot, maître de cette ville, vient d'obtenir une partie du contrat dans la construction de la nouvelle manufacture que l'on bâtit à St-Jean.

M. Jos. Choquette, le populaire gérant de notre club de baseball, est en train de former une ligue, qui comprendrait les équipes de toutes les villes environnantes.

Voici les noms des endroits qui participeraient à la ligue: Farnham, Marville, Chambly-St-Césaire, St-Jean, et Irberville.

M. Jos. Choquette est allé à Farnham, ces jours derniers, dans le but de s'entendre avec le gérant de cette localité, pour mettre son projet à exécution. M. Jos. Choquette invite tous les gérants de clubs des environs ci-dessus nommés de bien vouloir lui écrire afin de prendre toutes les informations voulues relativement à cette nouvelle ligue.

M. Jos. Choquette nous affirme que notre club local, cette année sera plus fort que jamais.

Il s'est déjà mis à l'œuvre et des joueurs émérités sont engagés pour la saison prochaine.

M. Jos. Choquette est le véritable type du sportsman et nous avons tout lieu de croire que l'encouragement du public ne lui fera pas défaut.

Parmi les principaux étrangers en notre ville, cette semaine, on remarque: Mlle Aurore Stehene et son père, M. Jos. Stehene, tous deux de Montréal; MM. Stanislas Choquette, Albert Lafrance, et Jean Godbout, tous trois de Montréal; Mlle Aline et Paula Chaput, de Cohens; M. et Mme Jacques Larivière, de New Bedford; M. Wilfrid Larue, de St-Constant; M. J. L. Cauchon, de Granby; M. Jean Marie Lamarche, de Laprairie; MM. Oscar et Gilbert Grégoire, de Valleyfield; M. Jérémie Lacroix, de Grand'Mère; Mlle Maria Saintonge, de Sherbrooke; M. le notaire Guimond et son épouse, de Montréal; le Dr Ollivier Boisclair, de Holyoke; Mlle Georgiana et Corinne Laporte, de Lachine; M. et Mme Gustave Laroque, de Longueuil, etc.

ST-VALENTIN

Le 27 février, M. Ovide Guay, de Lacolle, conduisant à l'École Mlle Dora Boivin, de St-Valentin.

Une messe a été chantée à l'occasion de leur mariage, il y eut musique et cantique pendant la cérémonie.

Après le mariage les pères des jeunes époux et quelques amis ont accompagné les nouveaux mariés à la demeure de M. Clément Guay, de Lacolle, où se dîner les attendait.

Ensuite ils se sont rendus chez M. Calixte Boivin, père de la mariée, où un grand nombre de convives les attendaient, parmi lesquels on remarquait: MM. Amédée Boivin, J. E. Girard instituteur, Euclide Boudreau, Joseph Coache, B. Trahan, Alexis Grégoire, Jos. Roy, et un grand nombre d'autres.

Il y eut chant, musique, danse, chansons comiques, et la plus rieuse gaîté ne cessa de régner parmi les invités.

On s'amusa ferme, jusqu'à une heure avancée, et c'est à regret qu'on se sépara en emportant le meilleur souvenir de cette agréable nocce, et charmée de l'aimable accueil que l'on y avait reçu.

M. et Mme Boivin ont fait les honneurs de leur maison, d'une manière tout-à-fait généreuse.

NAPIERVILLE

M. Napoléon Girard, employé aux tramways à Montréal, est venu rendre une visite à son vieux oncle M. J. C. Girard, accompagnée de son épouse et de sa petite fille. Ils ont passé les jours gras au milieu de leurs parents et amis, et en ont retourné les deux courants enchantés de leur promenade.

Dimanche dernier, M. Wilfrid E. Thier, commerçant de son état, accompagné de son épouse, rendit visite à son oncle, M. J. C. Girard. La soirée s'est passée avec beaucoup d'entraîn car M. et Mme Thier sont de bons et gais causeurs. M. J. C. Girard, instituteur de St-Valentin, ainsi que Mme Audette, de St-Valentin, institutrice de rang des Etangs, étaient aussi présents à cette charmante soirée.

—Jeudi le dix courant M. le maire

ST-BRIGIDE

Pierre Bourgeois, pour la municipalité du village de Napierville, et M. le maire Walter Perrier, pour la municipalité de St-Cyprien, se rendirent à Québec sur l'invitation, pour conférer au sujet de la route projetée en macadam pour automobiles, reliant Rouss Point à Montréal et Québec. Il en sera fait mention par MM. les maires à la prochaine réunion du conseil.

—M. Alfred Ouhay de Troy, Etats-Unis, était en promenade, ces jours derniers, chez son beau-frère M. Alfred Palin, marchand de Napierville.

Les vingt-un et vingt-deux février dernier, ont eu lieu dans la grande salle de l'école modeste du village de Napierville "Un euchère" sous l'habile direction de M. S. P. Beaulieu, pour l'achat d'uniformes pour les membres de la fanfare de notre village. Les citoyens voulant coopérer succès de cette innovation, se rendirent en très grand nombre à ces deux soirées qui donnèrent un profit net de au delà de cent-cinquante piastres. MM. les membres de la fanfare sont heureux de remercier bien sincèrement tous ceux qui ont contribué à les encourager.

A la première soirée nous comptons une centaine de personnes à la seconde au delà de deux cent cinquante. Il y eut différents jeux et amusements: Roue-de-fortune, jeu de cartes et musique à profusion. Les rafraichissements et les gouters étaient bien servis.

Pour les parties de "euchère", vingt-cinq tables avaient été placées à la première soirée. Le premier prix fut gagné par M. E. C. Charbonneau, une belle plume-fontaine, le deuxième par M. Avila Fortin, un couteau à dépeçer. Prix de consolation M. A. Charbonneau, une pipe. Dames, premier prix, Mlle Alice Violette, une jolie table de salon, deuxième prix, Mlle Alice Grégoire, un réticule. Prix de consolation Mlle Maria McNeil, un coussin.

La seconde soirée, on divisa les joueurs en trois séries. Le premier prix fut remporté par M. Souverain Laurin, un beau chapeau ou une superbe paire de chaussures, deuxième prix, M. N. Gagnon, une jolie pipe. Prix de consolation, M. L. Fréde, boîtes de plumes et crayons.

Dames, premier prix, Mlle Hélène Grégoire, une belle chaise en jonc, deuxième prix Mlle Rose-Alma Pinsonneau, un beau plateau à fruits. Prix de consolation, Mlle Grise Grégoire, une broche à chapeau.

Le prix spécial de cinq dollars, en or, a été gagné par le bon N. 125 aux mains de M. Rosario Fortin, l'heureux gagnant.

—Il est rumored que M. A. Barette, N.P., de notre village aurait reçu instruction de la part des ministres des postes et des travaux publics, de faire l'examen des titres qui font partie du choix du site du bureau de poste que le gouvernement a daigné nous gratifier.

ST-PAUL DE L'ILE-AUX-NOIX

Les funérailles de M. A. Thibaut, autrui de Montréal, décédé à l'âge de quarante-trois ans, ont eu lieu en cette paroisse, lundi dernier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient tous des Forestiers Catholiques. La cour locale de cette société assistait en corps aux funérailles.

Le deuil était conduit par le fils unique du défunt, André, âgé de huit ans, ses frères, Ismael et Alcide, de St-Paul; Samuel, de St-Jérôme; Henri, de Montréal; ses beaux-frères, MM. A. St-Hilaire, de Prince Albert, et J. Hébert, de St-Valentin.

Le chœur de chant, sous la direction de M. E. Girard, a très bien rendu la messe des morts.

Le service fut chanté par M. le curé Mandeville. Le défunt laisse une veuve, née Martin (Eugénie) et un fils André.

Nos sympathies à la famille éprouvée.

LACOLLE

Les vingt-sept et vingt-huit février eurent lieu à Lacolle deux concerts donnés par les dames du village et les jeunes filles, sous la direction de Mlle J. E. Pinsonneault, et un souper après chaque concert dans la salle VanVliet, au profit de l'église du village, qui ont rapporté \$75.00.

—M. le notaire Parent a procédé au règlement de la succession R. B. Derrick, en vendant les meubles la semaine dernière, les immeubles doivent se vendre prochainement.

—M. Geo. A. Simard, de Montréal, était ici mardi dernier au sujet de la route internationale projetée entre Montréal et Rouss Point. Les principaux citoyens se sont réunis et mis à l'œuvre et ont délégué M. P. E. Corbière auprès du gouvernement provincial vendredi dernier, garantissant une souscription volontaire de près de \$1000.00 en faveur de la construction de la route.

—M. Wm. Barrière est à faire de grandes réparations à sa propriété qu'il a achetée l'automne dernier au village. Bon exemple qui sera suivi par d'autres.

—Lundi, le six courant, a eu lieu l'assemblée régulière du conseil qui était au complet sous la présidence de M. le maire L. N. Rémy. Le conseil a homologué, à l'unanimité, le procès-verbal préparé par M. Elie Corbière concernant le bout sud du chemin St-Clément. On accorda ensuite la licence d'hôtel à M. Laurent Carpentier, qui a obtenu sa cinquante-sixième licence dans la même maison, au village. M. Carpentier qui est âgé de quatre-vingt-six ans se porte aussi bien qu'un jeune homme.

—Jeudi dernier Mme Henri Labarrie donna le jour à une grosse fille qui reçut au baptême les prénoms de Marie-Louise-Françoise-Pierrette. Parrain et marraine, M. et Mme P. E. Corbière.

—Grand nombre de visiteurs sont venus dans leurs familles à l'occasion des jours gras. Maintenant que le carême a fait son apparition tout va reprendre sa tranquillité.

—Madame J. B. Lapointe est dangereusement malade depuis plusieurs semaines.

—Le vingt-sept février a eu lieu le mariage de M. Marcel Lantier, fils de M. Moine Lantier, de cette paroisse, avec Mademoiselle E. Lambert, de St-Pie.

—Nous lui souhaitons d'avance une cordiale bienvenue.

HENRYVILLE

On nous apprend la bonne nouvelle que M. Joseph Tremblay doit quitter Central Falls, Etats-Unis, le quinze courant, pour venir demeurer à St-Georges d'Henryville avec sa famille, sur la propriété qu'il a achetée ici l'été dernier.

SAINT-REMI

La tombola organisée au profit de notre couvent, a rapporté un grand succès. Il y eut foule tous les soirs. Un concours de popularité avait été organisé entre trois jeunes filles: Mlle Gilberte Duvert est arrivée première, Mlle Elisabeth Bonneville, deuxième, et Mlle Laure Marrotte, troisième. Le joli montant de \$550 a été amassé par les candidates. Après la proclamation du résultat du concours, une réception fut donnée chez M. Donat Duvert, père de la candidate victorieuse.

—Dimanche soir, toute notre jeunesse s'est rendue chez Mlle Laure Marrotte à qui on a présenté un \$20 en or. Un joli bracelet en or a été aussi présenté à Mlle Duvert et Elisabeth Bonneville. La soirée fut des plus gaies, et on s'amusa jusqu'à une heure avancée de la nuit. On remarqua parmi les personnes présentes: MM. R. Perras, A. E. Clément, F. Lamarre, Dr G. E. Bédard, C. E. Chagnon, J. Lamarre, J. L. Bonneville, J. L. Lamarre, E. Houle, L. Lacroix, R. Benoit, A. Bédard, B. Lefebvre, P. Monet, C. E. Trudeau, J. Longtin, H. Martin, A. Payette, A. Mailoux, G. Lefebvre, A. Soucy, J. Vinet, C. Trudeau, H. Perras, R. Lacroix, L. Provost, A. Leblanc, A. Pateau, C. Blain, K. Lavoie, Mlle Gilberte, Blanche, Gabrielle et Cécile Duvert, Charlotte, Gabrielle et Ursule Lefebvre, Jeanne Lacroix, Elisabeth Bonneville, Rose Renaud, Rosabeth Gagnon, Jeanne Lacroix, Anne-Marie Trudeau, Alma Lamarre, Rose Blain, Antoinette et Jeanne Cornélius, Léontine Perras, Irène Beaulieu, Yvonne Cinq-Mars, Mmes Albert Bédard, G. Bédard, Mlle Henriette Pourque, Rose Charrette, Louise Archambault, Alice Dagenais, Maria Lefebvre, Antoinette Gagnon, Blanche Fyfe, etc.

—M. Clark, de Montréal, ont décidé de bâtir, à St-Remi, une manufacture de tomates en conserve. Les travaux de construction seront commencés aussitôt que la neige sera disparue. Cette nouvelle usine sera élevée en face de la gare du Grand-Tronc.

—M. Fortinat Martel des Etats-Unis, est venu passer quelques jours dans sa famille.

—M. et Mme A. Sheridan, de St-Sébastien, étaient en promenade chez M. D. Murray, aux jours gras.

—Le vingt-huit du mois dernier Mlle L. Galipeau faisait cadeau à son mari d'un gros garçon qui fut baptisé sous les prénoms de Louis-Hector-Germain Parrain et marraine, M. et Mme Galipeau, de Dunham.

—Mlle L. Boudreau est retournée reprendre ses études au pensionnat de Farnham, après avoir passé quelques semaines dans sa famille.

ST-ALEXANDRE

M. Paul Poulin, de Montréal, était en visite chez son père M. le docteur J. Poulin, dimanche dernier.

—M. Jos. Essette, de Magog, était en promenade chez son père M. Ant. Bessette, la semaine dernière.

—M. et Mme J. Boivin de St-Jean, étaient en promenade chez M. Ovide Fournier, dimanche dernier.

—M. Lord, ainsi que Mlle S. Desmarais, étaient en promenade chez M. Adélard Fournier, dimanche.

—A une séance du conseil municipal, une licence d'hôtel a été accordée à M. T. Villeneuve à la Station.

ST-CESAIRE

Mme Georges Roy, née Davignon (Elodie), est morte subitement, mardi, à onze heures du soir. Elle a succombé à une maladie de cœur. Elle était âgée de soixante-cinq ans. Il y a trois mois, une de ses sœurs est morte aussi subitement d'une syncope.

Mme Roy jouissait de l'estime générale à St-Césaire, où sa mort cause un deuil général. Elle laisse plusieurs parents et de nombreux amis.

A la famille éprouvée, nous offrons nos sympathies.

ST-HUBERT

La tombola, organisée au bénéfice des religieuses du Bon Pasteur, s'est terminée le mardi, gras au soir par un grand euchère. Après la distribution des prix, M. le curé Dufour remercia en termes chaleureux ceux qui avaient bien voulu prêter leur concours pour assurer le succès de cette fête. Grâce au zèle des dames patronesses, grâce à la générosité des citoyens de St-Hubert et de leurs environs, les recettes de cette tombola ont été de \$1,000. Le plus bel objet, qui a été tiré au sort, un magnifique centre de table, brodé par les religieuses du Bon Pasteur, a été gagné par la fillette de M. Oscar Daniel Brousseau, 26 rue St-Thérèse, Montréal.

Un commencement d'incendie a éclaté chez Mademoiselle C. Lavalée, occasionné par un tuyau surchauffé. Le feu ayant été aperçu à temps, a pu être éteint sans trop de dommages.

—Les jours gras ne se sont pas passés inaperçus ici. Le mardi gras a été représenté par quelques chars allégoriques contenant un grand nombre de mardi gras costumés.

—Mademoiselle Sarah Casavant a passé quelques jours à Montréal par affaires.

—Madame Pierre Chicoine s'est fracturé un bras qu'il a bien fait souffrir en faisant une chute sur la glace.

—Notre médecin, le Dr L. Archambault, a été retenu quelques jours chez lui par la maladie.

—Mademoiselle Rosaline Hubert, qui était au pensionnat des Sœurs St-Joseph, à St-Hubert, nous est revenue bien malade. Depuis quelques jours cependant elle est convalescente. Nous lui souhaitons un parfait rétablissement.

—Grand nombre de visiteurs sont venus dans leurs familles à l'occasion des jours gras. Maintenant que le carême a fait son apparition tout va reprendre sa tranquillité.

—Madame J. B. Lapointe est dangereusement malade depuis plusieurs semaines.

—Le vingt-sept février a eu lieu le mariage de M. Marcel Lantier, fils de M. Moine Lantier, de cette paroisse, avec Mademoiselle E. Lambert, de St-Pie.

—Nous lui souhaitons d'avance une cordiale bienvenue.

—M. et Mme Boivin ont fait les honneurs de leur maison, d'une manière tout-à-fait généreuse.

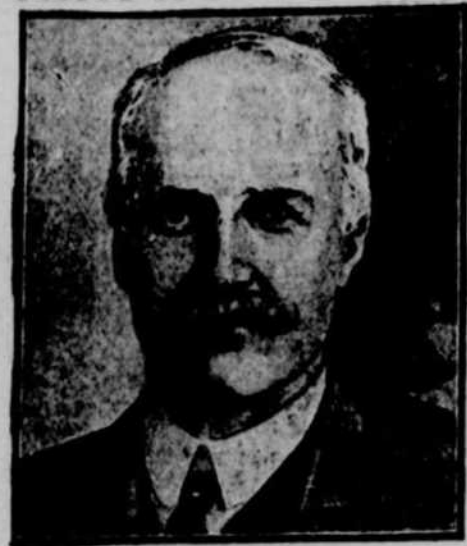
—M. et Mme Boivin ont fait les honneurs de leur maison, d'une manière tout-à-fait généreuse.

—M. et Mme Boivin ont fait les honneurs de leur maison, d'une manière tout-à-fait généreuse.

—M. et Mme Boivin ont fait les honneurs de leur maison, d'une manière tout-à-fait généreuse.

—M. et Mme Boivin ont fait les honneurs de leur maison, d'une manière tout-à-fait généreuse.

SOUFFRIT PENDANT DES ANNEES D'AFFECTIONS D'ESTOMAC "FRUIT-A-TIVES" l'a promptement guéri



DANIEL SAUNDERS, Esq.

M. Daniel Saunders, de Shoal Lake, Manitoba, est l'un des citoyens les mieux connus du grand centre de bié du Canada. Il a vécu dans l'ouest pendant des années — s'est enrichi en faisant de la culture — et s'est maintenant retiré de la vie active des affaires pour jouir des fruits de son travail. Lorsqu'un homme qui occupe une telle situation financière et sociale, proclame volontairement la bien considérable qu'il a reçu de "Fruit-a-tives" il n'y a pas le moindre doute que Fruit-a-tives mérite la confiance de tous les lecteurs de ce journal. Shoal Lake, Man., le 11 juin 1910.

"Pendant nombre d'années j'ai souffert de dyspepsie continue et d'indigestion, ayant de violentes douleurs après le temps des repas. J'étais tout ce que je pus me procurer, mais la douleur que j'avais à l'estomac ne s'améliora pas. L'été dernier, M. Oatway, un pharmacien de ma ville, me recommanda "Fruit-a-tives". Pendant que je prenais "Fruit-a-tives", je n'abandonnai aucunement de prendre mes mets ordinaires et de fumer comme d'habitude. Cependant en dépit de tout, "Fruit-a-tives" a accompli des merveilles pour moi et je conseille fortement à tous mes amis de l'employer."

"Fruit-a-tives" est le seul remède de l'univers fait de purs jus de fruits et guérira toujours l'indigestion et toutes les autres maladies qui procurent la bilieuse, la constipation et toutes les autres maladies qui procurent des dérangements d'estomac, d'intestins, des reins ou de la peau. 50c la boîte, 6 boîtes pour \$2.50, boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou expédié contre réception du prix, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Parmi les convives, en plus des membres de la famille, l'on remarquait:

M. l'abbé F. X. Rabreau, curé de la paroisse; Mlle Nod Mercille, M. le Dr et Mme E. M. Desaulniers, député de Chambly; M. et Mme Edmond Desaulniers, N.P. M. Dr et Mme Joseph L'Espérance, M. Dr et Mme Pierre Mercille, M. et Mme Alphonse Mercille, M. et Mme Louis Brosseau, M. et Mme Alexandre Brosseau, Mlle J. Mousseau, M. et Mme Joseph Mercille, M. et Mme René Brosseau, M. et Mme H. Brosseau, MM. Léopold, C. Ovis et Raymond Brosseau, M. et Mme Hilaire Achim, M. Nap Achim, Mlle Jeanne Thérèse Achim, M. Alphonse David, M. et Mme Emery Fauteux, la famille Emile Duquette, M. et Mme Edouard Leber, M. Arthur Leber, M. Louis N. Bétournay, Mlle Aurore, Eva Noema Bétournay, Mlle A. Farreau, M. Léon Farreau, Mlle J. Daigault, M. Paul Marie Achim, M. René Duquette, Mlle Irène Duquette, etc., etc.

Pendant la soirée, il y eut chant, et musique. Les convives se séparèrent à une heure avancée de la nuit emportant un joyeux souvenir de cette belle fête.

UNE PILULE MAGIQUE.—La dyspepsie est un ennemi avec lequel l'homme est constamment aux prises.

Prenez des tablettes LAXATIVE Bromo quinine. Les pharmaciens vous remettront votre argent si vous n'êtes pas guéri. La signature de E. W. GROVE, sur chaque boîte 25c.

Homorhoides guéries en 6 à 14 jours. Votre pharmacien vous remettra votre argent si l'ONGUENT PAZO ne guérit pas tous les cas d'hémorroides, séches, saignantes, qui dérangent ou protubérantes en 6 à 14 jours. 50c. Si votre pharmacien n'a pas, cet onguent vous sera envoyé franc de port: sur réception du prix par la Paris Médecine Co. 36 George street, Toronto.

Madame PIERRE SIROIS de St-Jean de Dieu

a été guérie par l'usage persévérant du

Vin St. Michel

Lisez sa lettre en date du 3 mai:

MM. BOIVIN, WILSON & CIE, Montréal.

Messieurs,

Permettez-moi de vous féliciter pour le bien que m'a fait votre Vin St-Michel; pour moi, il est indispensable dans une famille. Je puis vous en parler en ayant fait l'expérience. Je souffrais depuis quelque temps d'une grave maladie d'estomac. Je ne pouvais pas dormir, tant mes douleurs étaient atroces; je n'avais aucun goût pour les aliments. Je pâlisais et maigrissais tous les jours, je dépérissais à vue d'œil. Je pris une foule de remèdes de docteurs et n'ai obtenu aucun soulagement. C'est en lisant le témoignage d'une dame à peu près dans mon cas et qui avait été guérie par le Vin St-Michel que j'en fis venir — quelques bouteilles m'ont complètement guérie. En reconnaissance du bien que m'a fait votre bon vin, je vous envoie ma photographie que vous voudrez bien publier avec cette lettre. Encore une fois, je vous remercie infiniment.

Votre tout dévouée,

Mme PIERRE SIROIS.

Le Roi des Toniques, le plus agréable, le plus généreux, le plus actif des vins reconstituants, se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

EN VENTE PARTOUT

BOIVIN, WILSON & CIE

Soleils Agents

520 rue St-Paul

MONTREAL

LE VIN

ST-MICHEL

Le Roi des Toniques,

le plus agréable, le plus

généreux, le plus actif

des vins reconstituants, se

prend à la dose d'un verre

à vin avant les repas et

chaque fois que le besoin

s'en fait sentir.

EN VENTE PARTOUT

BOIVIN, WILSON & CIE

Soleils Agents

520 rue St-Paul

MONTREAL

LE VIN

ST-MICHEL

Le Roi des Toniques,

le plus agréable, le plus

généreux, le plus actif

des vins reconstituants, se

prend à la dose d'un verre

à vin avant les repas et

chaque fois que le besoin

s'en fait sentir.

Grand Roman Feuilletton

LE CHATIMENT

Suite

On aurait pu remarquer, en outre, cependant, que l'unique fenêtre de cette petite chambre, dénuée d'espagnolettes et de crampons, était tenue close par une chaise dont le dossier penait sur le châssis. Autour de cette fenêtre, le long de toutes les fentes, on avait collé récemment des bandes de papier. Frêle fermeture, suffisante pourtant à garder la mort contre la vie !

Au premier regard, dans cette chambre muette où la lampe à l'agonie jetait d'inégales et vagues lueurs, vous n'eussiez distingué personne, mais, à regarder mieux, l'œil, habitué insensiblement à ces demi-ténèbres, eût distingué deux formes humaines. Deux créatures qui semblaient dormir ou qui semblaient mortes. Elle ne bougeait pas ; elle ne respirait plus.

Sur le matelas, c'était un adolescent pâle et doux, dont la tête se renversait dans les boucles de ses cheveux ; près du lit, devant une chaise qui avait dû servir de prie-bien pour l'oraison suprême, c'était une toute jeune fille, belle et belle. Le dernier sommeil l'avait prise pendant qu'elle était à genoux. Elle restait prosternée ; mais son pauvre corps charmant avait versé ses mains, demi-noyées dans ses cheveux, tenaient encore ses tempes. Et le brasier brûlait toujours, bien qu'il n'y eût plus personne à échauffer.

Et la lampe, qui avait jeté sur la double agonie sa lueur mélancolique, la lampe, à bout d'huile et oppressée elle-même par cette atmosphère mortelle, allait respirant par efforts, soulevant sa flamme haletante, n'ayant plus que ces clartés bleuâtres qui font tous les objets livides.

C'étaient deux enfants ! deux enfants chrétiens, — pieux peut-être hier, car l'un avait un crucifix à son chevet, et l'autre dormait sous les regards de Marie, mère de Dieu. Et ils avaient commis le crime sans pardon : ils avaient désespéré de la Providence ! Ce n'était pas le hasard. Sous la treille du Corpo Santo, Cécile avait dit à Julien : « Nous mourrons jeunes. » Et ces bandes de papier, collées aux fenêtres, portaient contre eux un lamentable témoignage : ils avaient voulu mourir !

Seize ans ! dix-huit ans ! Julien avait dix-huit ans, Cécile avait seize ans ! Deux chères, deux belles créatures, jusqu'à cette heure, innocentes et douces : En face de pareils spectacles, le cœur se serre et l'espoir est lent à s'éteindre. On se dit longtemps ils vont s'éveiller !

Mais ils ne s'éveillèrent pas ; les vitres frémirent au coup de feu tiré par le soldat Bartolo Spalazzi à quelques cent pas de là. Et la lampe rendit une grande lueur, puis elle s'éteignit. Par-dessus l'immobilité et le silence la nuit étendit sur eux son crêpe de deuil. C'était l'intérieur d'une tombe.

Ils couraient, tous ces soldats qui faisaient la chasse sur les toits autour du Castel-Vecchio. Ils criaient, s'animant de loin les uns les autres. Le gibier traqué ne pouvait leur échapper. Le gibier, lui, ne courait point. Il avait de l'avance et calculait froidement ses chances de salut, qui n'étaient ni nombreuses, ni belles.

La fuite des maisons italiennes n'offre pas beaucoup de recours où l'on puisse se cacher. Il n'y avait pour présenter quelques accidents favorables au fugitif, que la toiture du vieux hôtel des Folquiers. Le gibier était là dans cet égoût régnant le long des balustrades. Il suivait le chemin déjà parcouru par lui, mais on pouvait facilement augurer, à la lenteur de sa marche, que son intention n'était point de regagner son point de départ. Il savait que toute issue était désormais fermée de ce côté.

Il y eut un « vivra » général, tant la grandeur d'âme du capitaine fut vivement appréciée. Derrière le châssis, ce beau garçon de Beldemonio riait en écoutant tout cela.

Les soldats se mirent en route. Partout, sur leur passage, ils avaient planté des torches, de sorte que la partie occidentale de la toiture était maintenant éclairée. Une torche fut placée sur la balustrade, presque en face de la fenêtre, et Beldemonio dit : « Voici ce que j'appelle une attention délicate ! »

La torche jetait en effet à l'intérieur de la chambre une lueur suffisante pour que l'on pût s'y guider. Beldemonio voulut se lever quand les soldats furent partis, mais sitôt qu'il fit effort pour se mettre sur ses jambes, la torche qui était devant la croisée lui sembla jeter mille feux ; ses jarrets engourdis pilerent ; le sol manqua sous ses pas. Il s'arrêta encore, car la dernière idée qui pouvait lui venir, c'était d'avoir peur, mais ses tempes battaient ; une main de fer les tenait serrées. Un bâillement convulsif dilata tout à coup son gosier, tandis que cette douleur étrange à laquelle on ne saurait donner aucun nom, et qui est l'angoisse même de la mort, montait de ses pieds glacés à son cerveau brûlant.

Le pas des soldats commençait à résonner sur la terrasse la plus voisine. Beldemonio regarda en arrière. Il vit briller les armes entre les barreaux de pierre de la balustrade.

Son regard était libre. Il avait l'esprit et le courage présents. Il y avait des gens qui gagnent d'étranges batailles, précisément parce qu'ils croient ne pas pouvoir être vaincus. C'est de la présomption chez le faible, et cela le sert bien plus qu'on ne pense. Chez le fort, c'est un talisman.

Notre fugitif mit l'angle de la balustrade entre lui et ceux qui le poursuivaient. Il entra ainsi dans le carré long qui formait la cour intérieure de la maison des Folquiers. Nous n'avons pas oublié qu'au moment où il pénétrait dans la chambre, il avait aperçu, une lumière brillait à l'une des fenêtres mansardées du corps de logis, et que sur les vitres éclairées se détachait une silhouette de jeune fille. Cette même jeune fille qu'il avait revue agenouillée et priant, l'instant d'après. Il s'en souvenait, lui, car il cherchait la fenêtre éclairée et ne la trouvait plus. La prière était achevée, sans doute, et la jeune fille reposait pour l'oraison suprême, c'était dit.

Beldemonio marchait maintenant bien vite. En marchant, il posait fortement, mais sans bruit, sur chacune des fenêtres qu'il dépassait. Elles étaient toutes fermées. Et il jugeait au bruit des pas et des voix que la garnison du Castel-Vecchio était en train d'escalader la balustrade. A Naples, même en hiver, les fenêtres ne sont pas bien solidement closes, mais c'était comme un fait exprès : Toutes résistaient à la pression de sa main.

La balustrade s'éclaira du côté du Castel-Vecchio. La garnison avait allumé des torches. Beldemonio qui se trouvait en ce moment vers le milieu du corps de logis de la maison des Folquiers, fit aussitôt le plongeon et mit sa tête au-dessous de la balustrade. Il y avait là une fenêtre. L'espoir était bien près de s'éteindre en lui, mais rien ne coûte d'étendre le bras ; il poussa machinalement cette croisée, dont les châssis cédèrent aussitôt avec un bruit de papier froissé. C'est à peine si son visage changea.

— Merçi, mon étoile ! murmura-t-il en riant, voici la partie rétablie d'un seul coup !

Beldemonio entra et referma la fenêtre qu'il tint close à bout de bras, en ayant soin de laisser sa tête en dessous des carreaux. Il devait bien que les soldats faisaient comme lui et qu'ils éprouvaient chaque fenêtre en passant. A peine était-il à l'abri dans sa retraite insérée que le bruit des voix et des pas redoubla.

— A moins qu'il ne se jette du haut en bas de la maison, disait le chef, nous l'aurons vivant !

— C'est un hardi coquin, répondait un autre, et qui doit être un de leurs chefs !

Le capitaine s'arrêta juste en face de la fenêtre derrière laquelle Beldemonio se cachait.

— Celle-là est bien fermée ! dit-il après en avoir éprouvé le châssis d'un vigoureux coup de poing.

Puis il reprit d'un ton confiant :

— Vous auriez bon pied bon œil cette nuit, mes enfants, si vous saviez le nom du hardi coquin, comme vous l'appeliez. Avis nous est venu à neuf heures du ministère d'É-

— Comment ? comment ? cria-t-il de toutes parts : ce Felice Tavola n'est donc pas Porporato ?

— Les enfants, reprit-il au lieu de répondre, souvenez-vous qu'il y a quelque part sur ces terrasses un trésor caché ; un trésor de cent mille ducats. Si nous le trouvons, le vous laisse vingt mille ducats à partager entre vous. Est-ce aimable ?

En avant, marche !

Il y eut un « vivra » général, tant la grandeur d'âme du capitaine fut vivement appréciée. Derrière le châssis, ce beau garçon de Beldemonio riait en écoutant tout cela.

Les soldats se mirent en route. Partout, sur leur passage, ils avaient planté des torches, de sorte que la partie occidentale de la toiture était maintenant éclairée. Une torche fut placée sur la balustrade, presque en face de la fenêtre, et Beldemonio dit : « Voici ce que j'appelle une attention délicate ! »

La torche jetait en effet à l'intérieur de la chambre une lueur suffisante pour que l'on pût s'y guider. Beldemonio voulut se lever quand les soldats furent partis, mais sitôt qu'il fit effort pour se mettre sur ses jambes, la torche qui était devant la croisée lui sembla jeter mille feux ; ses jarrets engourdis pilerent ; le sol manqua sous ses pas. Il s'arrêta encore, car la dernière idée qui pouvait lui venir, c'était d'avoir peur, mais ses tempes battaient ; une main de fer les tenait serrées. Un bâillement convulsif dilata tout à coup son gosier, tandis que cette douleur étrange à laquelle on ne saurait donner aucun nom, et qui est l'angoisse même de la mort, montait de ses pieds glacés à son cerveau brûlant.

Un grand vertige le prit. Ses deux mains touchèrent son front ; il les retira baignées d'une sueur glaciale. Ses cheveux se dressèrent. Il eut alors, pour la première fois de sa vie, le froid de l'épouvante dans les veines. Ce frisson inconnu le terrassa. Il ne savait par où la mort le prenait, mais il ne doutait point que ce ne fût la mort.

En ce moment, où sa présence d'esprit ordinaire l'abandonnait parce que le siège même de son intelligence était attaqué violemment, il ne se souvint point d'avoir senti une singulière odeur en entrant dans cette chambre et d'avoir éprouvé une sensation d'accablante chaleur. L'inspiration, ce fut l'instinct qui porta, mais vers la fenêtre afin de l'ouvrir. Mais, à ce moment même, il entendit un pas lent et mesuré. Il y avait une sentinelle à quelques pas de lui. Combattre ? Il n'en avait pas la force. Mourir ? Il ne voulait pas mourir.

Un effort désespéré vint à son secours. Il alla, il rampa, s'appuyant à tout ce qui se trouvait sur son passage, jusqu'à l'autre bout de la chambre, où il entrevoyait une porte. Dix fois, il s'arrêta, parce que le souffle lui manquait. Entre la table et la porte, il se prit à un objet dont il ne distinguait point la forme. Cet objet le brûla. C'était un réchaud, un brasier où le feu couvait encore sous la cendre.

Il était si bas que ce fait ne révélait rien à son intelligence engourdie. Un seul instinct surnageait en lui. La porte ! il voulait gagner la porte.

Pour fuir peut-être. Car l'idée de fuir est en nous dans toute agonie.

Il tomba avant d'avoir touché la porte tant désirée, et son front rebondit contre le carreau. Chacun à sa dernière vision quand vient l'heure de mourir. Que vit-il, ce Beldemonio, dans sa vertigineuse agonie ? La belle Doria ? Cela est vrai. Angélica Doria passa devant ses yeux éblouis, mais il vit aussi, dans une sorte de nuage, une pauvre enfant dont le profil perdu s'encadrait de longs cheveux dénoués, une enfant agenouillée. Celle-là, pour lui, n'avait point de nom.

Il demeura longtemps sans mouvement. Sa tête était tout au plus à deux pas du seuil. Entre le seuil et le plancher, un petit courant d'air se faisait, le seul que la sollicitude suicidaire des malheureux enfants eût laissé.

La bouche ouverte de Beldemonio but cet air bienfaisant du dehors. Au bout de quelques instants, il put faire un pas encore. Il saisit le bouton de la porte. La porte était fermée au verrou.

Alors, il mit sa bouche à la fente. Il suçait l'air extérieur par cette fissure étroite. Et quand sa poitrine fut pleine, il se redressa, rendant malgré lui un grand murmure de triomphe. Le verrou céda, la porte s'ouvrit. Il ne lutta plus et se laissa choir de son haut la tête en dehors.

C'était une nature vaillante. La prostration ne fut pas de longue durée. L'escalier communiquait avec l'air libre par plusieurs fenêtres ouvertes ; au bout de dix minutes, Beldemonio ouvrit les yeux et se réveilla.

Le premier mouvement fut la surprise ; il avait perdu tout souvenir de ce qui s'était passé. Ce qui revivait d'abord sa mémoire, ce fut le sentiment de brûlure qu'il éprouvait à la main.

— Le réchaud ! pensa-t-il.

Puis ayant porté son regard vers la fenêtre éclairée :

— Les soldats !

Puis enfin :

— Il y a quelqu'un qui s'est tué !

Il se leva sans trop de peine et se secoua d'autorité la fatigue qui l'acablait. Dans sa croyance, un temps très-long s'était écoulé depuis qu'il était entré dans ce lieu. Or, le temps était entré en lui, cette nuit car c'était précisément la nuit car c'était c'était vers la fenêtre afin de consulter sa montre.

Il eut que sa montre était arrêtée, en voyant qu'elle n'avait pas tout à fait avancé d'un quart d'heure. Il la colla contre son oreille ; la montre marchait.

Deux idées étaient désormais en lui.

Secourir l'asphyxié, prendre la fuite et continuer son œuvre. Car la lutte entreprise cette nuit était loin d'être achevée.

Il saisit d'abord le réchaud et le porta dehors. Ensuite il courut à la couchette, qu'il trouva vide. Ses yeux recouvraient leur clairovoyance. L'aspect de la couchette éveilla en lui une vague souvenir. Il s'orienta ; s'il se trompait point, c'était ici même, à ses pieds, qu'il avait vu cette jeune fille en prières.

Ses yeux s'abaissèrent tandis que son cœur se serrait. A ses pieds, il y avait une pauvre enfant affaissée sur le sol. Il la prit dans ses bras, il la déposa sur le lit. Le froid de la mort larde longtemps à venir, parfois elle n'était pas froide, mais elle avait déjà cette raideur des cadavres. Il tâta son cœur, mais son pouls, à lui, battait si violemment, qu'il ne pouvait savoir si le pauvre cœur était, oui ou non, arrêté pour jamais. La torche, plantée sur la balustrade, jetait sa lumière au travers des carreaux. Une lueur semblait caresser ses traits pâles aux-

quels la mort avait rendu une expression de sérénité.

Il avait joué depuis son enfance avec la mort, mais avec la mort par le feu qui noie la vie dans le sang. Cette mort si différente, cette mort du désespoir qui n'avait pas coupé la fleur, qui l'avait peuchée expirante sur sa tige, lui poignait le cœur. Depuis qu'il se connaissait lui-même, jamais angoisse si subtile n'avait pénétré les reins les plus intimes de son âme.

Il s'étonna. Qu'était-ce, en définitive ? Une jeune fille inconnue. C'était cela. Il essaya de se redresser, mais son âme fondait ; sa poitrine se soulevait en sanglots que ses deux bras, croisés avec violence, essayaient en vain de comprimer. De grosses larmes roulaient le long de ses joues. Il aimait cette enfant d'écouée comme s'il eût été son frère, et d'avantage. Il aurait voulu, tout jeune qu'il était, appeler cette fiancée morte : ma fille. Qu'était-il, ce Beldemonio, pour avoir de semblables pensées ?

Avez-vous vu cette chose si belle et si lavante : la vierge aux lèvres blanches que vient de quitter le dernier soupir ? Avez-vous vu ces grands cheveux où baigne la plume du visage ? Vous avez vu ces yeux si beaux et si doux ? Dans l'art moderne, il y a une œuvre terrible, c'est Tintoret du matelas. Il s'en revêtait, il se peignait sa fille morte. La toile est belle. Il faut impuente la toile ; fermez les yeux, et vous verrez la tenaille de fer qui déchire le cœur de cet homme !

Avant de partir il entra ouvrit la fenêtre. Sa paupière se baissa en passant près de la couchette. Depuis portait cette fleur ! Dans ces vagues froides, il y avait du sang ; c'était dans son sang, sous la voile qui couvre la poitrine, il y avait un cœur ; c'était son cœur. Le père aime les fils, mais la fille, le sourire, l'amour, la folie des pères !

Le voici, Tintoret : un vieillard, une tête robuste et sévère du se hâssant les cheveux gris. Ces cheveux disent : « L'enfant que tu m'as pris. O Dieu ! n'aura point de sœur. » Son œil farouche n'a pas de larmes. Oh ! non, les larmes manquent aux désespérés. Il regarde. Il s'est donné la tâche de chercher dans ce tas de souvenirs, les reflets de la vie.

Seigneur ! vous qui prodiguez les miracles, Seigneur plein de clémence et de bonté, le sang ne pourrait-il monter de nouveau à ces joues livides ? le sourire ne pourrait-il pas renaitre autour de ces lèvres décolorées ? Seigneur ! ce cœur immobile pourrait battre encore par vous !

Qui dira le cantique de cette fièvre ? Et l'angoisse du réveil ? Mais l'heure marche et la mort va vite dans son labeur de destruction. Le modèle va échapper au peintre. Vieillard, à tes genoux ! tu n'as pas le temps de gémir !

L'heure sonna au beffroi du Castel-Vecchio, onze heures de nuit. Beldemonio, jeta un regard tout autour de la chambre, le papier déplié qu'il avait sur la table frappa ses yeux. Il le saisit avidement, pensant trouver un nom, un indice. Auprès de la fenêtre, la clarté était suffisante pour qu'on pût lire. Beldemonio lut :

« Tire chéri, pardonnez-nous et priez pour nous. »

— Elle n'est pas seule ! s'écria-t-il en lui-même.

Et ses yeux cherchèrent l'autre victime. Le coin où s'étendait le pauvre matelas de Julien était le plus obscur, cependant Beldemonio, prévenu, y découvrit dans l'ombre une forme couchée. Il s'avança. Un adolescent était là, roide comme une statue qui dormait sur la table d'attribution. Beldemonio s'agenouilla près de lui. Ce visage était dans ses souvenirs. Avait-il vu cet enfant, ou quelqu'un qui lui ressemblait ?

Pendant qu'il interrogeait sa mémoire, un faible bruit se fit du côté de la couchette. C'était comme un soupir. Beldemonio s'élança. La main de la jeune fille avait changé de position. Il mit sa joue contre ses lèvres bleues et il sentit un souffle. Mais si faible !

L'air venait maintenant dans la chambre ; la mortelle vapeur du charbon s'était peu à peu dissipée. Notre aventurier joignit les mains, et sa prière monta vers Dieu ardemment. Il y avait longtemps peut-être que Dieu n'avait entendu la voix d'un tel homme.

Il attendait, retenant sa respiration. La jeune fille ne bougeait plus. Avait-elle l'effort suprême, et recueilli le dernier soupir ? A son tour, l'adolescent, étendu sur le matelas, eut un léger mouvement. C'était l'heure des secours : on pouvait le sauver peut-être. Beldemonio n'avait que cette pensée.

Mais tout à coup, dans la nuit, redevint silencieuse, une voix lointaine s'éleva et rappela Beldemonio à lui-même, et le rejeta dans ce milieu étrange où se passait sa vie. C'était un son de cor qui partait de la vieille ville. Mûr l'éloignement, on pouvait saisir distinctement le motif de la fanfare, qui était le chant de Fioravante : « Anki, allighe andiamo alla pena ! »

Ses sourcils se froncèrent. L'appel était important, cette fois. L'idée de révolte naissait en lui contre le mystère esclavage de sa destinée. Mais ce ne fut qu'un instant. Son regard

s'abaissa sur la couchette ; l'enthousiasme n'y brillait plus.

— Le premier venu, murmura-t-il, un enfant, une femme peut porter ces mêmes secours que moi. Et là-bas, qui me remplaçait ?

En même temps un « amer sourire » venait à sa lèvre.

— Que me sont ceux-là ? reprit-il d'un accent bref et dur ; que leur dois-je ? Ce sont de ces désespoirs vulgaires qui se guérissent avec un peu d'or.

Il tira de son sein une bourse et la jeta sur la table. Pour un pêcheur, la bourse était trop belle. Elle sonna le plein en tombant. Le cor lointain répéta sa fanfare.

Vous souvenez-vous d'Athol, répondant avec impatience aux coups de Corpo-Santo sonnant le glas anniversaire de Maria Monteleone ? Beldemonio frappa du pied et dit comme Athol :

— Je vous entends ! J'y vais !

Auprès de la couchette, sur une chaise, il y avait une broderie commode, et sous la broderie, des ciseaux. Beldemonio, en disant : « J'y vais ! » avait son plan fait et ne cherchait déjà plus la route à prendre. A l'aide des ciseaux, il abattit lestement sa moustache naissante, puis il décrocha la soutanelle d'écorce aux yeux fermés par la main pieuse et amie ? Dans l'art moderne, il y a une œuvre terrible, c'est Tintoret du matelas. Il s'en revêtait, il se peignait sa fille morte. La toile est belle. Il faut impuente la toile ; fermez les yeux, et vous verrez la tenaille de fer qui déchire le cœur de cet homme !

Avant de partir il entra ouvrit la fenêtre. Sa paupière se baissa en passant près de la couchette. Depuis portait cette fleur ! Dans ces vagues froides, il y avait du sang ; c'était dans son sang, sous la voile qui couvre la poitrine, il y avait un cœur ; c'était son cœur. Le père aime les fils, mais la fille, le sourire, l'amour, la folie des pères !

Le voici, Tintoret : un vieillard, une tête robuste et sévère du se hâssant les cheveux gris. Ces cheveux disent : « L'enfant que tu m'as pris. O Dieu ! n'aura point de sœur. » Son œil farouche n'a pas de larmes. Oh ! non, les larmes manquent aux désespérés. Il regarde. Il s'est donné la tâche de chercher dans ce tas de souvenirs, les reflets de la vie.

Seigneur ! vous qui prodiguez les miracles, Seigneur plein de clémence et de bonté, le sang ne pourrait-il monter de nouveau à ces joues livides ? le sourire ne pourrait-il pas renaitre autour de ces lèvres décolorées ? Seigneur ! ce cœur immobile pourrait battre encore par vous !

Qui dira le cantique de cette fièvre ? Et l'angoisse du réveil ? Mais l'heure marche et la mort va vite dans son labeur de destruction. Le modèle va échapper au peintre. Vieillard, à tes genoux ! tu n'as pas le temps de gémir !

L'heure sonna au beffroi du Castel-Vecchio, onze heures de nuit. Beldemonio, jeta un regard tout autour de la chambre, le papier déplié qu'il avait sur la table frappa ses yeux. Il le saisit avidement, pensant trouver un nom, un indice. Auprès de la fenêtre, la clarté était suffisante pour qu'on pût lire. Beldemonio lut :

« Tire chéri, pardonnez-nous et priez pour nous. »

— Elle n'est pas seule ! s'écria-t-il en lui-même.

Et ses yeux cherchèrent l'autre victime. Le coin où s'étendait le pauvre matelas de Julien était le plus obscur, cependant Beldemonio, prévenu, y découvrit dans l'ombre une forme couchée. Il s'avança. Un adolescent était là, roide comme une statue qui dormait sur la table d'attribution. Beldemonio s'agenouilla près de lui. Ce visage était dans ses souvenirs. Avait-il vu cet enfant, ou quelqu'un qui lui ressemblait ?

Pendant qu'il interrogeait sa mémoire, un faible bruit se fit du côté de la couchette. C'était comme un soupir. Beldemonio s'élança. La main de la jeune fille avait changé de position. Il mit sa joue contre ses lèvres bleues et il sentit un souffle. Mais si faible !

L'air venait maintenant dans la chambre ; la mortelle vapeur du charbon s'était peu à peu dissipée. Notre aventurier joignit les mains, et sa prière monta vers Dieu ardemment. Il y avait longtemps peut-être que Dieu n'avait entendu la voix d'un tel homme.

Il attendait, retenant sa respiration. La jeune fille ne bougeait plus. Avait-elle l'effort suprême, et recueilli le dernier soupir ? A son tour, l'adolescent, étendu sur le matelas, eut un léger mouvement. C'était l'heure des secours : on pouvait le sauver peut-être. Beldemonio n'avait que cette pensée.

Mais tout à coup, dans la nuit, redevint silencieuse, une voix lointaine s'éleva et rappela Beldemonio à lui-même, et le rejeta dans ce milieu étrange où se passait sa vie. C'était un son de cor qui partait de la vieille ville. Mûr l'éloignement, on pouvait saisir distinctement le motif de la fanfare, qui était le chant de Fioravante : « Anki, allighe andiamo alla pena ! »

Ses sourcils se froncèrent. L'appel était important, cette fois. L'idée de révolte naissait en lui contre le mystère esclavage de sa destinée. Mais ce ne fut qu'un instant. Son regard

L'exterminateur de la Mère Grave pour les vers, est agréable à prendre, sûr et efficace pour la destruction des vers. Beaucoup l'ont employé avec les meilleurs résultats.



Gagnez Plus d'Argent avec Sirop d'Erable

Les profits que vous faites avec le Sirop d'Erable dépendent du temps que vous y consacrez et du montant de combustible que vous employez. Avec l'ancienne machine de pot et du charbon, vous pouvez beaucoup de combustible et de temps. Et avec tout cela vous n'obenez qu'un sirop foncé et médiocre. L'AVANTAGE d'un CHAMPION—voilà ce qu'il vous faut. En quelques minutes la sauge fraîche devient un sirop de couleur claire, celui précédemment qui se vend le plus cher. Et vous économisez une quantité énorme de temps et de combustible. Vous avez certainement besoin d'un CHAMPION. Nous vous enverrons volontiers un catalogue et vous expliquerons par écrit cette machine. Le catalogue que nous vous enverrons vous renseignera sur les moyens les plus modernes pour faire payer votre sucre. Écrivez nous aujourd'hui.

THE GRIMM MFG. CO., LIMITED, 88 RUE WELLINGTON, MONTREAL.

Assurance Mont Royal

COMPAGNIE CANADIENNE

Capital autorisé : \$1,000,000

Bureau principal : No. 1720 rue Notre Dame

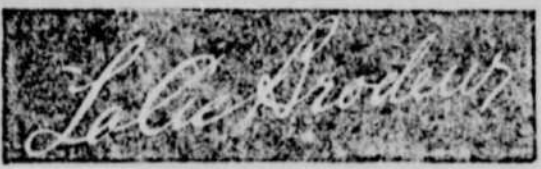
Coin St. François-Xavier, MONTREAL.

J. E. HEBERT,

Agent Local, rue Richelieu, St-Jean, P. Q.

J. E. CLEMENT, jr.,

Gérant.



QUAND VOUS VENEZ À MONTREAL voyez notre immense stock de Vaisselle, Verrierie, Coutellerie, Lampes, Vases et Articles en faïence ou en verre coupé.

Vous pouvez économiser les frais de votre voyage en achetant chez nous. Nous payons le fret sur toute commande de \$5.00 ou plus.

DEUX MAGASINS :

533 STE-CATHERINE EST, pres Anshurst 327 Boul. ST-LAURENT, pres Ste-Catherine MONTREAL

ACADEMIE NATIONALE DE COUPE ET DE COUTURE ECOLE PROFESSIONNELLE sous la direction de Mme. E. L. ETHIER Nos. 980, 982 et 984 Boul. St-Laurent Tel 857 Est. MONTREAL.

GRATIS GRATIS NOTRE CATALOGUE DE Sport d'Hiver S'ENVOIE GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FERA LA DEMANDE PAR LETTRE SEULEMENT L'ARIVIERE 81 BOULEVARD ST-LAURENT MONTREAL-CANADA.

Resume des reglements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien

TOUTE personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pour prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, aura la préférence sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix : \$3.00 l'acre. Devoirs.—Devra résider six mois chaque année au cours des six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead—et cultiver cinquante acres en sus.

Un colon qui aurait fortifié ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préférence, pourra acheter un homestead dans certains districts Prix \$3.00 l'acre.

Devoirs.—Résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 36 acres et bâtir une maison valant \$350. W. W. COBY.

Sous-ministre de l'Intérieur. N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas punie.

SANTAL MIDY

Indifférent, d'une prise très facile, d'une action sûre, d'une efficacité certaine, d'une action sûre, d'une efficacité certaine, d'une action sûre, d'une efficacité certaine.

48 HEURES

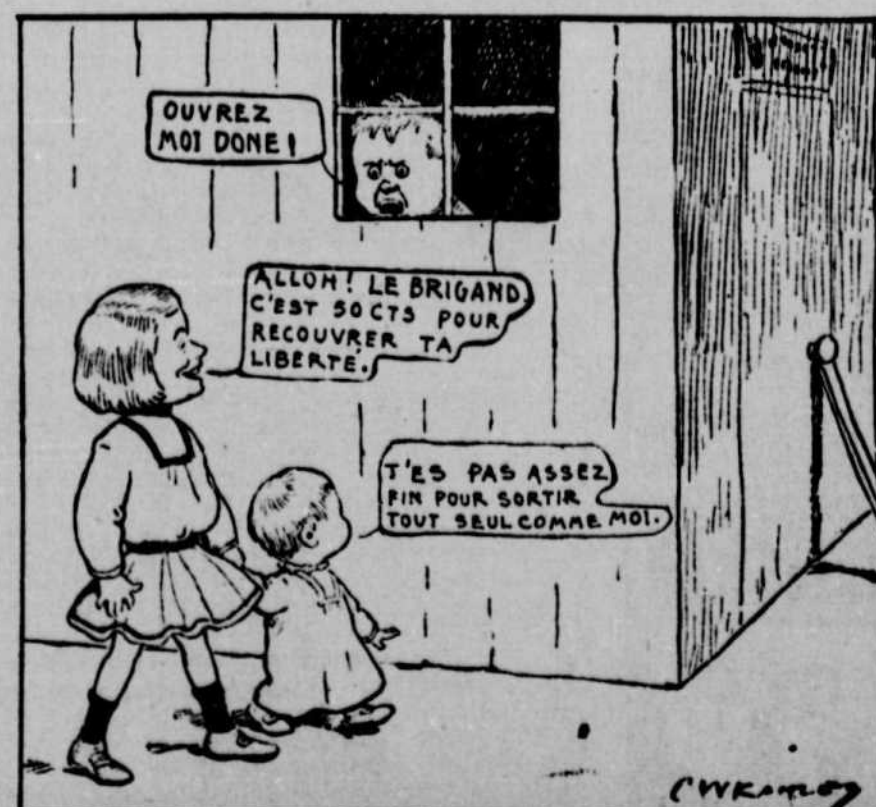
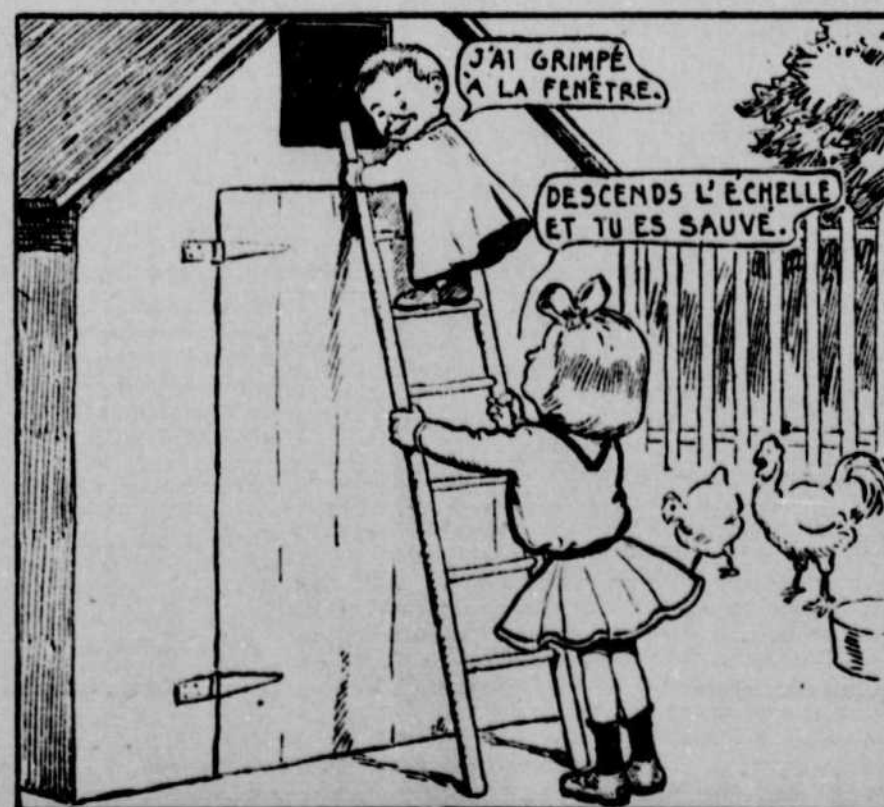
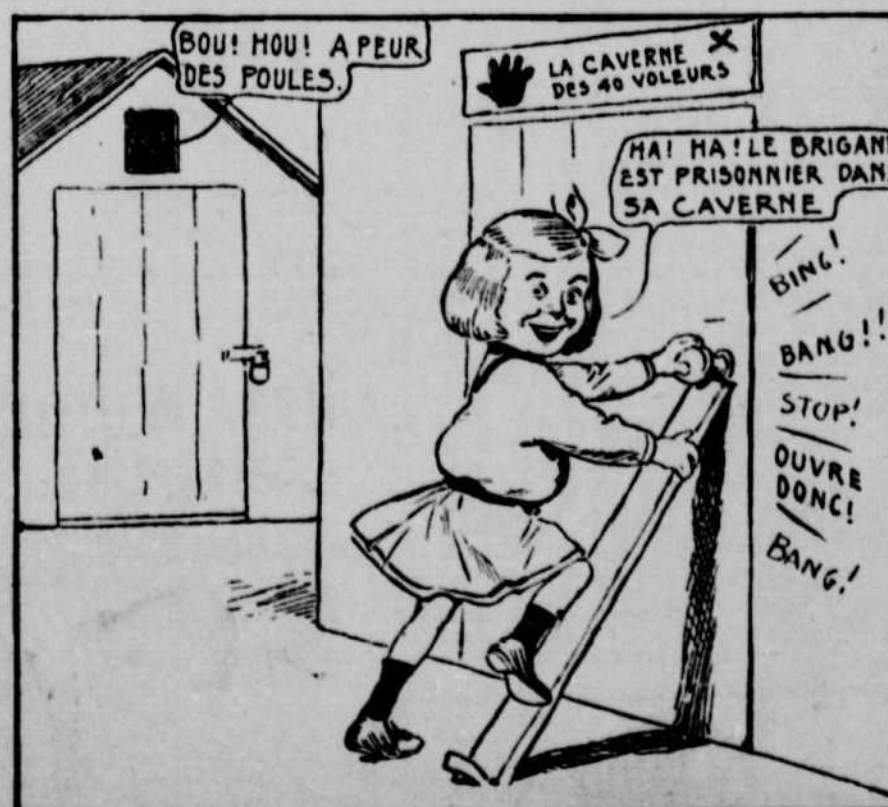
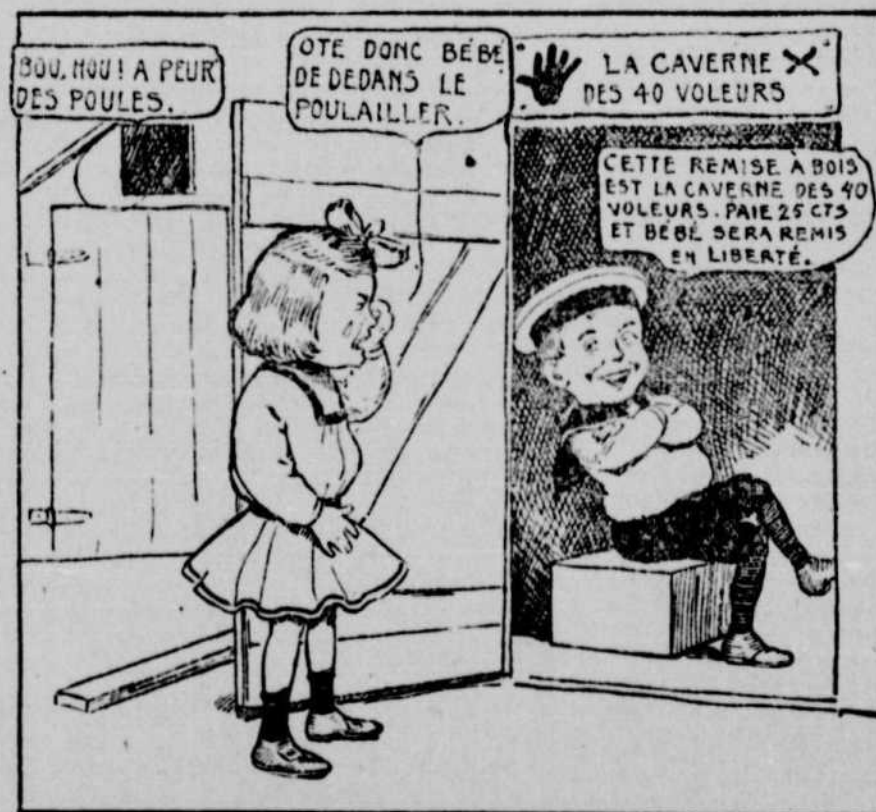
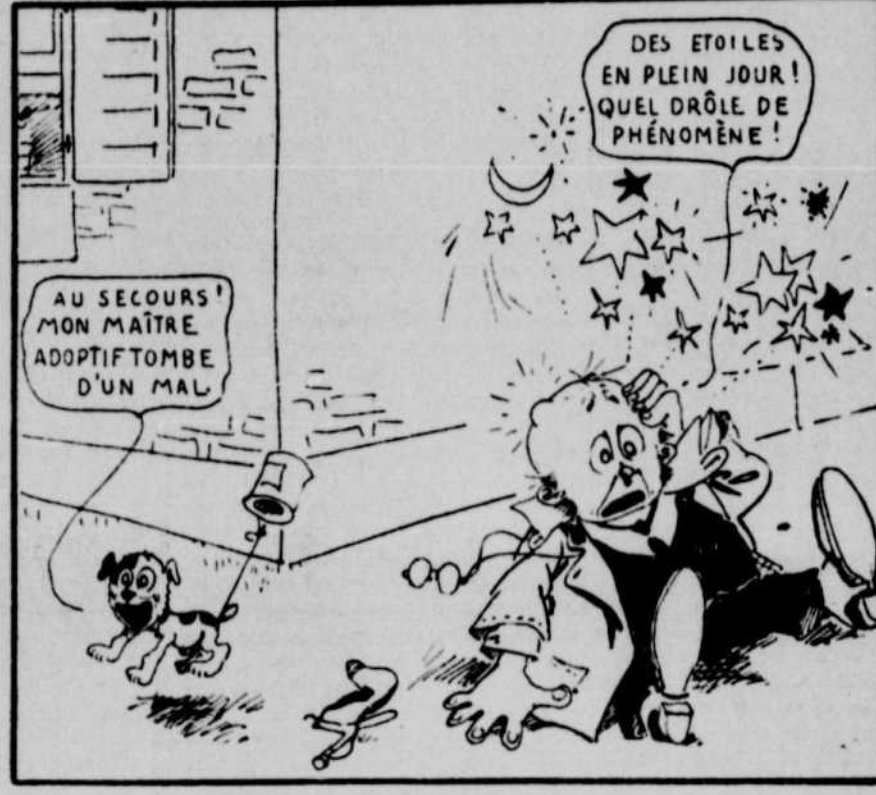
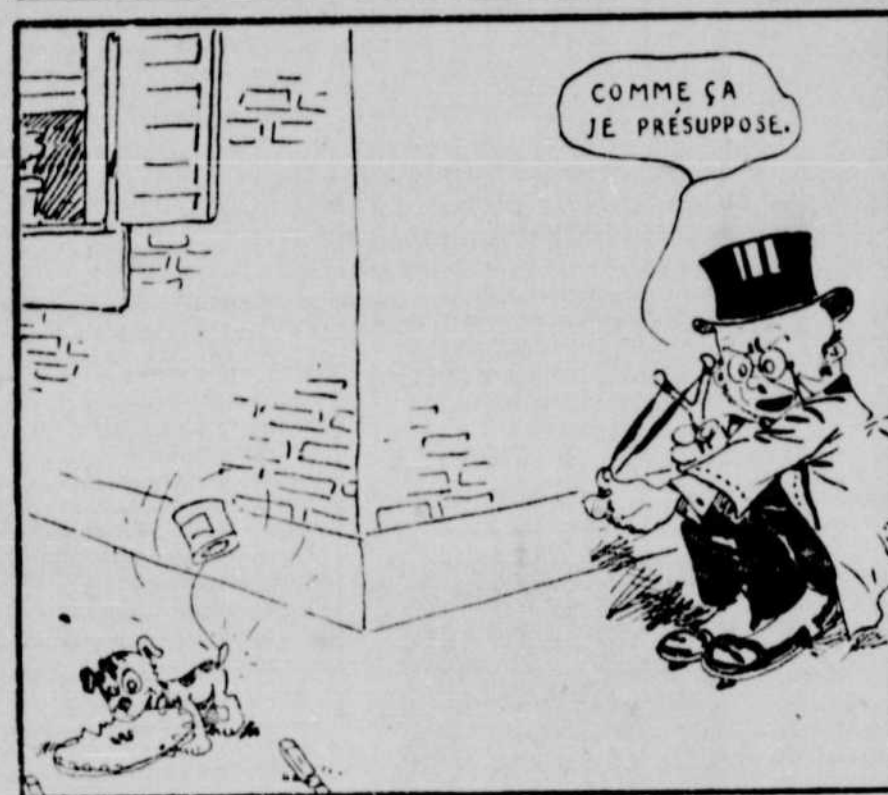
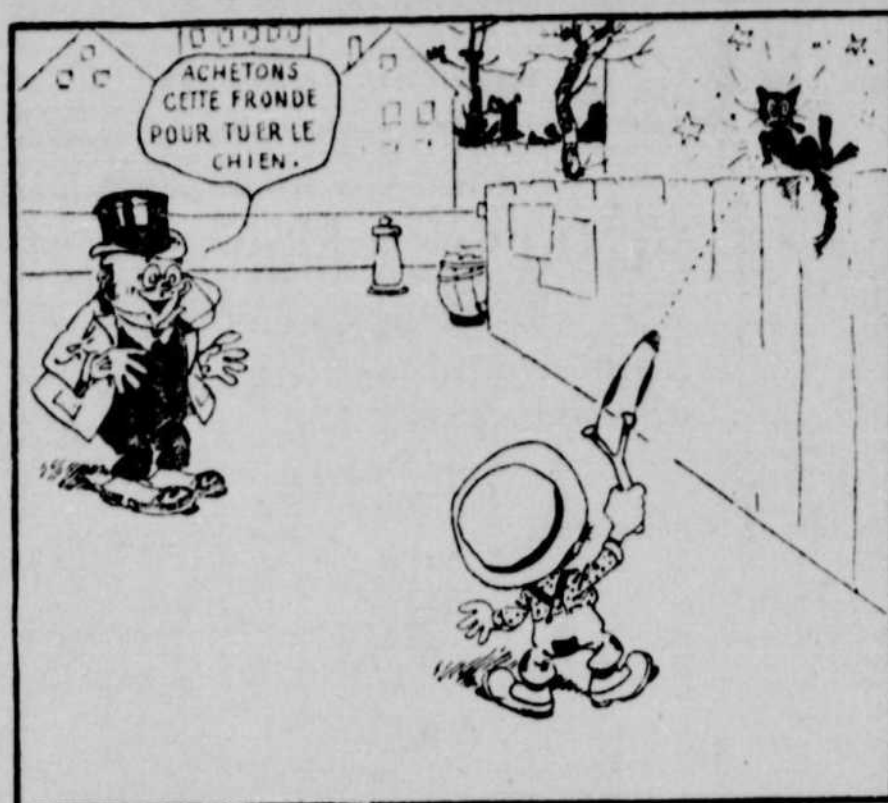
Indifférent, d'une prise très facile, d'une action sûre, d'une efficacité certaine, d'une action sûre, d'une efficacité certaine, d'une action sûre, d'une efficacité certaine.

Si vous n'avez pas dormi sur un Sommier "BANNER" à Resorts en Spauld, vous n'avez pas idée du confort d'un profond sommeil. Cette marque de confort et de garantie est construite pour la protection-innité pour la voir avant d'acheter. En vente chez tous les marchands THE ALASKA FEATHER & DOWN CO. LIMITED MONTREAL-WINNIPEG

CASTEL

PAGE AMUSANTE

NE MALTRAITEZ PAS LES CHIENS ERRANTS





LA MODE PRATIQUE



COMMENT RAFRAICHIR

LES ROBES

Avez-vous, Mesdames, une robe en cachemire en drap ou en soie, encore trop neuve pour mettre de côté, et cependant trop défraîchie pour la saison du printemps? Nous suggérons à la femme pratique un moyen tout à la fois fashionable, peu coûteux et d'exécution très-facile. Il s'agit d'employer le satin noir qui est décidément en vogue, pour regarnir les robes qu'il vous coûte de mettre de côté. Voyez plutôt nos illustrations. Le satin noir que vous y voyez n'est pas ce satin brillant et raide, mais du satin libéré souple et mat, que l'on peut toujours employer pour biais et garnitures dans les costumes finis de saison.

NOTRE PREMIERE ELEGANTE a su métamorphoser d'une manière charmante une robe à carreaux en y ajoutant du satin noir, sous forme de boléro, descendant sur la manche. L'encolure est ronde, le "yoke" de dentelle. La ceinture de satin noir, avec nœuds plats sur le côté et retombant jusqu'aux genoux est très élégante. Un simple bordé de six à huit pouces au bas de la jupe termine la nouvelle toilette.

NOTRE SECONDE ELEGANTE avait une robe en étoffe bleue marine. Elle l'a renouvelée en y ajoutant du satin noir. Remarquez comme la ligne de l'épaule a été élargie par la manière dont le satin noir y a été appliqué, recouvrant complètement l'emmanchure. Une large bande de même satin se voit aux manches et à la jupe, avec enjolivement de soutache.

NOTRE TROISIEME ILLUSTRATION nous fait voir le nouveau col sur un costume rayé. C'est le col matelot dans sa plus belle application, retombant gracieusement sur le haut de la manche et réuni par une bande droite sur le devant. Les poignets, la ceinture et l'entrave au bas de la jupe, sont tout ce qu'il y a de moins compliqué. Le "yoke" en guipure est détachable.

NOTRE QUATRIEME FIGURE nous montre que l'on peut rénover du foulard en y ajoutant du satin noir et des boutons. Le "yoke" rond contourne les épaules et est garni de boutons blancs et d'un collet de dentelle irlandaise. Les demi-manches se terminent en poignets étroits. Ici encore, on voit une large bande de satin noir destinée à allonger une jupe usée au bas.

NOTRE DERNIER MODELE est en serge unie et la combinaison avec le noir en est très simple et de beaucoup d'effet. Le cachet de cette garniture réside, dans la similitude linéaire des bandes de satin noir. Le "yoke" de dentelle ressort joliment. Des poignets retournés terminent les manches trois quarts en forme de kimono. N'êtes-vous pas convaincus de notre suggestion, c'est d'ailleurs la rage à Paris et pour la femme c'est d'habitude suffisant.

LES REVERS "LOUIS"

Les larges revers "Louis" souple sans doublures et tombant en plis gracieux, tels qu'on les voyait aux jours de Cour, reviennent à la mode. Ils sont de confection facile, et par conséquent populaires, également par leur gracieuseté.

On les voit sur les amples et longs manteaux d'après-midi, où ils sont recouverts de velours et retombent à volonté en plis élégants.

Sur le costume de rue, ils sont droits et larges.

L'illustration du centre nous les montre en demi-carrés dont la partie supérieure est en étoffe blanche, laissant une bande noire au bas. Le manteau est en satin et le col carré coupe le haut du revers.

Sur une robe de soirée ils sont aussi d'un joli effet tombant du décolleté, ils se terminent par une frange, une corde, ou une simple biais de la même étoffe. Mais la frange est le plus en faveur.

MODES PARISIENNES

ROBES D'INTERIEUR ET ROBES DE VISITE

La robe qu'on met chez soi pour recevoir est plus ou moins élégante suivant la vie qu'on mène, les relations qu'on a; elle doit être en harmonie comme degré d'élégance avec le salon qui lui sert de cadre: une toilette trop élégante et qui souligne la médiocrité d'un intérieur modeste ne serait pas seulement de mauvais goût, elle est de mauvais ton.

Élégante ou simple, la robe qu'on met chez soi pour recevoir est faite des mêmes étoffes qu'une robe de visites: velours, soie souple, mousseline ou voile, et comme cet hiver les robes portées avec ou sans manteau ont un aspect si différent qu'on les reconnaît à peine, la plupart des femmes, qui disposent d'un budget de toilette modeste, trouvent bon qu'une même robe serve à deux fins, et portent la même toilette pour recevoir et pour faire des visites.

Sous les grands manteaux de velours, de satin mat ou de fourrure,



Les Revers "Louis"



SUR LE MANTEAU LONG



SUR LE MANTEAU DE RUE



SUR LA ROBE DE SOIREE

c'est à peine si l'on aperçoit le bas de la jupe, le devant de la guimpe et du corsage; la silhouette, le coloris, tout ce qui fait le charme et la grâce de la robe est invisible. Lorsqu'une jaquette remplace le grand manteau, elle découvre la plus grande partie de la jupe, mais c'est le plus souvent une bande plate, unie, ourlée de fourrure. L'arrangement de la tunique, les draperies d'étoffes légères, les broderies qui enjolivent le corsage sont cachés sous le vêtement "à home", sans le manteau, ou la jaquette, compléments indispensables d'une robe de sortie, celle-ci semble vraiment une autre robe nouvelle, inconnue.

La mode des robes mi-partie en velours, mi-partie en lainage, est jolies et pratique. Sur une jupe de velours, plus ou moins haute, toujours étroite, tombe une tunique de voile, de drap, de cachemire ou de crépon souple, sans ampleur, qui gaine joliment les hanches; au corsage, une cravate, un liseré, un d'épassant, la torsion des manchettes rappelle le velours de la jupe, et, malgré la ceinture qui accuse la taille haute, tunique et corsage ont un aspect de robe princesse qui affine la silhouette.

On met aussi pour recevoir des robes qui peuvent servir pour les dîners intimes, pour les réunions du soir en petit comité, ou les dîners de famille, très légèrement décolletées en carré ou en rond, elles ont des guimpes mobiles de tulle clair ou de mousseline de soie, tantôt fixées au corsage, tantôt indépendantes et qu'on peut mettre tour à tour avec plusieurs corsages. Une broderie qu'on exécute à même l'étoffe, un galon si bien incrusté qu'il semble faire partie du tissu, ou même une bande en forme, tout unie, en font hautement la garniture; broderies et galons enjolivent le haut de la manche et accusent cette ligne très particulière des manches qui ne font qu'un avec le corsage.

TUNIQUES

La "Mode pratique" ne parle guère que de tuniques: "tuniques courtes, comme celles des statues antiques, pour les femmes minces et jeunes, tuniques longues pour celles qui sont petites ou plus fortes, broderies qui alourdissent les tissus légers et les font tomber plus joliment, mousselines et voiles dont la matière s'allie aux reflets argentés du satin, des perles qui scintillent sur les réseaux clairs, de la fourrure qui se marie aux étoffes les plus légères, voilages qui adoucissent la note vive des ceintures, les ors des guimpes et des dentelles. Sur ces thèmes, on brode toutes sortes de variations, chaque couturier improvise les siennes qui portent l'empreinte.

Un curieux effet de transparence est obtenu par la superposition de la mousseline de soie noire et de la dentelle ou guipure; on se sert, pour cet usage, de dentelles à dessins bien marqués dont les clairs et les pleins se détachent nettement; ce sont tantôt des dentelles ivoires, tantôt des dentelles bises ou des dentelles métalliques, on les pose sur un fond noir ou sur un fond noir transparent de blanc. Les tuniques qui retombent en voilages, sur ces dentelles sont presque toutes alourdies par des bandes de velours plus ou moins larges; celles-ci ont plus de succès que les bandes de soie mate ou brillante. Quelquefois on met à la robe de mousseline une ou deux bandes de velours espacées; l'une, haute de 15 à 18 centimètres, souligne le bas de la jupe, l'autre à 12 centimètres de large; un troisième "étage" est fait d'une haute broderie. Les dentelles qu'on voit en transparence sont souvent des dentelles de soie, de la blonde ou des dentelles métalliques, d'or ou d'argent.

LE DECOLLETE

La "Mode Pratique" nous donne quelques détails sur la ligne des corsages décolletés; la mode n'a jamais été plus éclectique, et chacune choisit l'échancrure qui lui va le mieux: "Voici les corsages décolletés en rond dont les épaules tombantes et les manches courtes rappellent tantôt les gravures de 1830, tantôt les robes du second empire; ils sont à la fois mieux dessinés, plus précis, et cependant plus souples, drapés en plus naturels que les robes dont ils sont inspirés. D'autres sont ouverts en pointe, comme les corsages d'il y a vingt ans; un triangle de tulle perlé, de dentelle métallique ou de vieux point remplace les "modesties" de jadis et donne à la robe une note moderne. Les décolletés en carré, de lignes trop symétriques et trop rigides, sont corrigés par les bretelles, qui passent sur les épaules et qui se prolongent jusqu'au bas de la tunique comme les pans de ceinture. Quelques décolletés, tout à fait fantaisistes, sont ourlés de vison, de zibeline, de skungs".

Les tuniques jointes à la taille haute donnent aux toilettes du soir une allure très directrice, mais plus gracieuses que celles de nos aïeules, car nous avons à notre service des tissus plus souples et plus vaporeux.

LE FOYER

SOMMAIRE

POESIE. LE CONVOI, Capitaine Sadik Bey — PAGES OUBLIEES (AUTOUR D'UN MARIAGE), Françoise — TOILETTES D'AUTREFOIS ET TOILETTES D'AUJOURD'HUI, Lucie — PROPOS FEMININS, Pimprenette — RATAFIAS ET LIQUEURS, Muscadin — PENSEES CHOISIES — CUISINE.

LE CONVOI

Sur la route du cimetière
Passe un obscur enterrement
Devant le cercueil, seulement
Un prêtre, et personne derrière.

Les cloches n'ont pas de prière
Pour ce chrétien mort pauvrement ;
Pas un pleur sur ce dévouement,
Pas une fleur sur cette bière !

Un clairon éclate soudain.
Des soldats ! — Qu'il ait son refrain
Ce vaincu qui n'eut pas de larmes !

Le drapeau, ce fleuret du fort,
S'incline, et devant l'humble mort
Le bataillon porte les armes !

Capitaine SADIK BEY

PAGES OUBLIEES

AUTOUR D'UN MARIAGE

Quand une femme ouvre un journal, son premier soin est de regarder tout d'abord à la colonne qui contient les décès, les naissances et les mariages.

Vous ne pourriez pas plus empêcher cela que vous ne pourriez défendre à certains galants penseurs d'écrire quoique ce soit sans parler d'amour et du beau sexe.

Il n'y a pas de mal dans l'un ou l'autre cas, je vous prie de le croire. Je constate seulement le fait, en ce qui nous concerne, pour en arriver à dire que, fidèle à cette habitude, je lisais, l'autre jour, dans un journal de cette ville, une communication de mariage, la plus cocasse que vous puissiez imaginer.

On ne saurait se figurer le tort que peut faire aux amis, ce zèle intempestif s'interposant toujours pour rendre publics les événements qui surgissent dans une famille.

Il n'en trouve qui, voulant sans doute récompenser leurs hôtes d'une hospitalité quelconque, ou qui, trouvant l'occasion de faire figurer leur nom, se chargent de reproduire l'incident en un récit ampoulé où le ton sens brille par son absence.

Telle nécrologie, par exemple, au lieu d'attendrir le lecteur, amène un sourire sur ses lèvres, ou telle description de fête couvre de ridicule les héros, ne laissant dans l'esprit qu'une bien pauvre idée des personnages en général et de l'écrivain en particulier.

Peu de journaux ont le courage moral de refuser ces éruditions, d'abord parce qu'on ne veut pas froisser un abonné peut-être, ensuite, parce que ces annonces sont des plus rémunératrices. On est toujours sûr d'une commande de quelques centaines de numéros contenant le petit chef-d'œuvre littéraire, que les intéressés distribuent, en guise de souvenirs, aux amis et aux parents jusqu'à la quatrième génération.

C'est pourquoi vous auriez pu lire, il y a quelques jours, dans une feuille montrealaise, un long article, s'intitulant pompeusement :

"Autour d'un Mariage"

Pourquoi "autour" ? Je n'en sais rien. Seulement, avec un titre comme celui-là, on est toujours sûr d'attirer l'attention.

Mais au fait et sans plus tarder :

"La jolie paroisse de V. Galt en liesse, mardi dernier. Il y avait grand gala et réjouissance complète comme jamais, de "mémoire d'homme", le village n'en fut témoin, à propos d'une fête matrimoniale..."

Une paroisse en liesse, où il y a gala et réjouissance générale à propos d'un seul et unique mariage, doit être une paroisse gaie et facile à divertir ; on serait du moins tenté de le croire si l'écrivain ne voulait simplement que distinguer ce mariage de tous les autres en ajoutant que de "mémoire d'homme" on n'avait été à pareille fête.

Hum ! ce n'est guère flatteur pour ceux qui se sont mariés avant cette époque. Je suis sûr que les nouveaux époux n'auraient pas été charmés d'entendre les réflexions qu'une partialité si flagrante a dû provoquer.

"Disons donc brièvement que l'union conjugale des nouveaux époux a été béni par un "autre" cousin de l'épouse."

C'est la première fois, je le ferais humblement remarquer qu'il est question de cousinage. Je ne saurais donc vous donner des nouvelles du premier cousin auquel il est fait une si lointaine allusion.

Seulement le sens ambigu de la phrase suggère que la cérémonie a dû avoir été déjà faite par un premier cousin, et ça laisse une impression désagréable dans l'esprit du lecteur.

"La messe en musique fut une splendide messe en musique, continue le fidèle narrateur. "Coincidence digue de remarque", l'organiste de la circonstance fut la propre sœur de la mariée."

Il y a des gens qui persistent à ne rien voir de miraculeux dans ce fait ; il est vrai de dire que nous sommes dans un siècle où le scepticisme et l'incrédulité règnent en maîtres.

"A l'issue du repas, fort bien servi"—ceci est une attention délicate pour les garçons de table,—"et non moins gâtés des convives"—cela est un compliment indirect aux marmitons, de sorte que par ce tour de diplomatie raffiné, il n'y aura pas de jaloux,—il y eut des discours élogieux sur l'éclat du jour et sa famille."

"L'époux répondit au nom de sa femme dans les termes les plus appropriés ; dissimulant, (il) le vilain hypocrite sa légitime fierté et son contentement, sous le voile de l'éloquence qu'engendre la plus intime conviction allée à la facilité."

Cette phrase mériterait d'être citée comme exemple dans un traité de littérature.

"Presqu'au sortir de ces agapes "patriarcales"... Vous allez croire que l'exagère, mais je vous assure que le mot y est en toutes lettres, bien que l'ignore, ce qu'il peut signifier dans la présente circonstance."

"Inondés de cadeaux en grand nombre, M. et Mme X sont partis en voyage de noces."

Partir inondés, je ne trouve pas que ce soit agréable ; espérons que les nouveaux époux ne sont pas du même avis.

On se doute facilement que nous touchons au dénouement de cette touchante épopée.

En effet, il ne reste plus que le mot de la fin que je vous donne dans toute son intégrité.

"Comme elle a quitté le port, que leur nacelle vogue à jamais sur l'océan tranquille de la parfaite félicité !"

On rendra cette justice au narrateur que dans tout son récit, il n'y a qu'un point d'exclamation et qu'il est placé là où le lecteur le met lui-même d'ailleurs.

A la fin.

FRANÇOISE

TOILETTES D'AUTREFOIS ET

TOILETTES D'AUJOURD'HUI

Ces jours-ci, à la reprise de la pièce de Sardou, "Madame Benoit", dont l'intrigue se passait sous le Second Empire, il y eut comme une stupeur, parmi les spectatrices, de voir sur la scène, les toilettes à

la mode en ce temps-là : crinolines, tailles de guêpes, etc. Et puis, le premier moment passé, on trouva que les femmes étaient charmantes avec ces toilettes, bien qu'elles fussent terriblement avec les fourreaux qu'elles portaient aujourd'hui.

Beaucoup de couturiers, les artistes, ceux qui pensent que la femme ne se masculinise un peu trop aujourd'hui, attendaient avec impatience cette reconstitution des toilettes de agère, dans l'espoir qu'ils en tiraient une indication pour lancer les modes prochaines.

Je sais bien qu'il y a bataille dans le monde des élégantes coquettes à cet égard. Il en est qui ont été séduites par la grâce et le charme des fameuses crinolines portées délicieusement par de séduisantes actrices ; il en est d'autres qui tiennent bon pour les fourreaux contemporains, et si me semble qu'elles sont la majorité et qu'elles triompheront.

Au demeurant, je crois qu'elles sont dans le vrai, si tant est que la mode est comme le reflet des influences du milieu ambiant.

Nous en sommes vraiment au Directoire et nous attendons le Consulat. Pourquoi donc, d'un bond prodigieux, reviendrait-elle à l'époque du Second Empire ? N'oublions pas que les paniers précédèrent la Révolution, comme les crinolines précédèrent la chute de l'Empire. Après la Révolution, vint le Directoire, avec les toilettes d'apaisement ; nous en sommes à l'apaisement, attendons le Consulat, avant de songer à de nouvelles toilettes ; laissons l'avenir se manifester ; ce n'est pas la mode qui le fera, c'est lui qui fera la mode quand il se sera manifesté.

Et ce ne sera pas demain, car il n'est question, pour l'instant, que de costumes tailleurs outrages, que de jupes culottes, genre culotte de zouave. Il est vrai que cela pourrait être pris comme une indication préalable, je n'insiste pas. A côté, on ne parle que de chapeaux de crin, de paille, de chapeaux d'été garnis de fleurs. Les vastes chapeaux, comme les toques, sont soumis aux mêmes garnitures, fleurs, dentelles, etc.

Je ne sais comment apprécier ce sentiment, qui pousse les élégantes coquettes à porter, quand la température est glaciale et qu'il tombe de la neige, des coiffures légères et vraiment peu protectrices, bien qu'elles soient accompagnées de manteaux de chaudes fourrures dans lesquels les dames s'enloupent. Il est vrai que, pendant l'été dernier, les mêmes dames ont porté des chapeaux de feutre, de velours, etc., chapeaux et toques d'hiver s'il en fut jamais.

C'est l'incohérence qui règne plus que jamais dans les cerveaux féminins, me dit-on. Je me garderai de discuter la question ; pourtant, je me permettrai une réflexion. Il est probable que les élégantes, qui arborent actuellement les chapeaux d'été, savent qu'elles vont s'envoler vers le Midi, où brûle le soleil.

Je vous ai déjà fait part de ces impressions au sujet des chapeaux et des toques. Si j'y reviens, c'est que la mode des fleurs s'affirme plus que jamais et que les toques, avec touffes de violettes semblant s'échapper de terre, sont la dernière création des grandes modistes.

LUCIE

PROPOS FEMININS

Sur nombre de chapeaux une écorde tient lieu de garniture, soit qu'elle fixe l'aile crânement relevée d'un chapelet, soit qu'elle constitue l'ornement unique d'un "bibi" renoué d'autan ou d'une forme de grande allure.

Galons, cabochons, rubans, velours, fourrures, jais, perles, ont été employés à la confection de ces cocardes. Les plus nouvelles sont faites de plumes minuscules s'inscrivant les unes dans les autres, nuancées de cent façons diverses, réalisant d'harmonieux camaïeux ou de rutilants effets de polychromie. Ces plumes et ces nuances ne sont pas disposées au hasard ; les différents coloris s'alignent, se superposent, comme des ondes s'éloignant d'un même centre sonore.

Les plumes dorées, bronzées, du faisan voisinent avec le sanglant plumage d'un rouge-gorge ; les perroquets, mouettes, chouettes, colombes, lophophores, toute la gentie aile des îles et des continents semble avoir abandonné sa plus éclatante parure en faveur des triomphantes cocardes.

Pour les femmes qui confectionnent elles-mêmes leurs chapeaux, ce sont là garnitures précieuses, un coup d'œil juste en fixe la place heureuse et assure à la forme la plus simple une élégance de bon goût.

Les soins que l'on donne à sa chevelure assurent sa beauté et sa conservation. Mais comment choisir entre tant de shampooings appelés tous, s'il faut en croire d'éloquents réclames, à donner abondance, souplesse, finesse, etc. ? Or, si une expérience personnelle ne vous a pas permis d'éprouver l'excellence de ces produits, mieux vaut employer simplement un shampooing aussi facile à préparer que peu coûteux, en voici la formule :

Prendre 4 jaunes d'œufs pour une chevelure ordinaire, 6 pour une toison particulièrement longue et abondante ; les battre et y ajouter peu à peu près d'un litre d'eau chaude, en sorte que le mélange soit aisément lissé, comme le "lait de poule" bienfaisant à nos rhumes. D'ajouter d'une cuillerée d'alcool très pur, tel celui que l'on emploie pour la conservation des fruits, ou d'un verre de kirsch ou de cognac.

Lavez soigneusement vos cheveux avec ce mélange en insistant sur le cuir chevelu avec une brosse douce. Rincez abondamment avec de l'eau tiède, et si vous êtes blonde, employez comme dernière eau une décoction de camomille allemande qui donnera à vos cheveux de jolis reflets dorés.

Le flichi a fait sa réapparition. Le flichi de nos mères et de nos aïeules, celui qui, pudiquement, cachait "le sein" que Tartuffe ne voulait voir, que des reines drapées sur le décolleté de leurs somptueuses toilettes et que Mimi Finsou arborait à la promenade.

On le voit sur toutes les élégantes, tantôt posé à la paysanne avec des plis réguliers et faisant la pointe par derrière, tantôt relevé sur la gorge, à la Greuze, tantôt rentrant dans la haute ceinture comme nous le montrent certains portraits de Charlotte Corday et de Mme Roland, tantôt à la mode de 1830, à peine entr'ouvert et tombant jusque sur le milieu du bras.

Mais le vrai flichi à la mode, c'est le flichi Marie-Antoinette croissant autour de la taille et retombant derrière, en longs pans. On le fait en mousseline de soie blanche, bordé d'un volant froncé ou plissé à la manière ancienne. Une touffe de roses detentes passées le retient au corsage. Sa simplicité voulue ne l'empêche pas d'être porté sur les robes les plus élégantes. Mais c'est surtout sur des fourreaux de satin noir qu'il est le plus employé.

PIMPENETTE

RATAFIAS ET LIQUEURS

dans des bouteilles.

MARASQUIN DE MENAGE.—Mélangez un demi-litre de kirsch avec 1 litre d'alcool léger ; ajoutez 1 kilogramme de sirop à 30 degrés cuit avec un morceau de vanille ; mélangez alors au liquide 2 ou 3 cuillerées d'eau de fleurs d'orange et quelques gouttes d'essence de jasmin, essence de roses et essence d'amandes amères. Filtré et enfermé en bouteilles.

KIRSCH DE MENAGE.—Cassez 300 grammes de noyaux de cerises mettez-les dans un bocal avec 2 litres d'eau-de-vie et quelques amandes d'abricots sans peau ; fermez et laissez macérer 6 semaines au soleil. Passez ; ajoutez 250 grammes de sirop à 30 degrés. Filtré et enfermé en bouteilles.

LIQUEUR ROUGE.—Prenez 300 grammes de cerises, 300 grammes de groseilles, 300 grammes de framboises, 50 grammes de cassis, 10 grammes de cannelle, 6 grammes de girofle. Mettez-les dans un bocal, couvrez avec 2 litres d'alcool ; fermez et laissez macérer 6 semaines.

Passez ; mélangez au liquide un sirop à 30 degrés préparé avec 100 grammes de sucre et une pointe de carmin. Mélangez bien, filtrez et enfermez

LIQUEUR D'ANANAS.—Prenez des épluchures de 2 ananas frais ; mettez-les dans un poëlon, couvrez avec 1 litre et demi de sirop à 20 degrés bouillant ; ajoutez le zeste de 2 oranges et d'un citron, puis le sucre de 4 oranges. Versez dans un vase, couvrez avec un linge et faites macérer 6 heures.

Passez le liquide à travers un linge, sans pression ; mélangez-le 3 litres d'alcool à 50 degrés. Filtré et mettez en bouteilles.

LIQUEUR A L'ANISETTE.—Mélangez 4 litres de bonne eau-de-vie, 50 grammes d'anis vert, 25 grammes d'anis étoilé, 50 grammes de fenouil, 10 grammes de coriandre ; faites macérer 8 jours dans un vase en grès et à couvert.

Passez ; mélangez au liquide 1 kilogramme de sucre légèrement imbibé d'eau ; quand il est dissous, filtrez et mettez en bouteilles.

MUSCADIN

Pourquoi boiter et souffrir à cause de vos cors quand une bouteille de 25 cents du remède d'Holloway pour les cors les fera disparaître ? Faites l'essai et vous ne le regretterez pas.—12

Pensées Choies

Une vieille expérience a prouvé que l'exemple fait d'un haut descendant dans toutes les classes et y porte le bien ou le mal.

A. GERARD

Un homme qui n'a de probité que parce qu'il croit aux peines éternelles ressemble fort à celui qui ne vole pas de peur d'être pendu.

Ch. D'OUTREPOINTE

Vous êtes démocrate. C'est une mode, aujourd'hui, qui n'engage à rien ; on l'est dans tous les partis !

Henry BECQUE

CUISINE

RIZ AUX TOMATES.—Ciselez de l'oignon en dés que vous mettez dans une casserole, avec un morceau de beurre ; lorsqu'il est d'un beau jaune ajoutez quelques tomates hachées, bien épluchées, sans jus et pépins, faites revenir, mouillez avec de l'eau, salez, poivrez ; au premier bouillon, ajoutez le riz lavé et blanchi, un bouquet garni ; couvrez, faites cuire environ deux heures à feu doux, retirez le bouquet et servez.

FRICASSEE DE POULET.—Prenez un gros poulet, coupez-le en 6 morceaux ; mettez-les dans une casserole avec la carcasse coupée en deux, les ailerons, le cou et les pattes ; couvrez avec de l'eau froide ; salez et faites bouillir. Retirez aussitôt au feu, et égouttez le bouillon dans une terrine.

Essayez bien les morceaux de poulet ; remettez-les dans la même casserole, avec du beurre, un oignon, une carotte ; faites-les revenir 7 à 8 minutes ; saupoudrez avec 2 cuillerées de farine, et mouillez peu à peu avec la cuisson réservée. Ajoutez un bouquet, parures de champignons et gros poivre.

Quand les viandes sont cuites, enlevez-les avec une écumoire ; tenez-les au chaud.

Passez la sauce, remettez-la dans la casserole ; mélangez-y quelques champignons crus, et cuisez encore quelques minutes, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à point.

Liez-la alors avec une liaison de 2 ou 3 jaunes. Versez-la sur le poulet ; chauffez sans faire bouillir ; garnissez avec le jus d'un citron, et servez.

GATEAU DE THON A LA DIET-POISE.—Prenez une petite boîte de thon, qui peut suffire pour un gâteau de huit à dix personnes. Enlevez le thon avec soin de la boîte, ébouillantez-le, pour bien le débarrasser de l'huile d'olive. Pilez le thon finement dans un mortier. Faites une béchamelle épaisse ; cassez trois œufs, séparez les blancs des jaunes, battez les blancs en neige bien ferme ; mélangez le thon, les blancs et les jaunes d'œufs avec la dite béchamelle. Beurrez un moule dans lequel vous verserez votre mélange.

Faites cuire au bain-marie, une bonne heure dans le four, de façon à ce que votre gâteau se dore et prenne un peu de croûte. Il ne faut pas exagérer la cuisson.

Vous servez en masquant le gâteau d'une sauce béchamelle peu épaisse ou d'une sauce faite d'un petit roux et un peu de jus si c'est un jour gras, ou dans lequel vous rajoutez deux ou trois cuillerées de sauce, tomate, sa c'est un jour maigre.

On peut rendre ce plat plus fin, en se procurant huit ou dix écrevisses à piler finement avec le thon après les avoir court-bouillonnées et avoir enlevé les parties les plus dures de la carapace. Cela donne un fumet excellent. On a soin d'enlever les queues et, si l'on veut faire de ce mets un plat digne de figurer dans un dîner élégant, ces queues ajoutées à la sauce avec une petite boîte de champignons font une fort jolie garniture.

GRAS DOUBLE AUX FINES HERBES.—Coupez en carrés longs 1 kilogramme de gras double cuit. Mettez dans une casserole un oignon haché et quelques échalotes ; faites-les revenir avec du beurre ; ajoutez quelques cuillerées de champignons hachés, et faites-en réduire l'humidité ; saupoudrez avec une petite pincée de farine, et mouillez avec un peu de bouillon ; cuisez la sauce 7 à 8 minutes ; ajoutez le gras double, puis quelques cuillerées de sauce tomate, sel et cayenne. Cuisez en quart d'heure à feu doux, finissez avec persil haché et jus de citron.

BROCHET AUX NOUILLES.—Coupez en tronçons un brochet propre ; faites-les macérer une heure au sel, égouttez et épongez-les ; mettez-les dans une casserole avec du beurre chaud, un oignon haché et sel ; faites-les revenir 7 à 8 minutes ; saupoudrez-les avec une pincée de farine ; mouillez avec eau et vin blanc. Cuisez le poisson 8 à 10 minutes. Mélangez alors une julienne composée de carottes, racines de persil et racines de céleri cuites à l'eau salée. Finissez de cuire le poisson et les légumes sur le côté du feu. Au dernier moment, ajoutez 2 poignées de nouilles finies comme les légumes ; et blanchies. Donnez encore quelques bouillons et retirez du feu. Dressez le poisson sur un plat ; entourez-le avec

les légumes et les nouilles ; passez la sauce, mélangez un peu de persil haché, et versez-la sur le poisson.

LANGUE DE BOEUF BRAISÉE AUX OLIVES.—Faites blanchir 10 minutes une langue de bœuf ; égouttez-la, parez-la sans retirer la peau ; mettez-la dans une casserole dont le fond est masqué avec légumes et débris de lard, salez et mouillez avec 3 cuillerées de bouillon ; faites-la tomber à glace ; mouillez alors à hauteur avec bouillon et vin blanc ; cuisez sur feu modéré jusqu'aux trois quarts de cuisson. Égouttez-la, retirez-en la peau, et finissez de la cuire dans son jus, en faisant tomber celui-ci à glace et en la retournant.

Dressez la langue sur un plat ; versez un peu de vin blanc dans la casserole, dégagez la cuisson, faites bouillir, passez et dégraissez ; mélangez un peu de bon jus, et liez avec du beurre manié. Remettez la langue dans la casserole, ajoutez les olives blanches, et faites mijoter 10 minutes sans bouillir ; servez ensuite. La langue de bœuf ainsi cuite peut être servie à l'oselle, à la chopolata, à la sauce tomate ou poivrade.

OMELETTE AU THON MARINE.—L'omelette au thon doit être faite à l'huile. Coupez en petits dés 100 grammes de thon bien égoutté. Battez 8 œufs ; mélangez-leur le thon, du persil haché, sel et poivre. Chauffez 1 demi-cuillerée d'huile dans une poêle ; versez les œufs dedans ; liez l'omelette, ployez-la et renversez-la sur plat.

HUITRES AU GRATIN.—Choisissez des grosses huitres ; détachez-les des coquilles, sans les rincer ; saupoudrez-les avec de la mie de pain, persil haché et poivre ; posez un petit morceau de beurre sur chacune d'elles ; rangez-les sur un plat d'argent couvert d'une couche de sel, afin de les tenir d'aplomb ; poussez-les au four vif ; faites-les pocher ; retirez-les et dressiez-les.

L'ORGANISME A BESOIN DE NITROGENE.—L'organisme a besoin de nitrogène. Le bœuf en contient mais il est actuellement très cher. Les Fèves au Lard Clark procurent à l'organisme tout le nitrogène dont il a besoin, d'une manière appétissante et à bon marché. Wm. Clark, fabricant, Montréal.

L'ORGANISME A BESOIN DE NITROGENE

L'organisme a besoin de nitrogène. Le bœuf en contient mais il est actuellement très cher. Les Fèves au Lard Clark procurent à l'organisme tout le nitrogène dont il a besoin, d'une manière appétissante et à bon marché. Wm. Clark, fabricant, Montréal.

LE PACIFIQUE CANADIEN

POUR les COLONS

A LA RECHERCHE DE FOYERS EXCURSIONS DE COLONISATION

Manitoba	Avril 4, 15
Saskatchewan	Mai 2, 16, 30
Alberta	Jun 13, 27
	Jul 11, 25
	Aout 5, 22
	Sep. 5, 19,

Billets bons pour deux mois inclusivement.

Billets de seconde classe pour colons de St-Jean, à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C. A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore. San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mex.

Prix réduits pour beaucoup d'autres endroits.

Pour billets et informations complètes s'adresser aux agents du Pacifique Canadien.

C. A. LABERGE, agent, 187 Richelieu st.

CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN

HORAIRE LOCAL. St. Jean et Jonct. d'Iberville. Corrigé le 2 Oct. 1910.

TRAINS ALLANT AU NORD D'IBERVILLE JONCTION. Tous les jours dimanche excepté.

7.30 a.m.—Pour Rougemont, St-Hyacinthe, Sorel, Yamaska, St-François du Lac, (Abenakis Springs), Pierreville, Nicolet, Fortville, et stations intermédiaires.

Fait raccordement à St-Hyacinthe avec les trains de l'I.C.R. et du G.T.R. pour le bas de Québec, les Provinces Maritimes et l'état du Maine.

1.40 p.m.—Local pour St-Hyacinthe, Sorel et Nicolet et les stations intermédiaires, arrivant à St-Hyacinthe à 3.15 p.m., Sorel 7.30 p.m., Nicolet 8.10 p.m. Faisant raccordement à St-Hyacinthe avec les trains de l'I.C.R. et du G.T.R. pour le bas de Québec, les Provinces Maritimes et l'état du Maine.

ARRIVE A IBERVILLE JCT. Tous les jours, dimanche excepté. 12.00 midi.—Local de Sorel et les stations intermédiaires.

7.00 p.m.—Express de Nicolet, Labaie, Pierreville, St. François du Lac (Abenakis Springs) Yamaska, St. Hyacinthe et les stations intermédiaires faisant raccordement avec les trains du Rutland et du C.V.R. pour Boston et les endroits de l'état de New York, et du C.P.R. pour Boston et les Monts Blancs.

Billets de passage en vente à toutes les stations.

D. I. ROBERTS, Gérant Général.

Compagnie Générale Transatlantique

De New-York au Havre-Paris, (France)

Départs tous les jeudis, à 10 a.m.
LA LORRAINE 9 Mars
LA PROVENCE 16 Mars
LA TOURAINE 23 Mars
LA SAVOIE 30 Mars
LA LORRAINE 6 Avril
LA PROVENCE 13 Avril

GENIN, TRUBAU & CIE.
Agents généraux pour le Canada,
23 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

PRIX REDUITS

En force, du 10 Mars au 10 Avril inclusivement.

Prix de seconde classe des colons, de St-Jean, P.Q., à
NELSON, VANCOUVER, VICTORIA, WESTMINSTER, C. A., SEATTLE, SPOKANE, TACOMA, WASH., PORTLAND, ORE.
SAN FRANCISCO, LOS ANGELES, SAN DIEGO, CAL., MEXICO CITY, MEX.

Prix réduits pour différents autres endroits.

Wagons-Lits pour Touristes

Laissent Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommodation des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe sur paiement d'une somme nominale. Raccordements avec les trains ayant des chars de style semblable à Chicago.

Pour renseignements plus détaillés s'adresser à :

W. S. ROLLO, Agent de gare
G. H. WILKINSON, Agent de billets
St-Jean, P.Q.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Le Train Fameux du Canada

A Travers le Canada

QUEBEC

La Société Pomologique de la province de Québec n'entend pas rester dans l'inertie et ne veut pas faire dire d'elle, qu'elle est une société d'admiration mutuelle. Les membres de cette société veulent étendre leur sphère d'action dans toute la province et dans tous les endroits de la province. Elle entend généraliser la culture des fruits et, en généraliser, non seulement au point de vue de la quantité des arbres fruitiers et des vergers, mais surtout au point de vue d'une culture fruitière intelligente et profitable.

Au cours de la dernière assemblée annuelle de la Société à St-Hyacinthe, en décembre dernier, et avec son approbation, le professeur Blair, du collège Macdonald, un des membres de concert avec quelques producteurs de fruits de progrès, a soumis à l'étude des autres membres, un projet, qui mérite une attention spéciale.

Ce projet qui a reçu l'entière approbation de tous les membres présents, à l'assemblée annuelle et que la Société a fait sien, est la fondation de vergers de démonstration.

La démonstration de cette fondation peut se faire en peu de mots. Il s'agit ni plus ni moins de la création de sociétés coopératives, dans quelques centres de la province, pour commencer, et plus tard, dans toutes les paroisses où se fait la culture des fruits et enfin, en dernier lieu, dans toutes les paroisses de la province.

Ces sociétés coopératives sous la surveillance, et de la Société Pomologique et du gouvernement provincial, organiseraient des vergers où la culture des fruits se ferait d'après les méthodes les plus scientifiques et que l'on appellerait, "vergers de démonstration".

Les travaux, dans ces vergers, seraient exécutés sous la surveillance d'un comité conjoint des membres de la société coopérative locale, d'un surveillant de la Société Pomologique de la province de Québec et d'un surveillant nommé par le département de l'Agriculture.

La fondation de ces sociétés coopératives présente relativement peu de difficultés, grâce à la loi des sociétés coopératives adoptée par la Législature provinciale et sanctionnée par cette dernière le 14 avril 1910.

Pour former une société coopérative, il s'agit d'abord de trouver vingt-cinq membres, au moins. Les noms de ces membres sont renvoyés au ministre de l'Agriculture, avec le nom de la Société, et celui-ci fait parvenir immédiatement à cette société, son acte d'incorporation, l'autorisant à entrer en opération.

La fondation de la Société ainsi faite, celle-ci a aussitôt droit de recevoir l'octroi de \$800.00 accordé par le gouvernement, pour la création de vergers de démonstration.

Voici en peu de mots l'exposé du professeur Blair, à l'assemblée annuelle de la Société Pomologique, à St-Hyacinthe. Après avoir pris connaissance de ce projet la société nomma immédiatement un comité, pour se rendre, auprès du ministre de l'Agriculture, à Québec. Ce comité se composait du professeur Blair, du collège Macdonald, de H. Robert Brodie, du Rév. Père Léopold, de la Trappe d'Oka, du président de la Société M. A. H. Dickson et de son secrétaire M. Peter Reid.

Cette délégation fut très bien reçue par le ministre et après que le projet lui eût été exposé, et qu'on lui eût annoncé que c'était l'intention de la Société de fonder immédiatement quatre vergers de démonstration à Abbottsford, à St-Hilaire, à St-Joseph du Lac, et à Coxe Hill, l'honorable M. Caron l'approuva de tout son cœur et promit l'octroi de \$800, pour chacun de ces vergers, aussitôt que des sociétés coopératives seraient organisées, dans ces différents endroits.

Le comité délégua aussitôt le professeur Blair, et M. Peter Reid, pour organiser ces sociétés coopératives. Tous deux se mirent à l'œuvre et déjà, dans trois des endroits déjà désignés, Abbottsford, St-Hilaire et St-Joseph du Lac, des sociétés coopératives ont été organisées, leur de

mande d'incorporation est rendue devant le ministre et elles attendent incessamment leurs lettres-patentes et l'envoi de l'octroi accordé par le gouvernement, pour commencer leur travail.

Ce qui semble une innovation dans la province de Québec, existe déjà, depuis plusieurs années dans l'Ontario. La province-sœur va même plus loin, dans cette question. Dans chaque comté, le gouvernement provincial emploie un élève gradué de l'école de Guelph, qui a la surveillance de tous les vergers existants dans les vergers de démonstration, et donne d'utiles conseils aux cultivateurs de fruits.

La création de ces vergers présente également peu de difficultés. On prend une partie d'un verger déjà existant, sur lequel on fait des travaux d'études et d'amélioration. Si les profits ne sont pas suffisants la première année, pour indemniser le propriétaire du verger, de la perte de sa récolte ordinaire, la société coopérative, à même ses fonds et ceux souscrits par le gouvernement, dédommage le propriétaire du verger, de la perte de ses profits; si, d'un autre côté, le verger rapporte des profits considérables, ils vont également au propriétaire, qui non seulement profite ainsi de la location de son verger, mais également de l'amélioration qu'on lui fait subir.

Tous les propriétaires de vergers sont admis à visiter, en aucun temps, les travaux faits dans le verger de démonstration et à y recevoir les explications du surveillant des travaux. Cette surveillance sera faite par trois membres de chaque société coopérative, par un surveillant nommé par la Société Pomologique et par un surveillant nommé par le gouvernement provincial.

Les travaux sur ces vergers se feront du premier avril au trente-octobre. Un verger de démonstration devra avoir au moins 80 arbres et dans les grands centres on pourra même en établir deux.

La fondation de ces vergers de démonstration ne manquera pas de créer une noble émulation entre les producteurs de fruits de la province, et cette émulation aura certainement pour résultat de mettre nos fruits sur un pied non seulement d'égalité, mais même de supériorité, vis-à-vis de ceux des autres provinces et ils pourront subir sans en souffrir, mais en en retirant plutôt de grands avantages, une concurrence poussée à l'extrême, mais qui ne peut rien avoir de nuisible, et qui sera tout à l'avantage de la province.

MONTREAL

Godfrey Manil et son neveu, Auguste Doucay, de Lachine, ont subi leur procès, jeudi, devant le juge Choquet, sous l'accusation d'avoir enlevé Florence Leduc, âgée de moins de seize ans, et aussi domiciliée à Lachine. M. Dubreuil a fait un eloquent plaidoyer en faveur des prévenus, mais le juge Choquet, après avoir résumé la preuve, a trouvé l'acte et le nouveau coupables, et il prononcera la sentence mardi prochain.

Ce n'est qu'une dizaine de jours après son départ de la maison paternelle que Florence Leduc a été trouvée à House's Point, où elle avait épousé Auguste Doucay.

Le conseil des Etats-Unis, (M. Bradley), ainsi que l'aviseur légal de Boston étaient présents en cour, jeudi. Aussi le juge Choquet en a-t-il profité pour faire les remarques suivantes: "Il semble étrange, dit le magistrat, qu'une jeune fille, âgée de moins de seize ans et un jeune homme n'aient qu'à traverser les lignes frontalières pour trouver quelqu'un qui consente à les marier sans interrogatoire ni enquête.

"Franchement, dit le juge, je crois qu'il devrait y avoir une loi rendant passible d'une offense criminelle ceux qui uniraient de jeunes couples sans faire d'enquête. Le peuple de cette province et particulièrement les Canadiens-français sont sous l'impression qu'ils n'ont qu'à aller aux Etats-Unis pour se marier, sans aucune condition. Je crois qu'il est temps que les magistrats américains et les autres fonctionnaires soient aussi prudents que nous le sommes dans ce pays", dit en terminant le savant juge.

HALIFAX

La session de la Législature de la Nouvelle-Ecosse, a été ouverte par le lieutenant gouverneur MacGregor.

Le discours du trône fait mention de la mort du roi Edouard VII, de la mort du lieutenant gouverneur Fraser et d'un emprunt considérable pour l'amélioration des chemins dans la Nouvelle-Ecosse.

Cette session est la cinquième et la dernière avant les élections. Au cours de la session le gouvernement annoncera son intention de construire un embranchement reliant Halifax à l'île de la Nouvelle-Ecosse.

Ce chemin de fer est demandé depuis plusieurs années par la population de cette partie du pays. Le discours du trône fait aussi allusion au règlement satisfaisant par le tribunal de la Haye, de la longue controverse entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis au sujet des pêcheries Canadiennes et de Terre-Neuve. Il parle aussi du programme d'annexion du gouvernement provincial en Angleterre, programme dont l'exécution est poussée avec vigueur et qui a pour effet de mieux faire connaître les ressources de la Nouvelle-Ecosse.

QUEBEC

A la législature provinciale l'hon. M. Caron a félicité le député de Rouville d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur l'importance de la culture du trèfle dans la province. On sait que cet article est de nécessité première pour la production du foin et pour l'amélioration du sol. Le trèfle a des propriétés nutritives très riches pour le sol. Il a la propriété de rendre le sol fertile. La production de graine de trèfle de première qualité serait d'un grand secours pour les cultivateurs. Il est vrai qu'on paie maintenant plus cher qu'autrefois la graine de trèfle, mais les cultivateurs ne doivent pas hésiter à faire le sacrifice nécessaire pour s'en procurer vu que les avantages qu'ils en retireront ensuite pour la culture de leur

terre les dédommageront amplement. Il suffit d'une seule bonne semence de trèfle pour que le sol soit plus fertile pendant plusieurs années. C'est un moyen assuré pour les cultivateurs de conserver leur terre en bon état et pour en retirer le plus grand avantage.

Le gouvernement est disposé à aider aux cultivateurs à se procurer les machines nécessaires pour battre la graine de trèfle. On sait que le trèfle est aussi d'un grand avantage pour la production du miel. Il est aussi avantageux parce qu'il contribue à l'amélioration de la qualité du lait et partant de la qualité des produits laitiers.

Le gouvernement se propose de faire semer un peu partout dans la province, des parties appréciables de champs de trèfle pour prouver aux cultivateurs les avantages qu'ils peuvent en retirer. La comparaison qu'ils feront entre la fertilité des terres où l'on a semé du trèfle et celle où l'on s'en est abstenu, leur permettra d'en être convaincu.

Le trèfle, dans certains terrains, et sous un climat rigoureux, est souvent affecté par la gelée dès la seconde année, mais même dans ce cas la culture en est encore avantageuse, puisque le rendement, dès la première année, rapporte beaucoup plus que la valeur de la graine semée.

D'ordinaire, le trèfle rouge dure de trois à quatre années, et si l'on fait du drainage, il peut durer beaucoup plus. Le gouvernement ne négligera rien pour faciliter aux cultivateurs l'avantage de se procurer cette plante si utile et même indispensable.

MONTREAL

Si la profession médicale approuve la chose, le gouvernement provincial acquiescera à la demande qui lui a été faite déjà, de diviser la province en dix districts séparés, pour les fins d'hygiène et de santé, et il nommera un médecin inspecteur pour chacun de ces districts. C'est le sens d'une déclaration faite, la semaine dernière, par le Dr. Benoit, au banquet de la Société médicale de Montréal tenue au Viger.

Le Dr. Benoit présidait les agapes ayant à sa droite le premier ministre, venu expressément de Québec pour l'occasion. Le Dr. Herveux a proposé la santé de la Société médicale à laquelle a répondu le Dr. Benoit, puis le Dr. Boucher propoça celle de nos invités, et faisant allusion à la présence du premier ministre, il dit que dans la profession médicale, même ceux qui ne partagent pas les vues politiques de Sir Lomer Gouin s'accordaient à reconnaître au premier ministre toutes les qualités qui font l'homme d'Etat.

Il a ajouté que toute la population de Montréal approuve les efforts de Sir Lomer Gouin et son dévouement en faveur de l'instruction publique et de l'éducation supérieure.

OTTAWA

Lundi soir, à sept heures et demie, après avoir marché tout le long de la voie du C.P.R. qui relie Montréal à Ottawa, le comte Percy, fils aîné du Duc de Northumberland, est arrivé à temps à Rideau Hall pour assister au dîner commémoratif de la bataille de Paardeberg. Le Comte est parti de Montréal samedi matin et a marché à son de 37 milles par jour par un froid très vil. Cependant il a couvert les cent onze milles et demi de son endurance. Il a été très fatigué de son endurance. Il aurait fait cette preuve à la suite d'un pari qu'il a gagné avec grande satisfaction.

QUEBEC

Les divers rapports soumis mardi au 15ème congrès de l'Institut minier du Canada, ont fait connaître un état de choses encourageantes: la production des mines de tout le pays et de celles de la province de Québec a augmenté considérablement durant l'année dernière.

Le 15ème congrès de l'Institut Minier a été ouvert mardi matin et, en l'absence de Sir Lomer Gouin, l'hon. C. R. Devlin, ministre de la colonisation des mines et des pêcheries, a souhaité la bienvenue aux congressistes, remerciant l'Institut du bon travail accompli et l'assurant de son concours à l'occasion se présente.

M. M. J. McLeish, du département des mines, à Ottawa; M. Theo. Denis, surintendant des mines, Québec; M. Thos. C. Gibson, sous-ministre des mines d'Ontario; et Hiram Doubin, assistant-commissaire des Travaux Publics et des mines, Nouvelle-Ecosse, ont soumis des rapports qui font voir que durant 1910, les mines ont rapporté \$105,000,000, soit une augmentation de 13 millions, ou 11 p.c. Dans la province de Québec même, les mines, en 1910, ont rapporté \$7,972,000, soit une augmentation de un million et demi sur l'année précédente.

Le soir, le Dr. Kemp, de l'Université Columbia, de New-York, a fait une conférence illustrée sur "les problèmes de géologie de nature géologique, fournis par le nouvel aqueduc Catskill de New-York; le Dr A. E. Barlow, de Montréal, a aussi parlé de "Géologie économique du district de Chibougamou".

Le professeur Miller, géologue provincial d'Ontario, a été un des orateurs de la réunion, commentant une déclaration de l'hon. C. R. Devlin, qui avait annoncé que la province de Québec enverrait trois ou quatre partis d'explorateurs l'été prochain, dans divers districts miniers. M. Miller a félicité le gouvernement de cette idée, mais il a suggéré que le travail des géologues du gouvernement porte sur les travaux plus généraux, pour dresser des cartes des districts indiquant aux prospecteurs les étendues où il y a des chances de trouver les minéraux.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant: Président—Dr Adam, Montréal, réélu.

Vice-président—Dr A. C. Barlow, Montréal; M. T. Cantley, New Glasgow. Conseil—Dr J. K. Hancock, Montréal; M. R. W. Brock, Ottawa; M. A. A. Cole, Cobalt; M. E. T. Corkill, Toronto; M. Theo. Denis, Québec; M. John Donnelly, Kingston; M. T. Dulieu, Montréal; F. W. Gray, Glace Bay; M. G. E. Silverter, Copper Cliff, Ont.; M. J. B. Tyrell, Toronto.

CAUGHNAWAGA

Un indien qui est supposé être Peter Papineau, de Caughnawaga, neveu de Jean-Baptiste D'Ailliboust, a été trouvé mourant sur la voie du Pacifique Canadien à la jonction des Adirondacks, hier soir, vers huit heures. Le malheureux avait les deux jambes coupées et les mains gelées. Il a été transporté à l'hôpital Royal Victoria, à Montréal, où il est mort. Le docteur a de plus une blessure à la tête.

MONTREAL

L'honorable juge Bruneau a rendu un jugement attendu avec simplicité, mais qui demandait un long travail. Il s'agissait d'une étude complète de toutes les lois des assurances mutuelles et des assurances mutuelles vendant en même temps des polices à taux fixes. Dans les notes élaborées que le magistrat a lues, on trouve les explications nettes de la cause à laquelle un si grand nombre de personnes s'intéressaient par suite de la portée considérable qu'aura la décision rendue sur du même genre, qui sont actuellement pendantes.

Il s'agissait dans ce cas-ci d'un action de M. Louis Clément qui réclamait de M. Isaac Dufresne une somme de \$156, montant d'un prétendu billet de dépôt que le défendeur aurait signé en faveur de la compagnie d'assurance contre le feu "La Foncière", actuellement en liquidation. M. Clément a fait l'acquisition, dans une vente à l'enchère publique de ces billets de dépôts consentis à la compagnie.

L'histoire de toute la transaction est longue et fort compliquée, et il a pas fallu moins de vingt-cinq pages au savant juge pour la détailler en rendant sa décision.

En prenant son assurance, M. Dufresne signa un engagement dans lequel il consentait à la compagnie un billet de dépôt de \$156.00, payable par versements annuels et égaux de \$3.00. C'est le 15 mars 1909 que cet engagement fut signé.

Mais le 28 juin 1909, le bureau de direction de la compagnie adopta une résolution déclarant: "qu'en de pouvoir aux obligations de cette compagnie, tel qu'établies par l'auditeur H. V. Thomson, il soit fait une répartition spéciale du montant total de la balance restant due sur chaque billet de dépôt que la compagnie a en mains à date (excepté les billets de dépôts souscrits par les membres de la classe spéciale des Beurreries et Fromageries), laquelle répartition est due et payable aux termes suivants: cinquante pour cent du montant original du billet de dépôt, payable avant le premier septembre prochain (de la même année); vingt-cinq pour cent du montant original du billet de dépôt payable avant le premier novembre prochain, et vingt-cinq pour cent à la date que les directeurs de cette compagnie jugeront à propos de fixer, s'ils décident d'en avoir besoin, pour rencontrer la balance des obligations de la compagnie. Dans le cas où la police d'un membre serait annulée pour quelque cause que ce soit, le montant total de la répartition deviendra dès lors dû et exigible."

A une assemblée générale tenue le 7 octobre 1909, les membres de la Foncière adoptèrent une résolution par laquelle ils donnaient pleins pouvoirs au bureau de direction de prendre des mesures nécessaires afin de mettre le plus tôt possible la compagnie en liquidation, volontairement, si possible, sinon, judiciairement, et d'annuler toutes les polices en cours, au fur et à mesure qu'ils le jugeront à propos. Le 20 du même mois, les directeurs décrétèrent, par résolution, une liquidation volontaire et nommèrent P. G. Magau, secrétaire de "La Foncière", et Jean Taché, l'un des directeurs, liquidateurs conjoints.

Les avis de cette liquidation furent donnés suivant que le veut la loi. C'est quelque temps après que les liquidateurs décidèrent de vendre à l'enchère publique avec la permission de la cour, les créances de la compagnie "La Foncière". M. Clément fit l'acquisition de toutes les créances dues à "La Foncière", au nombre desquelles se trouve le billet de dépôt du défendeur dans la présente cause.

Se prétendant le propriétaire et le porteur du billet de dépôt de M. Dufresne, il lui en réclame le paiement, soit \$156.00. C'est ici que la cause se complique et demande une étude des plus sérieuses. Il s'agit de définir l'assurance à prime fixe et l'assurance mutuelle et de dire si le défendeur était assuré selon le premier ou le second système.

S'appuyant sur une foule d'auteurs, français, le savant magistrat dit que les sociétés d'assurance mutuelles se forment entre différentes personnes, en vue de répartir entre elles les dommages occasionnés par un sinistre, et subit par un ou plusieurs des membres de l'association. Chaque intéressé est à la fois assuré et assureur. Comme assureur, il est tenu de contribuer aux pertes de ses co-sociétaires; comme assuré, il y a, en cas de sinistres, une action contre la société, pour obtenir des membres qui la composent le paiement de leur portion contributive sans qu'il puisse jamais résulter un bénéfice quelconque pour la société.

Ce qui caractérise l'assurance mutuelle c'est, en effet, l'association des assurés. Tandis que l'assurance à primes n'établit entre eux aucune relation juridique, l'assurance mutuelle les lie par des rapports directs. Les mutualistes se connaissent ou sont censés se connaître; les assurés d'une compagnie à primes fixes ne se connaissent pas ou ne sont pas censés se connaître; ils restent complètement étrangers les uns aux autres. Ils ne contractent d'obligations qu'envers l'assureur, qui, moyennant le paiement de la prime, garantit les risques; le but des assureurs à primes est de réaliser des bénéfices.

Ces citations faites, le magistrat dit que le billet donné par le défendeur lors de l'émission de sa police ne peut être considéré comme un billet de dépôt tel que le veut la loi puisqu'il est spécifié qu'il paiera un montant fixe annuellement. Il en conclut que l'assurance a été émise

sur le système des primes fixes plutôt que sur le système mutuel et renvoie l'action du demandeur.

Ce jugement est le deuxième rendu dans des causes semblables. Le premier, de l'honorable juge Weir, sans être aussi élaboré que celui de l'honorable juge Bruneau, en arrive aux mêmes conclusions. Cela règle, comme nous le disions en commençant, une question de la plus haute importance pour des milliers de personnes dans les sociétés mutuelles aujourd'hui en liquidation.

Il est malheureux que le manque d'espace nous empêche de donner en entier cet intéressant document, car il contient des enseignements pratiques et des explications de la loi qui seraient très profitables.

M. J. C. Lamothe occupait pour le demandeur et M. Séverin Lamothe, C. R., avec M. Jos. Lamarche, C. R., comme conseil défendant M. Dufresne.

Le procureur-général était représenté par M. Aimé Geoffrin, C. R.

"Brandy" PH. RICHARD

La Crème des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS DU QUÉBEC
LAFORTE, MARTIN & Co Limitée,
MONTREAL

En vente par N. LORD, St-Jean.

J. F. MAYRAND,

Ferb'antier, Plombier et Couvreur.

—SPECIALITE—

POSAGE D'APPAREILS
DE CHAUFFAGE

à eau chaude et à vapeur.

Ouvrages exécutés avec soin, promptitude et à bas prix
SATISFACTION GARANTIE.

Coin des rues Grant et St. Thomas.
Téléphone 298.
ST. JEAN, P. Q.

No. 119-121 rue St-Jean.

Tél 11

The St. Johns Foundries Ltd

—SUCC. DE D. LALIBERTE—

MECANICIENS

Fondeurs de cuivre et de fer.

Ouvrages de toutes sortes exécutés avec soin.

Garage d'automobiles

et de yachts.

Specialite: Reparage de Machines agricoles

Mme Louis Maynard, de Winchendon, Mass, se guérit d'une maladie compliquée.

La dyspepsie nerveuse, qui fait aujourd'hui des milliers de victimes, ne résiste pas aux

PILULES ROUGES

Mlle Albertine Harpin, de St-Hyacinthe, Qué., acquiert des forces en employant aussi les Pilules Rouges.

Winchendon, Mass., 26 mars 1910.

Messieurs les spécialistes,

Pendant dix ans j'ai souffert d'anémie, de dyspepsie nerveuse et de nervosité générale avec hémorroïdes, irrégularités, douleurs internes, incontinence d'urine, etc. J'étais découragée et j'ai vainement recouru à cinq différents médecins pour me guérir. C'est sur ces entrefaites que j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges et à vous consulter; et voici qu'après avoir soigneusement suivi vos conseils éclairés et m'être conformée à votre régime, je suis heureuse de vous annoncer que je suis guérie et que je n'éprouve plus rien des tortures et des angoisses qui m'ont fait craindre de mourir et qui m'avaient martyrisée si longtemps. Je vous prie donc de compter sur ma reconnaissance, et je vous autorise à vous servir de mon nom pour encourager les femmes malades qui endurent ce que j'ai enduré, en leur indiquant comment faire pour revenir à la santé.

Madame LOUIS MAYNARD,
Winchendon, Mass.

Interrogez tous les savants et tous les physiologistes de l'univers, ils vous diront à l'unanimité que le cerveau est le siège et le centre du système nerveux tout entier, et que le cerveau et tout le système nerveux se nourrissent à même le sang proprement dit.

Ce qui veut dire que la dyspepsie nerveuse, avec son cortège compliqué de douleurs secondaires et de ramifications innombrables, a pour cause habituelle l'appauvrissement du sang.

Au moment que le sang n'est plus normal, il ne fournit plus, en effet, qu'une nourriture insuffisante et malsaine au cerveau et aux tissus nerveux, parce que le cœur et l'estomac sont tissés de vaisseaux et de nerfs, il s'ensuit que cet appauvrissement du sang portera de préférence sur le cœur et sur l'estomac pour les encrasser, les paralyser et les délaber.

Et de ce moment, le malade pourra s'attendre à toutes les complications malades et douloureuses que nous avons énumérées. Consultez maintenant toute la littérature, toute la correspondance et tous les témoignages que la Compagnie Chimique Franco-Américaine a publiés depuis qu'elle a découvert les merveilleuses propriétés des médicaments qui entrent dans la composition des Pilules Rouges, et vous constaterez que les Pilules Rouges ont exactement la propriété d'enrichir, de tonifier et de régénérer le sang.

Dès lors, il ne vous restera plus qu'à conclure que les Pilules Rouges sont faites pour triompher de la dyspepsie nerveuse.

Et parce que cette dyspepsie nerveuse s'accompagne habituellement des complications les plus diverses et les plus douloureuses, vous admettez du même coup que si les Pilules Rouges triomphent de la dyspepsie nerveuse, il suffira de se mettre sous l'influence de ce remède pour se débarrasser en bloc de tous ces maux, de ces migraines, de ces



Mme LOUIS MAYNARD, Winchendon, Mass.

maux de reins, de ces palpitations et de cette tristesse chronique qui font cortège habituel à la dyspepsie proprement dite.

"Plusieurs médecins m'avaient traitée sans aucun bon résultat pour l'anémie dont j'avais toujours tant souffert depuis mon jeune âge. Je ne pouvais jamais finir une année d'étude. On me relevait souvent sans connaissance. J'étais si nerveuse que je ne pouvais dormir; je n'avais pas d'appétit et je souffrais constamment du mal de tête et d'une fatigue dans le dos et dans l'estomac. On m'avait tellement persuadée que les Pilules Rouges me ramèneraient à la santé que je me mis à en faire usage. Aussitôt j'eus un bon appétit, j'engraissai vite, mon teint devint meilleur et douze boîtes de ces merveilleuses Pilules Rouges suffirent pour me donner une bonne santé."

Mlle ALBERTINE HARPIN,
71 rue Concorde, Saint-Hyacinthe, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, soit une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE
274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.

REFROIDISSEMENT

Toux
Rhume
Bronchite
Consomption

N'hésitez donc pas, au premier symptôme, à prendre du

Sirop

Mathieu

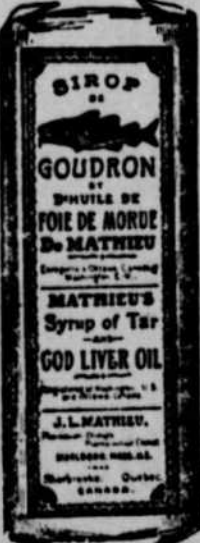
AU SOUFRON,
A L'HUILE DE FOIE
DE MORUE
ET AUTRES EXTRAITS
MEDICINAUX

C'est le spécifique
par excellence des
Maladies de Pulmonaire,
parce qu'il réveille
et soutient les
forces, tout en satisfaisant au mal dans sa racine.

En vente Partout

Mal
de
Tête

CIE J. L. MATHIEU,
PROPRIETAIRES,
SHERBROOKE, P. Q.



Nouvelles des Etats Unis

PAWTUCKET

Les funérailles de feu Demers Roy, fils du Dr Georges Roy, ont eu lieu le deux mars, à l'église St-Mathieu, de cette ville.

Une foule considérable assistait à ces obsèques qui furent très imposantes.

De magnifiques offrandes de fleurs furent déposées sur la tombe du regretté défunt.

Six jeunes filles escortaient la dépouille mortelle: Miles Rose, Germain, Rose Leclerc, Georgina Lafrance, Blanche Gaudreau, Anna Gaudreau et Alice F. Fonton.

Nos condoléances à la famille.

WILLIMANTIC

Sœur Bernardine, une des plus vieilles religieuses de la communauté des Sœurs de la Miséricorde, est décédée à l'hôpital de cette ville, lundi après-midi. Elle était la fille de M. Hippolyte Champeau, de St-Hyacinthe, où elle était née en juin 1850. Elle avait fait son noviciat à Baltimore et avait prononcé ses derniers vœux à Tilberg, en Hollande. Deux sœurs et cinq frères lui survivent.

SAN FRANCISCO

Un navire revenant des îles Gilbert et Marshall, le "Triton", a apporté la nouvelle de la présence dans l'île Arorai, appartenant au même groupe, d'Archibald Everett, un ancien habitant de New-York, qui exerce dans l'île l'autorité royale.

D'après les officiers du "Triton", Everett, ayant perdu sa fortune, avait résolu d'aller finir ses jours dans une île du Pacifique. Après beaucoup d'aventures, il arriva dans l'île Arorai et les habitants le choisirent comme roi.

Everett est maintenant le plus heureux des hommes. Ses sujets cueillent pour lui les meilleurs fruits de l'île et les femmes dansent devant lui pour le distraire; pendant qu'il fait la sieste, l'une d'elles l'éventile doucement. Enfin, il choisit tous les mois une épouse, ainsi que l'y autorise sans doute la constitution de son royaume minuscule. Et cet heureux mortel ne regrette pas d'avoir abandonné les pays civilisés pour cette petite île du Pacifique où la vie coûte si peu.

RALEIGH (Caroline du Nord)

Les fermiers et même les fermières de la Caroline du Nord délaissent la mise recherchée que nous impose le caprice des fabricants.

Le major John W. Graham a remis, en effet, au sénat de l'état une pétition demandant que la législature vote une loi réglant la coupe et l'arrangement des vêtements d'hommes, de femmes et d'enfants; les vêtements seraient portés en permanence et les pétitionnaires demandent qu'ils soient aussi économiques que possible. Les fermiers assurent que les chefs de familles nombreuses ne peuvent plus habiller leurs enfants selon la mode, car cela leur coûte trop cher.

Quand donc les femmes de l'univers entier se décideront-elles à suivre ce bon exemple. Combien de maris seraient heureux de les voir s'amender ainsi! Ce ne sont pas les fermières de la Caroline du Nord qui porteraient la jupe entravée ni la robe empire!

Mais, au fait, leur désir de porter désormais un vêtement commode et économique va peut-être les pousser à porter tout simplement la culotte et, comme elles la porteraient sans doute assez large, à l'instar des femmes turques, elles se trouveraient par le fait même habillées à la dernière mode parisienne.

Jurons que, dans ce cas, les élégantes de la Ville Lumière, dépitées, réclameraient autre chose.

WASHINGTON

Il est si probable qu'une session spéciale du congrès sera nécessaire pour passer l'arrangement de réciprocité avec le Canada, que le président Taft en a fixé la date au 4 avril prochain.

Cette date a été choisie après consultation avec M. Champ Clark, qui sera l'orateur de la prochaine chambre et le représentant Underwood, d'Alabama, qui sera le président du comité des voies et moyens, lequel sera chargé de faire rapport du bill de la réciprocité à la Chambre.

Le président avait l'intention de convoquer la session à une date plus rapprochée, mais MM. Clark et Underwood lui ont représenté qu'ils aimeraient à avoir un délai d'un mois après la clôture du congrès actuel pour dresser les plans des démocrates pour la prochaine session.

Il n'y a pas eu de changements dans la situation du sénat, aujourd'hui, au sujet de la réciprocité et les chefs ne voient pas d'espoir d'en arriver à un vote à cette session, pour mettre le bill McCall en acte. Plusieurs rumeurs ont circulé de motions pour porter remède à la situation mais toutes étaient sans fondement. La plus persistante de toutes est celle qui voulait que le sénateur Aldrich, renommé pour gagner les batailles législatives que ses collègues croyaient perdues, s'en venait à Washington à la demande expresse du président Taft, pour prendre charge de la situation au sénat.

Cette rumeur semble être une fausse interruption d'un télégramme que le sénateur a envoyé de Jekyll Island, Georgie, où il passe quelque temps dans l'intérêt de sa santé, et disant qu'il serait à Washington pour voter en faveur de l'arrangement.

En fait, personne ne croit que la venue du sénateur Aldrich ne changerait la situation. Les sénateurs Cummins, Brislow, Clapp et plusieurs autres républicains dissidents s'opposent à la mesure. L'arrivée de M. Aldrich et tout effort qu'il ferait pour forcer le sénat à considérer le bill, aurait l'effet d'un voile rouge agité devant un taureau. Du consentement général elle ne servirait qu'à exciter à la lutte les adversaires de meilleurs amis comme les sénateurs ne l'aurait de quelques-uns de ses l'appui qu'il donnerait au bill lui-même.

Non seulement cela, mais Hale, McComber, Smoot et autres qui lui ont aidé à tracer la loi du tarif Aldrich Payne, mais qui sont opposés à la réciprocité avec le Canada.

Le sénateur McCumber a parié contre le bill, aujourd'hui. Il basait son argumentation sur ces effets désastreux, qui auraient sa mise forcée sur l'industrie agricole.

NIAGARA FALLS

Une épouvantable explosion s'est produite dans l'établissement de la Ontario Power Co. Une conduite de gaz a éclaté, causant la mort de trois hommes et en blessant six autres, dont deux mortellement.

Les victimes sont David Henderson, Niagara Falls, N.Y., charpentier, Charles McConquical, charpentier, Niagara Falls, Ont., Arthur O'Leary, aide, Niagara Falls, Ont.

Les blessés sont Georges Howe, Chippewain coupures et brûlures à la figure et sur le corps; John Otto, charpentier, coupures à la figure; Georges Garvey, charpentier, coupures à la tête, aux mains et aux membres; Henry J. Ryan, blessures au cuir chevelu; David McKinnon, brûlures à la tête et sur le corps.

Toutes ces victimes sont des ouvriers bien connus ici.

Tout accès au tuyau de ligne a été coupé par l'explosion.

Après une enquête sévère par le surintendant, H. H. Wilson de la Ontario Power Co., celui-ci a déclaré que l'explosion avait été causée par une fuite de gaz naturel d'un tuyau qui passe dans le tunnel conduisant à la nouvelle annexe de la bâtisse du pouvoir. L'explosion s'est produite exactement à l'ouverture du tunnel où l'on est à faire des travaux d'excavation. L'explosion a projeté les hommes contre le mur de la nouvelle annexe avec une force incroyable.

L'équipe des travailleurs était sous les ordres de M. Otto, contre-maître charpentier.

NEW-YORK

On est presque sûr maintenant que les cas de maladie douteuse, signalés à Spokane, dans l'état de Washington, sont des cas de peste bubonique et les officiers des services sanitaires de cette ville et de l'état, secondés par le chirurgien Lloyd, de l'hôpital de la marine de Seattle, continuent leurs recherches.

La présence de la peste à Spokane a été mise à jour par les enquêtes faites sur la mort étrange de trois personnes décédées depuis le 9 janvier et sur la maladie de seize autres chez qui on a remarqué tous les mêmes symptômes pour la plupart graves. Ces symptômes sont de la nature de ceux que l'on a remarqués il y a quatre ans en Californie, lors de la petite épidémie de peste.

La dernière victime, Wm. Preston Oliver, constructeur de ponts, a subi de la part d'experts très habiles, un examen post mortem très minutieux, à seule fin de connaître la nature exacte de la maladie. On a trouvé les poumons congestionnés. Il y avait aussi des traces de grippe et de fièvre typhoïde; mais ces deux maladies, non plus que la congestion, n'avaient pas dû causer la mort.

Des fragments des poumons et de certaines parties internes du corps ont été traitées par le Dr Kimball et envoyés à l'hôpital de la marine de Seattle pour y être examinés soigneusement par le Bureau médical de l'état.

NEW-YORK

Voici bientôt un siècle que règne la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Leurs dernières hostilités prirent fin en 1812. Le traité de Gand, signé le 21 décembre 1814, a maintenu jusqu'à ce jour une inaltérable cordialité entre les deux nations dont la première avait quelque raison de se considérer comme la mère-patrie de sa jeune cadette américaine.

L'attitude de la Grande-Bretagne, en 1898, lors de la guerre hispano-américaine, contribua puissamment à opérer une révolution notable dans les sentiments du peuple des Etats-Unis, qui, on ne saurait le dénier, entretenait une certaine aversion, ingérée et alimentée par une tradition erronée et par la crainte de la puissance britannique.

Depuis la guerre avec l'Espagne, ce rapprochement sentimental a réalisé de grands progrès, non seulement entre les deux gouvernements, mais entre les deux peuples.

Sans doute de temps à autre quelque nuage assombrit la sérénité de cette sympathie atavique.

Ainsi, le récent incident dont l'officier de marine Sims fut le héros, a produit dans les milieux politiques de Londres, un refroidissement manifeste. On aurait vu, avec satisfaction, le président des Etats-Unis rester dans la réserve qui convient aux souverains et chefs d'état, au lieu d'intervenir dans un incident qui ressortait de la compétence du secrétaire de la marine.

Il y avait, en cette circonstance, une question des plus délicates à envisager. Ne l'aurait-on pas résolu trop brutalement, à la Maison-Blanche?

Toujours est-il que l'incident a fait couler des flots d'encre, de l'autre côté de l'Atlantique et que la presse indépendante, à Londres, ne s'est point gênée pour manifester ses critiques. Elle a vu, dans la mesure disciplinaire, officiellement réclamée par le président des Etats-Unis, contre l'officier de marine coupable, d'avoir parlé d'ours trop ouvert et, sans mandat, dans un banquet, "à propos boire", suivant l'expression vulgaire, d'avoir engagé la politique amicale du peuple américain à l'égard du peuple anglais, en cas de guerre, la presse britannique, indépendante, disons-nous, a vu une leçon nationale, dans la minuscule incident, auquel on eût, ce semble, le tort de donner une trop grande portée.

Cette presse britannique considère qu'un salutaire avertissement vient de lui être donné par les Etats-Unis. Elle comprend maintenant ce que l'Angleterre peut attendre de l'Amérique, en cas d'une guerre avec une puissance continentale en Europe. Elle reconnaît que le peuple anglais a de nombreux amis aux Etats-Unis, mais que ses intérêts politiques, puissamment organisés, seraient de nature à paralyser les efforts tentés en vue d'une alliance anglo-américaine.

Le "Courier-Journal" de Louisville ne dissimule pas que la position des Etats-Unis, dans l'hypothèse d'une guerre entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, serait imposée par des considérations autres que celles de sentiment.

Notre avis confère fait, en effet, observer que, par suite de l'immigration considérable et toujours croissante des Allemands et de l'assimilation de leurs générations nées aux Etats-Unis, leurs intérêts se sont assimilés aussi à ceux des citoyens américains. Au contraire, les Anglais vivant sur le sol américain, conservent leur amour patriotique et restent fidèles à leur nationalité.

Ce fait indéniable ne comporte pas une préférence nationale américaine en faveur de l'Allemagne, car les descendants de la race britannique, Anglais, Ecossais, Irlandais, forment l'immense majorité du peuple américain. Mais il n'en ressort pas moins que, en de telles conditions, la politique des intérêts l'emportera logiquement, aux Etats-Unis, en cas de complication européenne, sur la politique de sentiments.

Nonobstant, l'harmonie et les relations pacifiques, cordiales, qui régnaient depuis près d'un siècle, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, autorisent pleinement les promoteurs de la célébration prochaine du centenaire du traité de paix de Gand.

Le "Sun" s'en déclare résolument partisan. Déjà des démarches se sont manifestées en Angleterre et au Canada, en faveur de la commémoration officielle de ce traité. La commission des affaires étrangères, à la chambre des représentants, à Washington, approuve un tel projet et a déposé une résolution tendant à ce que la commission pour "l'avènement de la paix universelle entre les nations", soumette, l'an prochain, un rapport sur le plan convenable pour la célébration de ce centenaire.

Nul doute qu'une heureuse solution n'intervienne entre les pouvoirs publics des Etats-Unis, de l'Angleterre et du Canada et que la célébration mémorable du centenaire du traité de Gand ne soit considérée, par tous les peuples, comme une apothéose officielle, une apothéose mondiale de la paix universelle, ce rêve humanitaire tant caressé!

Beaucoup de remèdes brevetés sont venus et disparus, mais le Sirop Anti-Consumptif de Bickle continue d'occuper une place prépondérante parmi les remèdes pour la toue et les rhumes, comme préventif pour toute affection pulmonaire. C'est un remède incomparable qui agit dans la sphère d'utilité d'année en année. Si vous cherchez un remède pour guérir votre toue ou votre rhume, vous ne pouvez faire mieux que d'essayer le Sirop de Bickle—18

Avis au public de St-Jean et de la capitale

M. Léandre Paradis, ayant pratiqué le métier de boucher au delà de trente ans, à Lacadie, reprendra son état, au No 20, Place du Marché, à St-Jean, occupé par M. Charles Searles, téléphone Bell 131.

Il continuera à donner des repas. Il fera aussi le commerce du foin et des instruments agricoles.

Il invite tous ceux qui voudront acheter des viandes de première qua-

lité à aller lui faire une visite. Il vendra à des prix excessivement bas, pour argent comptant—39-e-f.

Les "Annales"

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Revue Universelle Illustrée, paraissant le dimanche.
Directeur: ADOLPHE BRISSON
51, rue Saint-Georges, Paris.

ABONNEMENT — France — Edition illustrée, un an, 10 fr., six mois, 5 fr. 50; édition de luxe, un an, 15 fr., six mois, 8 fr. Etranger.—Edition de luxe, un an, 20 fr., six mois, 10 fr. 50.

Le numéro, 25 centimes.

Etranger, 30 centimes.

Délicieux, les lettres et les vers inédits que François Coppée, en 1862, adressait à sa mère et qui paraissent cette semaine dans "Les Annales". Le même numéro contient de jolis souvenirs de Jules Claretie sur Jules Sandeau, dont on célèbre le centenaire; une charmante pantomime de Paul Marguerite: "Pierrot amoureux de la lune"; deux pages d'histoire du plus haut intérêt: "Conté à Chantilly," par Alfred Mézières; "Napoléon à Versailles," par Frédéric Masson; un piquant article de Paul Hervieu sur le "Costume féminin"; des vers spirituels de Miguel Zamacois "L'admirateur devant son Chapeau," la Vie féminine d'Yvonne Sarcey, les notes de la semaine du Bonhomme Chrysale.

Lire dans le numéro du "Journal de l'Université des Annales", le texte abondamment illustré des belles conférences de Jean Richpin sur "Le Théâtre Grec," d'Adolphe Brissson sur "Rachel et la Comédie-Française," de Henri Cain sur "Pierre Dupont et Béranger".

La collection de ce journal unique en son genre constitue une incomparable bibliothèque.

On s'abonne aux bureaux des "Annales", 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste.

10 francs par an (étranger 15 francs). Le numéro: 25 centimes.

Le dernier numéro du "Journal de l'Université des Annales" ne manquait pas d'intéresser les fervents de la Grèce ni les amateurs de théâtre. On y peut lire, entre autres, l'admirable étude de M. Jean Richpin, sur le théâtre d'Eschyle et la curieuse et piquante histoire de la Comédie-Française au temps de Rachel, contée par M. Adolphe Brissson. De nombreuses illustrations accompagnent les intéressantes conférences publiées par cette revue.

Le numéro: 60 centimes. Abonnements: l'année scolaire (25 nov.), 10 francs (étranger 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

PROVINCE DE QUEBEC

District d'Iberville.

COUR SUPÉRIEURE

Dame Alméida Guay, de la paroisse de St-Bernard de Lacolle, dit district, épouse de Joseph C. Boudreau, cultivateur et commerçant, du même lieu, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux, devant la dite Cour.

Saint-Jean, 25 février, 1911.

P. A. CHASSE, Avocat de la demanderesse.

40-e-f.



Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 400 p.m., mardi, le 4 avril 1911, des soumissions pour la construction d'un quai à Châteauguay, comté de Châteauguay, Qué., lesquels soumissionnaires devront être cachetés, adressés au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour quai à Châteauguay, Qué."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de M. J. L. Milly, par Alfred Mézières; "Napoléon à Versailles," par Frédéric Masson; un piquant article de Paul Hervieu sur le "Costume féminin"; des vers spirituels de Miguel Zamacois "L'admirateur devant son Chapeau," la Vie féminine d'Yvonne Sarcey, les notes de la semaine du Bonhomme Chrysale.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dément libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque de huit cent cinquante dollars (\$850.00), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 4 mars 1911.

N.B.—Le ministre ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

41-b-f.

PROVINCE DE QUEBEC

District d'Iberville.

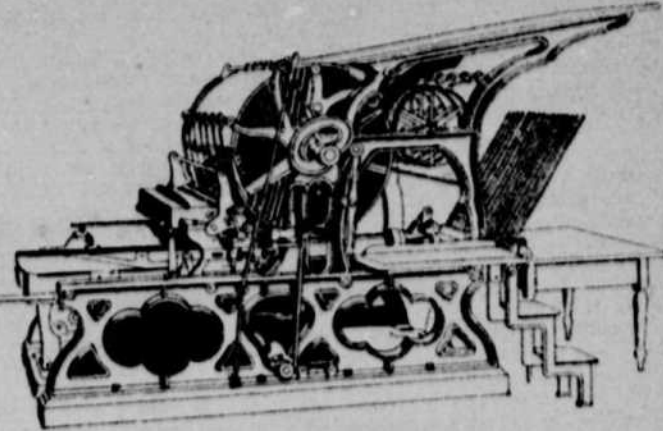
COUR SUPÉRIEURE

N° 274. Avis est donné par les présentes que Dame Mathilde Lessard, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse commune en biens Georges Loiseleur, cordonnier, du même lieu, et dément autorisée à enter en justice, a, ce jour, institué devant la dite Cour, une action en séparation de biens contre son dit époux.

Saint-Jean, 15 février 1911.

P. A. CHASSE, Avocat de la demanderesse.

39-e-f.



A VENDRE

Une bonne presse à imprimer; Cottrell & Babcock avec table de distribution pouvant imprimer double Royal 1000 à l'heure. En bon ordre, récemment réparée à neuf.

Nous avons remplacé cette presse par une plus grande vu l'agrandissement de notre journal.

C'est la presse qui imprimait notre journal jusqu'au mois dernier. Conditions avantageuses.

S'adresser
LA CIE DE PUBLICATION,
LE CANADA-FRANÇAIS
Limitée.

Tel. 155

ALEXANDRE LATOUR,

MANUFACTURIER DE

Portes. Chassis,
Jalousies et Moulures.
Ouvrages de tous genres en bois

Se charge aussi de planer et embouter le bois sous le plus court délai.

Coin des rues St-Jean et St-Thomas.

Près du Pacifique.

ST. JEAN, P. Q.

Nos Représentants à St. Jean

M. L. P. Jodoin & Cie,

fournissent le commerce avec les marques
suivantes de Bière - tant en bouteille
qu'en baril :

BIERES et PORTER

BOHEMIAN LAGER

BIERES et PORTER

"DOW"
"DAWES"
"CANADIAN"
"EKERS"
"EKERS"
"UNION"
"MONTREAL"

Nous expédions ces marchandises à St. Jean l'hiver en chars chauffés et l'été en chars réfrigérateurs. Toutes ces bières sont EMBOUTEILLÉES DANS LES BRASSERIES MÊMES.

Nous avons pris ces précautions afin d'être certains que nos marques seraient livrées au consommateur en bonne condition.

Grâce à ces arrangements vous pouvez vous procurer maintenant à St. Jean n'importe laquelle de ces bières délicieuses et être certains de leur qualité comme si vous les achetiez à la Brasserie même.

Il serait impossible d'en trouver de meilleures sur le continent Américain.

THE NATIONAL BREWERIES, Limited, MONTREAL.